

Histoire et Archéologie  
spadoises.  
Musée de la Ville d'Eaux  
Villa royale Marie-Henriette  
SPA.

BULLETIN TRIMESTRIEL



« Franchimont, terre liégeoise 980-1980 »  
et catalogue de l'exposition au Musée de la Ville d'Eaux à Spa  
14 juin - 14 septembre 1980

Numéro spécial de juin 1980

## **SOMMAIRE**

Avant-propos	Dr André HENRARD	58
Aperçu historique de la métallurgie au pays de Franchimont	Pierre DEN DOOVEN	59
Spa et l'édition au XVI <sup>e</sup> siècle	Jean TOUSSAINT	66
Histoire quantitative et organisation du commerce des eaux de Spa aux XVII <sup>e</sup> et XVIII <sup>e</sup> siècles	Paul BERTHOLET	72
Le système de défense du château de Franchimont	Patrick HOFFSUMMER	87
Le renouveau du Franchimont sous Erard de la Marck	Alex DOMS	98
Catalogue de l'exposition au Musée de Spa		111

**Illustration de couverture** : Ruines de Franchimont en 1823 par le chevalier de la BARRIÈRE ; — J.B. de JONGHE ft. Lith. de DEWASME et Com. ; 150 x 215.

**Editeur responsable** : Histoire et Archéologie Spadoises A.S.B.L.  
Secrétariat : M. et M.-Th. RAMAEKERS, Préfayhai 8, tél. 087/77.17.68 - Spa  
Rédaction : R. MANHEIMS, avenue Léopold II 9, tél. 087/77.13.06 - Spa  
**Tirage** : Le présent bulletin est tiré à 1.000 exemplaires.

L'Association sans but lucratif

## « Histoire et Archéologie Spadoises »,

éditrice du présent bulletin et organisatrice de l'exposition

### remercie :

Monsieur V. BRONOWSKI, conservateur des Musées communaux de Verviers

Madame TRIAILLE, conservateur adjoint de la Bibliothèque publique centrale de Liège

Messieurs les bourgmestre et échevins de la commune de Jalhay

Le Conseil de Fabrique d'église de Theux

L'A.S.B.L. « Les Compagnons de Franchimont » de Theux

Monsieur V. EGGEN, Verviers

Monsieur le colonel pharmacien L. PIRONET de Waterloo

Monsieur D. KOHN de Spa

Monsieur L. DOHOGNE de Theux

Monsieur M. DIDELOT de Spa

Monsieur J. LAURENT de Spa

Monsieur NOEL de Polleur

Monsieur M. FONTAINE de Ruy

Maître L. GUYOT de Spa

Mesdames et Messieurs les collectionneurs désirant conserver l'anonymat  
qui ont bien voulu dégarnir leurs collections au profit de notre exposition.

Monsieur Pierre DEN DOOVEN

Monsieur Alex DOMS

Monsieur Paul BERTHOLET

Monsieur Jean TOUSSAINT

Monsieur Patrick HOFFSUMMER

qui nous ont proposé idées et conseils

qui ont récolté de nombreux objets pour illustrer ces idées

qui ont, avant tout, fait preuve de leur science dans les études entreprises au bénéfice de notre bulletin.

Lecteurs et visiteurs apprécieront.



Comme tous les perrons de la principauté de Liège, celui du chef-ban de Theux reste le symbole des libertés communales chères à nos ancêtres.

## AVANT-PROPOS

Les administrateurs du Musée de la Ville d'Eaux ont voulu, en cette année du Millénaire de la Principauté de Liège, illustrer l'histoire du Pays de Franchimont qui faisait partie de cette principauté.

Singulier destin que celui de ce « pays » qu'un promeneur pouvait traverser en un jour sans se presser, de Verviers à Bérinsenne par exemple. Ce pays avait pourtant ses coutumes, ses lois, sa hiérarchie administrative, religieuse et judiciaire. Ses habitants développèrent des industries qui furent prospères : celle du charbon de bois, celle du fer et d'autres minerais, celle de la laine.

Ils endurèrent la vengeance de Charles le Téméraire et leur région fut convoitée par Louis XIV qui l'annexa à ses états. Ils comptèrent dans leurs rangs des hommes de valeur et certains firent carrière loin de leur pays natal.

Grâce surtout aux eaux de Spa, nos ancêtres virent défilier quantité de personnages éminents.

Acquis aux idées nouvelles, les Franchimontois firent en 1789 leur propre révolution et rédigèrent leur Déclaration des Droits de l'Homme.

Ces aspects du Pays de Franchimont, ces activités de nos pères, notre exposition s'efforce de les rappeler grâce aux auteurs, aux musées et aux collectionneurs qui nous ont prêté leur collaboration et que nous remercions de tout cœur.

Pour Histoire et Archéologie spadoises,  
Dr A. Henrard, président

## APERÇU HISTORIQUE DE LA MÉTALLURGIE AU PAYS DE FRANCHIMONT

La métallurgie au pays de Franchimont fut sans aucun doute l'industrie la plus ancienne.

On en trouve des indices suffisamment probants tout d'abord :

1. Dans les dépôts de laitiers et scories qui se trouvent disséminés sur l'ensemble du territoire.
2. Dans les traces laissées dans la toponymie.

En effet, nombreux sont les endroits qui gardent encore le souvenir de cette industrie. Pour l'extraction des mines, nous avons, à Verviers, la rue des Minières ; à Theux, sur les Minières ; à Spa, les Minières, près de la Sauvenière ; à Jalhay, les vieilles minières, etc.

Pour les établissements métallurgiques, des lieux-dits aux noms bien évocateurs : Forges - Thiry, Marteau évidemment qui s'appela primitivement Marteau Pirotte puis Goffin ; à Winamplanche le Neu-Marteau, les Forges ; à Spa, la voie du Fourneau ; à Polleur, le Neu-Marteau ; à Jalhay, la forge Noirfalise, Pierre de Rechain, de Royompré ; le fourneau de Dison, en Gileppe, etc. Il y en a encore beaucoup d'autres, mais je craindrais d'être fastidieux.

Quant à l'histoire proprement dite, nous devons bien constater que les documents antérieurs au XV<sup>e</sup> siècle sont rares et leur énumération comprendrait à peine une feuille d'une farde d'écolier. Quoi qu'il en soit, nous trouvons dans le record de la cour de justice de Theux de 1431, l'affirmation que, de toute ancienneté, dans l'ensemble de la châellenie, il se trouvait des fourneaux destinés à réduire les minerais de fer et de plomb.

En outre, nous avons le témoignage de Philippe de Commines affirmant que Charles le Téméraire fit brûler toutes les maisons et rompre tous les moulins à fer « qui estoient au pays de Franchimont, qui est la plus grande façon de vivre que les habitants ayent ».

Et ceci nous amène à remonter plus haut dans le passé.

La terre de Franchimont fut certainement habitée depuis les temps les plus reculés, mais par une population qui n'était pas très dense. Le sol n'est guère fertile, le climat est rude, l'étendue est occupée par d'immenses forêts et c'est dans ces forêts que la population va trouver sa principale ressource.

D'abord pour la construction des maisons, le chauffage, l'élevage du bétail et surtout de porcs.

Enfin, il nous faut insister sur le fait qu'il n'existe aucun moyen de communications ; pas de grandes voies navigables, pas de grand-routes et ceci constituera toujours un handicap certain.

En 898, le territoire de Theux, plus tard châellenie, puis enfin marquisat, passa, du domaine impérial qu'il était au prince-évêque de Liège.

A la suite de cet acte, vont commencer les défrichements, les essartages qui donnèrent naissance aux villages de Sart, de Jalhay et de Spa et à de nombreux hameaux en « ster » dont M. Feller a établi l'origine d'une façon indiscutable au XI<sup>e</sup> siècle.

Aussi, l'industrie du fer fut pendant le moyen âge, la principale ressource des habitants du pays de Franchimont.

C'est ainsi que les anciens comptes de Verviers, de 1456 à 1465, indiquent que la plus grande partie des revenus domaniaux de la communauté provenait de la vente du charbon de bois.

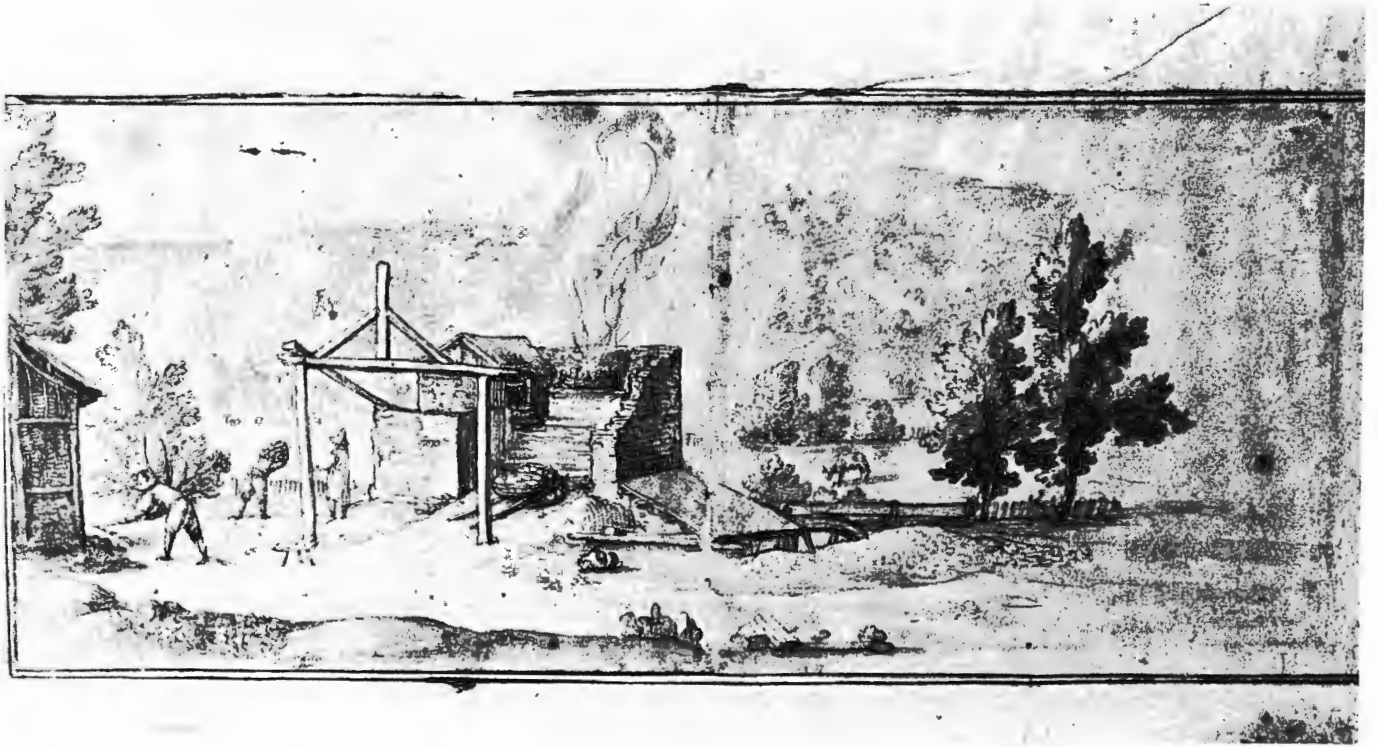
Sart qui se vit attribuer un perron par les Liégeois en 1458, venait, quelques années après, à la deuxième place dans l'ordre d'importance des bans, immédiatement après Theux, devançant Spa et Verviers.

En outre, des documents de la Chambre des Comptes, datés de 1508, montrent, qu'à cette époque, l'activité industrielle de Sart était toujours en pleine expansion.

Notons également qu'un certain nombre de métallurgistes — et non des moindres — provenaient de cette région.

Il nous faut aussi faire remarquer que le transport en grande quantité et à longue distance était pour ainsi dire impossible, étant donné l'état défectueux des chemins.

On trouvait dans le sol franchimontois les mines de fer et aussi quelques mines de plomb et à la surface d'immenses forêts, productrices de charbon de bois, seul combustible utilisé à cette époque. Ces deux critères indispensables étaient donc remplis et pendant des siècles les habitants de notre contrée se tourneront vers cette activité avec des périodes qui seront heureuses et d'autres qui le seront moins.



R. Cantagalina : Le fourneau du Hola à Spa. 1612.



R. Cantagalina : La « soufrerie » à Sasserotte. 1612.



On distingue quatre périodes dans l'histoire de la métallurgie ; ces périodes, je vais les résumer quelque peu, sans entrer dans trop de détails.

D'abord, le bas foyer, connu des Celtes et perfectionné par les Romains ensuite la méthode dite « catalane », à l'époque carolingienne qui présentait de graves inconvénients dont le plus grand était l'insuffisance de chaleur avec cependant comme avantage le peu de frais d'établissement et d'entretien pour ce four.

La troisième méthode est l'application de la force hydraulique. Les forges qui, auparavant, avaient été construites sur les sommets des montagnes, par conséquent en pleine forêt et le plus près possible des minières vont peu à peu, car cette transformation ne sera pas immédiate, mais progressive, descendre dans les vallées.

C'est ainsi que l'industrie du fer gagne les rives de la Hoëgne et de ses principaux affluents au détriment de Sart et des plateaux moins abondants en eaux courantes.

On reste admiratif, en pensant, comment ces maîtres de forge ont tiré parti de minces ruisseaux comme ceux de Barisart, de l'Eau Rouge, etc. et forges, fourneaux, marteaux se sont succédé sur leurs rives, « à portée de mousquet » comme disent les anciens textes. Si le courant était trop puissant, on avait recours à des empacements qui détournaient une partie des eaux.

S'il était trop faible, on se bornait à barrer la vallée par des endiguements de manière à constituer des réservoirs, retenues ou étangs.

A quelle époque ce déplacement s'est-il produit ?

Sans pouvoir avancer une date tout à fait précise, nous pouvons affirmer que ce changement a eu lieu soit vers le milieu ou encore vers le dernier quart du XIII<sup>e</sup> siècle.

Désormais, la force hydraulique anima les souffleries et, par le jeu d'un arbre à cames, communiqua un rythme soutenu à des marteaux de plus en plus puissants.

Cette révolution industrielle coïncida, à peu près, avec l'invention du « four à pièces », haut-fourneau muni d'un creuset et garni d'étages permettant de recevoir plusieurs charges de minerai et de combustible. La Lorraine et l'Alsace ont revendiqué l'honneur de cette invention. Son grand avantage était qu'on pouvait, dès lors, utiliser les minerais courants que l'on trouvait en abondance à fleur de terre.

Une application importante de la force hydraulique aux hauts-fourneaux est qu'elle permet d'atteindre des températures suffisantes pour fondre le minerai de fer et obtenir de la fonte.

Celle-ci est ensuite convertie en fer par une seconde opération dite « affinage ». C'est le procédé de la « méthode indirecte » aussi appelée « méthode wallonne » parce qu'elle fut inventée dans nos régions et révélée en Suède, en Allemagne et en Angleterre, par des ouvriers wallons et d'après certains auteurs ce procédé était déjà très répandu au pays de Liège vers la fin du XIV<sup>e</sup> siècle.

Je ne m'étendrai pas plus sur cette invention, cela m'entraînerait beaucoup trop loin, et je renverrai le lecteur avide de plus de détails à mon ouvrage « La métallurgie au Pays de Franchimont. I. - Les forges de Spa » pp. 8 et suivantes.

Au début, l'abondance des forêts ne posait aucun problème.

Il en ira tout autrement lorsque le nombre d'établissements augmentera.

Vers le XVII<sup>e</sup> siècle, un haut-fourneau exigeait à lui seul environ 26.000 stères de bois par an. Une forge et une fenderie avaient le même appétit.

Ainsi, la forge de Marteau consommait 4.500 cordes de bois en l'espace de six mois.

Si l'on veut bien réfléchir que, à cette époque, les établissements métallurgiques furent en grand nombre, dans un espace géographique relativement restreint, on comprendra aisément que la nécessité de les approvisionner en combustible devait entraîner peu à peu la ruine de nos forêts.

En plus, à l'approvisionnement des usines, on doit ajouter l'abattage d'arbres nécessaires à leur construction, leur réparation, à l'édification des maisons, au chauffage, les incendies malencontreux qui se produisaient parfois et qui étaient une véritable calamité et les conséquences suivent d'elles-mêmes : raréfaction du bois, son coût qui devient exorbitant, d'où nécessité de trouver un autre combustible.

Ce fut le coke qui va bouleverser la sidérurgie mais cela tard, très tard, au XIX<sup>e</sup> siècle et par conséquent, n'entrera pas en ligne de compte dans l'évolution de la métallurgie franchimontoise.

La fusion du minerai par le coke constitue la quatrième méthode ; j'en ai déjà parlé dans « L'art de charbonner » et je reviendrai sur cette question d'une façon plus approfondie, lorsque j'étudierai « Les forges de Jusleville ».

J'ai dit, plus haut, que le pays de Franchimont s'était adonné et cela depuis les temps les plus reculés, à l'industrie métallurgique ; une seule restriction cependant, la localité de Verviers et ses environs immédiats.

En effet, cette dernière cessera ce genre d'activité au début du XV<sup>e</sup> et la dernière usine à fer fonctionnant encore au Marteau en 1437, fut transformée en foulerie en 1473.



Le dernier vestige de cette participation de Verviers dans l'industrie sidérurgique se retrouve, au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, au hameau de Stembert par la présence de plusieurs ateliers de cloutiers et cette multiplication des fouleries au XV<sup>e</sup> siècle nous montre la brusque efflorescence que prend, dès ce moment, la draperie verviétoise.

Si nous reprenons l'ordre chronologique, nous signalerons au XV<sup>e</sup> et au début du XVI<sup>e</sup> siècle, à défaut de sources antérieures, pour Spa les fourneaux de Sceay (1471), Stienne Brognard, Brédar (1467) ; mais Spa, comme on le sait, abandonnera assez rapidement cette forme d'activité pour se tourner vers une autre qui en fera sa renommée bien au-delà de nos frontières.

Pour Winamplanche, les fourneaux Boyon (1498), Watelet (1477), Jehanchon (1485) et Neu-Marteau (1498).

A Marteau qui se réservera uniquement dans ce genre d'activité, les marteaux Goffin ou Pirot (vers 1460), Boyon, Watelet et Remacle.

Sur le cour inférieur du Wayai le fourneau du ru de Chawion, les forges de la Gouge et de Rainonfosse.

Sur les rives de la Hoëgne, je n'en citerai que quelques-uns, car cette énumération risque d'être fastidieuse, d'autant plus que je me propose de publier dans quelque temps toute une série de monographies ayant trait à chacun de ces établissements.

Cependant, je ne puis passer sous silence, les forges de Royompré, Raquet, le fourneau du Neu-Marteau, la Bouxherie, le « Maka » Bertrand, Forges Thiry.

Ainsi, dans les vallées franchimontoises, un grand nombre de fourneaux, de marteaux et de forges dont l'importance était évidemment inégale furent édifiés.

Une grande partie de la population dépendra de cette industrie.

Dans le mémoire rédigé par Jean Philippe et Jean Baptiste de Limbourg remis à la préfecture le 17 brumaire an XII, c'est-à-dire le 9 novembre 1803 et ayant trait au fourneau et à la forge du Marteau, j'extrais ces quelques lignes :

« Les ouvriers employés à cette usine sont au nombre de cinq ; savoir deux affineurs à chaque feu et un jougard pour servir les deux feux ; mais ce petit nombre d'ouvriers n'est rien, si l'on fait attention à tous ceux qui sont employés à couper les bois, à cuire les charbons et à les conduire et à extraire la mine etc. Si l'on y réfléchit, on trouvera que l'établissement d'un fourneau donne la majeure partie de l'année à vivre à plus de deux cents personnes... ».

Deux cents personnes ! Vous avez bien lu et nous trouvons un chiffre à peu près semblable dans le Luxembourg où nous voyons qu'une usine complète occupait un personnel permanent de 20 à 25 têtes indépendamment de 150 ouvriers temporaires : bûcherons, charbonniers, charretiers, mineurs, laveurs, porteurs, qui étaient ordinairement des cultivateurs des villages voisins et n'étaient occupés que pendant leur morte-saison agricole.

Nous nous sommes quelque peu attardé sur les différentes méthodes qui se sont succédé dans l'évolution de la métallurgie, mais il faut avouer que cette mise au point était bien nécessaire.

Maintenant, nous allons aborder quelques points particuliers.

D'abord, le minerai de fer.

Sa qualité était très variable ; il y en avait du bon et du moins bon et on le rencontrait souvent dans les couches superficielles du sol. L'extraction en était des plus simples et ordinairement quatre hommes y suffisaient.

On creusait un puits de quelques mètres de profondeur ; deux ouvriers étaient occupés dans le fond et deux autres s'employaient à remonter les paniers.

Ce système des plus primitifs s'est transmis jusqu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle.

Mais il y avait certaines mines qui réclamaient une main-d'œuvre beaucoup plus considérable et je pense aux mines du Rocheux, de Sasserotte pour ne citer que les principales, mais il y en avait encore bien d'autres. Le Rocheux !

Tout le monde connaît cet endroit situé sur la route de Theux à Verviers et signalé par des amas de terre tantôt noirâtre, tantôt rougeâtre et qui a servi de dépôt d'immondices pour les communes de Theux et des alentours.

C'est ici que, depuis des temps immémoriaux, on extrayait des pyrites, de la calamine, du plomb et du fer.

L'importance de la mine du Rocheux est marquée par plusieurs faits. D'abord l'ampleur des travaux : dans une lettre, datée du 12 mars 1848 et adressée par le sous-ingénieur Barbière à son supérieur hiérarchique, nous voyons que ces derniers s'étendaient sur une profondeur d'environ cinquante mètres.

Ensuite par la masse assez impressionnante pour l'époque de minerais que l'on y avait trouvé.

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, Aristide Dethier, fils de Laurent-François Dethier, très connu pour le rôle politi-



R. Cantagalina : La métallurgie à Spa. 1612.



Vue du Fourneau du Hola par J. Bruegel de Velours. Rome, Galerie Doria.

que qu'il a joué pendant toute sa carrière, mais en plus remarquable géologue, Aristide Dethier, dis-je, agissant comme mandataire de John Cockerill, reprit à bail les terrains du Rocheux et d'Oneux.

J'ai retracé autre part les divers stades de cette exploitation, aussi je m'en tiendra à l'essentiel.

Sachez seulement que le Rocheux expédiait ses produits en Angleterre, en France et en Allemagne ; qu'il produisait en 1869, 6.059 tonneaux de calamine ; en 1876, 2.676 tonneaux de galène et de plomb et en 1861, 21.927 tonneaux de pyrites, ce sont là quelques chiffres pris au hasard ; que le nombre d'ouvriers y était considérable et que beaucoup d'entre eux provenaient de pays étrangers ; en 1873, sur un total de 461 ouvriers, 240 travaillaient à l'intérieur de la mine.

Inutile de vous dire que la fermeture du Rocheux porta un coup très dur à l'économie de la région.

Une autre mine, très importante également, était celle de Sasserotte dont j'ai également retracé l'histoire et où se trouvait un gisement considérable de matières métallifères sulfurés (plomb, zinc et fer) et qui fut exploité par les anciens jusqu'au moins une profondeur moyenne de trente mètres.

Mais, à côté de ces deux mines, de loin les plus importantes, il y en avait toute une autre série où l'on extrayait le minerai de fer à peu de profondeur.

Citer tous ces endroits serait superflu et si la qualité de toutes ces mines était évidemment très variable, un fait que l'on ne peut nier c'est l'abondance de ce minerai de fer et on peut affirmer, sans craindre de se tromper, que ce n'était que très rarement que l'on avait recours à l'étranger.

L'évolution de la sidérurgie franchimontoise sera évidemment conditionnée par différents facteurs : la politique, avec son corollaire inéluctable les guerres, la situation économique avec ses nombreuses variantes, les maladies, les intempéries, que sais-je encore ? C'est ainsi qu'après la randonnée punitive de Charles le Téméraire en 1468, qu'il faut rétablir dans de justes proportions, nous assistons à l'engagère du pays de Franchimont à la famille de la Marck, qui, elle, se montrera beaucoup plus calamiteuse pour l'ensemble de notre région.

Vingt ans de guerres fratricides presque continues avec comme compagnes la famine, l'insécurité, la paralysie économique, ce n'est pas sans doute un milieu idéal pour créer l'expansion industrielle. Avec le règne d'Erard de la Marck (1505-1538) la paix revint et notre région va connaître une période faste, tout au moins pour la question qui nous intéresse.

C'est à cette époque que de nouveaux établissements industriels vont voir le jour : les Forges Thiry, le « Maka » Bertrand, les Forges de la Bouxherie, la Forge Pison, à Maché, le Fourneau Mathieu Haghe, à Polleur, etc.

Dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, c'est la basse Hoëgne qui prospère de la manière la plus spectaculaire et c'est ainsi que sur le bief inférieur de cette rivière sept « platineries » fonctionnent.

Le déclin de l'industrie franchimontoise se marque à partir du dernier quart du XVI<sup>e</sup> siècle environ avec ce correctif que ce qui est vrai pour l'ensemble de la production, il s'y rencontre toutefois certaines exceptions.

Un fait que l'on doit enregistrer, c'est la disparition progressive des fourneaux et l'accroissement continu du nombre des « platineries ». Au moment où s'ouvre le XVII<sup>e</sup> siècle, le centre de l'industrie sidérurgique vient de se déplacer.

Il ne faut plus le chercher en Wallonie, mais en Suède où des gisements très riches et d'excellente qualité vont attirer des maîtres de forges étrangers, notamment des Franchimontois dans ce pays où les ressources forestières de ce pays immense sont à peu près inentamées.

Quant aux usines franchimontoises, elles déclineront peu à peu pour sombrer finalement dans le marasme.

Elles subiront le contre-coup des guerres de trente ans (1618-1648) ; des maladies également avec l'apparition de la peste au cours de la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle qui décimera les populations.

Le travail se raréfiant, rien d'étonnant dès lors, que certains ouvriers sidérurgistes franchimontois s'en aillent à l'étranger chercher les moyens de subsistance qu'ils ne trouvaient plus chez eux. Dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, la France et les Pays-Bas espagnols par leur politique protectionniste, élèveront des barrières douanières ; la première de 1664 à 1687, la seconde en 1680 et cette politique d'étranglement paralysera notre commerce de fer.

Avec le XVIII<sup>e</sup> siècle, la situation ne fait qu'empirer et le greffier de Limbourg déclarait en 1747 que « les trois quart des habitants du ban de Theux sont des fileurs à la laine pour la ville de Verviers ». Enfin le coup fatal fut porté en 1783, par le traité de commerce signé entre la France et l'Angleterre et qui favorisait les importations anglaises.

La crise s'installait et allait même s'amplifier avec une telle vigueur qu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle la plupart de nos forges avaient disparu.

Une seule résista à la tempête : c'était la forge de Marteau, mais pas pour longtemps car, en 1822, parut un arrêté du gouverneur de la province de Liège « autorisant le sieur de Limbourg à convertir en moulin à tan le haut-fourneau sis sur le ruisseau de Winamplanche ».

Enfin, pour conclure, elles se bornent à fournir la matière première à la clouterie, la ferronnerie et la maréchalerie.

Dans le record de Theux de 1431, il est question de faiseurs de pelles.

Dans les fourneaux, on coulait des gueuses destinées à l'affinage et toutes les pièces nécessaires au ménage et à l'industrie locale, et c'est ainsi que l'industrie produira des plaques de foyer portant ordinairement à leur centre les armoiries d'Autriche, d'Espagne, etc., des « poêles à taque », des poêles ronds et des « poêles à l'anglaise », espèces de foyers composés de neuf pièces qu'on assemblait dans la cheminée.

On sortit un ensemble d'objets tels lèchefrites, chaudières, marmites, pots, cuillers, etc. connus sous le nom de « batterie de fer de cuisine ». On fabriqua également des figures plates et des vases propres à l'ornementation des cours et des jardins.

On y coula de petits canons avec leurs boulets de deux, trois et quatre livres et qui étaient destinés principalement à la défense des ports français.

Enfin, parmi les branches auxiliaires de l'industrie du fer, la clouterie était certes des plus importantes et elle se développa dans tout le bassin de la Hoëgne et même parfois dans des hameaux les plus reculés.

Maintenant, il est temps de conclure.

Nous avons dans les pages qui précèdent, survolé en quelque sorte l'histoire de la métallurgie au pays de Franchimont ; nous en avons dégagé les éléments essentiels tout en négligeant quelques points importants de cette activité et je pense aux maîtres de forges proprement dits, à leurs ouvriers, aux rendements de chacune de ces usines, à la technique et à d'autres sujets encore que j'ai déjà étudié et que, je l'espère étudier encore dans des travaux spécialisés.

Mais, ici, dans cet article, le cadre étant forcément restreint, je me suis astreint à montrer un des aspects et non des moindres de notre économie franchimontoise.

Pierre Den Dooven

## Sources

M. Bourguignon « La sidérurgie, Industrie commune des Pays d'Entre Meuse et Rhin », Anciens Pays et Assemblées d'Etats, Namur 1963.

P. Den Dooven, « L'Art de charbonner et les délits de forêts au pays de Franchimont ». « Les Mines aux pays de Franchimont », « La Métallurgie au pays de Franchimont. I. - Les Forges de Spa ».

E. Fairon, « Miscellanées Historiques », Liège 1945.

G. Hansotte, « L'Industrie Métallurgique dans le bassin de la Hoëgne aux Temps Modernes ». Bulletin de l'Institut Archéologique Liégeois T. LXXVI, 1963.

Ph. de Limbourg, « Les privilèges des Franchimontois ». Bulletin de l'Institut Archéologique Liégeois T. XXI, 1888.

J. Wagner, « La sidérurgie luxembourgeoise avant la découverte du gisement des minettes. Histoire technique du bon vieux temps », Diekirch 1921.

## SPA DANS L'ÉDITION AU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE

L'introduction de l'imprimerie dans la Principauté de Liège a été particulièrement tardive, puisqu'aussi bien le premier ouvrage publié à Liège date de 1556<sup>(1)</sup>.

De nombreux bibliographes et érudits ont essayé d'expliquer ce retard par rapport, notamment, aux autres régions de la Belgique actuelle sans trouver d'explication qui satisfasse entièrement.

Pour la fin du XV<sup>e</sup> siècle, la destruction quasi totale de Liège par CHARLES LE TÊMÉRAIRE en 1468 et ensuite les troubles qui ont marqué le règne de JEAN de HORNES, (les luttes entre celui-ci et Guillaume de LA MARCK), expliquent aisément cette carence. Mais il n'en va plus de même pour la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. Car, même avec le retard pris par certaines villes des régions avoisinantes, il est étonnant qu'ERARD de LA MARCK (1506-1538), véritable restaurateur de la Nation liégeoise, si soucieux par ailleurs de son prestige et de celui de sa capitale, n'ait pas favorisé l'installation à Liège d'un de ces imprimeurs humanistes qui, d'ALDE MANUCE à Venise à PLANTIN à Anvers, en passant par FROBEN à Bâle et plus tard ELZEVIER à Leyde, ont tant fait pour le renom intellectuel de leur ville.

Certains ont vu comme cause à cette carence l'absence d'université ou d'écoles supérieures qui auraient, bien sûr, nécessité la présence d'imprimeurs, mais les autres villes du pays, Louvain excepté, se trouvaient dans le même cas, ce qui ne les a pas empêchées de compter de nombreux ateliers de typographes. Ce retard est si caractéristique que l'on a parfois appelé « incunables liégeois » les premiers ouvrages imprimés à Liège<sup>(2)</sup> bien que largement postérieurs à 1500.

Le développement de l'imprimerie dans le Marquisat de Franchimont est lui encore beaucoup plus tardif. Si l'on excepte le court passage à Verviers de Lambert THONON en 1715-1716, (celui-ci pour compenser une demande trop faible de sa clientèle, avait décidé d'imprimer un journal, l'*Elite des Nouvelles*, mais, sur plainte de l'imprimeur liégeois DE MILST, qui, lui-même publiait avec privilège du prince un journal portant le même titre, il s'était vu interdire de continuer sa publication et avait quitté la ville), il faut attendre en fait 1751 et l'installation à Stembert, aux marches du Marquisat, de l'abbé Quirin François LEJEUNE et de l'apprenti-typographe Jean-Baptiste DEPOUILLE, pour qu'on puisse compter un atelier digne de ce nom dans le Marquisat.

Le contraste n'est, dès lors, que plus frappant entre ce tardif et modeste développement de l'imprimerie dans nos régions et le nombre des travaux publiés sur Spa pendant l'Ancien Régime.

En ne reprenant, en effet, que les ouvrages expressément consacrés à Spa, en ne tenant compte ni de leurs rééditions et traductions<sup>(3)</sup>, ni des actes officiels : édits du Prince, placards, etc..., ni des *Listes annuelles des Seigneurs et Dames*, de 1751 à 1794, en ne tenant pas compte non plus des nombreuses suppliques, remontrances et pamphlets suscités par l'*Affaire des Jeux de Spa* entre 1785 et 1790, au nombre de plusieurs dizaines, on ne trouve pas moins de 80 ouvrages consacrés à Spa, de 1559, date de la première édition de l'ouvrage de Gilbert FUSCH dit LYMBORH *Des Fontaines acides de la forest d'Ardenne* à l'*Histoire de Spa* de VILLEFAGNE de 1796.

La soudaine renommée de Spa, hameau médiocre<sup>(4)</sup> et quasiment inconnu avant 1550 a de quoi étonner et n'a pas encore été expliquée. Pourtant il est vrai qu'aucun registre avant le XVI<sup>e</sup> siècle ne signale trace de buveurs d'eau ou de commerce de celle-ci.

\* \* \*

Jusqu'à présent, le plus ancien ouvrage où il est fait mention des eaux minérales de Spa reste le livre rarissime de VAN BRUHEXEM ou BRUHEZIUS : *D.P. Bruheziius de thermarum Aquisgranensium viribus, causa ac legitimo usu, epistolae duae, scriptae MDL, in quibus etiam acidarum aquarum ultra Leodium existentium facultas et sumendi ratio explicantur* : Deux lettres de Bruheziius sur les propriétés des eaux

(1) *La Pronostication sur le cours du ciel, courant l'an de grâce MDLVI* de Jean LESCOILLIER, imprimée à Liège chez Henri ROCHEFORT.

(2) Pour rappel, les incunables sont les ouvrages datant du début de l'imprimerie antérieurs à l'an 1500.

(3) Or les *Amusements de Spa* de 1734, par exemple, connurent sept éditions différentes, non pas de simples réimpressions et des traductions en allemand, anglais et néerlandais.

(4) Rappelons à ce propos que dans le passage de Philippe de COMMYNES, où le chroniqueur relate le raid de représailles de Charles le Téméraire dans le Marquisat, suite au coup de main manqué des Six cents Franchimontois en 1468, il n'est nulle part fait mention de Spa, qui n'avait aucune notoriété..., pas plus, d'ailleurs, que des autres bans ! Seul Polleur est cité parce que le duc de Bourgogne y a tenu ses quartiers.

On sait en revanche que chaque ban, en plus des destructions subies, fut soumis à une contribution de guerre proportionnelle au nombre de ses habitants. Ainsi THEUX dut donner 1430 florins, SART 700, VERVIERS 630 florins (Verviers est donc à l'époque plus petit que Sart), JALHAY 560 et SPA le ban le plus petit, moitié plus petit que Jalhay, 280 florins (A. BODY. Les rues et les enseignes de Spa in *Spa Histoire et bibliographie*, tome III).



d'Aix-la-Chapelle, écrites en 1550, dans lesquelles sont aussi expliquées les propriétés et les motifs d'utiliser les eaux acides qui se trouvent au-delà de Liège.

Ce médecin brugeois a adressé ces deux lettres à un savant de ses amis et celles-ci furent imprimées contre sa volonté. La première lettre traite exclusivement des eaux d'Aix, la seconde a rapport aux eaux de Spa qu'il n'a pas visitées. Il signale que les habitants de Spa les boivent tous les jours, que la Fontaine de St-Jean<sup>(5)</sup> ou de Sart n'est pas moins bonne, que les eaux les meilleures sont celles de la fontaine appelée Sauvenière, distante du village d'un demi mille.

Après avoir parlé des qualités et de l'usage de ces eaux, il en appelle au témoignage de médecins de l'Antiquité vantant les thérapeutiques à base de fer dissout dans l'eau, et aussi au témoignage de PLINE L'ANCIEN dont il cite le passage sur les eaux de Tongres, appelé à faire tant de bruit (cfr. infra). Alors qu'il ne connaît les eaux de Spa que par ouï-dire, Bruhezius a cherché et retrouvé la fontaine citée par Pline au nord de la ville de Tongres.

La première monographie entièrement consacrée aux eaux de Spa est l'ouvrage de Gilbert LYMBORH, déjà cité, « *Des fontaines acides de la forest d'Ardenne, et principalement de celle qui se trouve à Spa* » édité à Anvers chez Bellere en 1559, traduit en latin et en espagnol également en 1559<sup>(6)</sup>, sa réédition en français par Gauthier MORBERIUS en 1577 fut une des premières éditions liégeoises. Il en parut encore une édition italienne en 1592 à Milan. La première édition française et l'édition italienne se trouvent au Fonds Body.

Cet ouvrage fort court, il ne comprend que 14 feuillets non paginés, est des plus intéressants. L'analyse qu'il donne des eaux du Pouhon et de la Sauvenière, la source la plus estimée aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles ne dépasse évidemment pas la chimie embryonnaire de l'époque. Mais, comme le remarquait Albin Body, la partie la plus intéressante est celle où Lymborh donne la nomenclature de 39 sources minérales de l'Ardenne. Quasiment toutes les sources de notre région y sont citées, même les moins connues, le pouhon de Ruy ou le pouhon de *Winamplanche*, les plus isolées aussi ; imagine-t-on qu'alors que 10 ans plus tôt personne ne parlait de Spa, on trouve en 1559 un traité sur ses eaux citant le pouhon *Delcor*, perdu au milieu de la forêt ou le pouhon des *Vers*, que peu de personnes, croyons-nous, pourraient actuellement situer.

L'intérêt de l'ouvrage se trouve renforcé par les deux gravures qu'il comporte, représentant l'une la fontaine de la Sauvenière, l'autre la plus ancienne gravure de Spa connue, gravures dues à un artiste dont aucune autre œuvre ne nous est parvenue Gilles PIERRIERS<sup>(7)</sup>. Albin Body n'accordait que peu de crédit à l'exactitude de cette gravure, à cause du fait que l'on ne trouvait pas trace d'une partie de l'agglomération « Le Vieux Spa », dont l'existence était pourtant attestée par des documents d'archives. Il ne croyait pas que cette gravure ni celle de la Sauvenière aient été spécialement prévues pour l'ouvrage. Cette critique s'est effondrée lorsqu'en 1945, un heureux hasard fit retrouver au Chevalier Philippe de *Limbourg*<sup>(8)</sup> à la Bibliothèque Royale un second volet au dessin de Pierriers, représentant justement cette partie du Vieux Spa que Body s'était étonné de ne pas trouver. Ainsi complétée, la gravure, prise en perspective cavalière de ce qui deviendra la colline d'Annette et Lubin deux siècles plus tard, constitue un remarquable témoignage de l'aspect de Spa au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle.

Une dernière remarque à propos de Lymborh. Il prétend que le texte de Pline, auquel nous avons déjà fait allusion à propos de Bruhezius, extrait de l'*Histoire naturelle*, Livre XXXI, chapitre 2, « *Tungri civitas Galliae fontem habet insignem...* » Les Tongres, cité de la Gaule, ont une source remarquable, pétillant de milliers de bulles, au goût de fer qui est seulement perceptible lorsque l'on finit de la boire..., a voulu désigner Spa et non Tongres. Si l'on prend « *civitas* » non dans le sens de ville mais plutôt dans celui d'état et, compte tenu de la description de la source, cette thèse peut se défendre. Or, l'attribution à Spa ou à Tongres du texte de Pline va, du XVI<sup>e</sup> jusqu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, véritablement déchaîner les passions et médecins et historiens vont s'entre-déchirer en essayant d'apporter des preuves irréfutables à l'une ou l'autre thèses. Sous le Régime français, le baron de VILLENFAGNE D'INGIHOUL, dans son *Histoire de Spa*, en est encore à polémiquer à ce sujet avec Jean-Philippe de LIMBOURG, auteur du *Traité des eaux minérales de Spa* et des *Nouveaux Amusemens de Spa* et, bien entendu, chaud partisan de l'attribution à Spa.

Tout cela peut nous paraître puéril aujourd'hui, mais pour comprendre cette polémique, il faut se rappeler le véritable culte dont ont joui les auteurs grecs et latins jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, dans le domaine de lettres bien entendu, mais aussi dans celui des sciences et particulièrement de la médecine,

(5) Actuelle source Marie Henriette près de la Fontaine Wellington.

(6) Dans un article de GULDEN PASSER, bulletin de la *Société des Bibliophiles Anversois* 1953, n° XXXI « *Extrait des mémoires de J.-M. CORDERO de Valence, sa vie d'étudiant à Louvain, ses traductions espagnoles, ses éditions aux Pays-Bas* ». M. Jean PEETERS-FONTAINAS, notaire honoraire à Louvain, signale que Cordero, qui fut étudiant à Louvain de 1550 à 1563 avant d'être ordonné prêtre, est le traducteur de l'édition espagnole de l'ouvrage de Lymborh. M. Peeters-Fontainas, a découvert, à la Bibliothèque Nationale à Paris un exemplaire de l'ouvrage de Lymborh complet de ses gravures, qui réunit en un volume les éditions latine, française et espagnole, exemplaire ayant appartenu aux rois de France (renseignements aimablement communiqués par M. Georges JACOB).

(7) Cité d'ailleurs dans BENEZIT : « *Dictionnaire des peintres, sculpteurs, dessinateurs et graveurs* » uniquement pour cette gravure.

(8) *Chevalier Philippe de LIMBOURG* : La vue de Spa de 1559 par Gilles PIERRIERS. Extrait du Bulletin de la Société des Bibliophiles Liégeois.



901  
TRATTATO BREVE

DELLE FONTI ACETOSE,  
CHE NASCONO INTORNO  
ALLA SELVA DI ARDENNA,

Et principalmente di quella del luogo uolgarmente  
chiamato Spà; la quale è la fonte, che si  
suol dir di Liege:

Composto prima in Latino per il Dottore Gilberto Limber  
Medico, poi tradotto in Spagnolo, & ultimamente  
in Italiano per Oratio Lupi.

A GIACOMO ANTONIO ARCONATO  
Feudatario, & Cauallier nobilissimo Milanese.



IN MILANO,  
Per Paolo Gottardo Pontio, l'anno M. D. XCII.  
Con licenza de' Superiori.



Edition italienne de 1592 de l'ouvrage de Lymborh.

201 / 2179  
DE TOUTS LES  
PAYS-BAS

autrement appelez.  
LA GERMANIE INFÉRIEURE.

OV  
BASSE ALLEMAGNE.

PAR  
MESSIRE LOYS GVICCIARDIN

GENTILHOMME FLORENTIN:

Maintenant receüe, & augmentée plus que de la moitié  
par le mesme Auteurs.

Avec toutes les Cartes Geographiques desdicts Pays, & plusieurs pourtraicts de villes & autres  
bastimens en belle perspective tirez par M. PIERRE KEERE.

Derechef illustrée de plusieurs Additions remarquables, par PIERRE du MONT.  
Avec un Indice tres-ample des choses les plus memorables.



Re-imprimé à Campen chez ARNOUD BENIER,

Pour HENRY LAURENTS Libraire demeurant  
à Amsterdam sur l'eau 1641.



*Krisberg. D*

*Decker.*

les citations d'HIPPOCRATE et de GALLIEN tenant lieu de science jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle. « *Puisque Hippocrate le dit, il le fait faire* » ironise Molière dans le Médecin malgré lui.

L'ouvrage de Philippe BESANCON de 1577 *Petit traité des merveilleux effets de deux admirables fontaines en la forest d'Ardenne et le moyen d'en user à plusieurs maladies* est encore plus rare que celui de Lymborh. Body, d'ailleurs, malgré son acharnement, ne réussit pas à se le procurer. Mais il l'eut en mains et en fit une copie manuscrite si scrupuleuse qu'elle vaut les actuelles éditions anastaltiques de livres anciens. Comme tous les auteurs du XVI<sup>e</sup> siècle, il parle du Pouhon et surtout de la Sauvenière « *la fontaine qui est située en une montagne de la forest d'Ardenne, loing du village nommé Spa comme de Mont-Martre à Paris* ». Il en analyse l'eau dont il dit avoir percé le secret dans l'or qu'il y a trouvé ! Il y a rencontré d'autres médecins qui ont parlé de Spa notamment Johann WINTHER (Guintherius Andernacus) et Philippe GHERINCK.

Ce dernier a, en effet, publié quelques années plus tard en 1583, une « *Description des fontaines acides de Spa et de la fontaine de fer de Tungre* ». L'ouvrage, édité chez MORBERIUS à Liège, a été réédité en 1588 par le même éditeur et traduit en latin par le gendre de Gherincx, Thomas DE RYE. Le Fonds Body possède cette édition latine, qui parut également à Liège, mais chez HOVIUS cette fois. La partie de l'ouvrage consacrée à Spa fut à nouveau éditée à Liège par DE RYE, augmentée de ses propres remarques en 1599. Une édition néerlandaise de 1669 a été découverte récemment par M. Gilbert TENSI de Spa<sup>(9)</sup>, qui en a fait faire une réédition anastaltique. L'ouvrage de Gherincx n'apporte aucun élément particulièrement neuf. Il traite des eaux du Pouhon et de la Sauvenière et prend parti pour l'attribution à Tongres du passage de Pline.

Nous citerons encore, bien qu'ils soient probablement restés inédits, car on ne les trouve pas dans les catalogues des principales bibliothèques européennes, notamment la Bibliothèque Nationale et le British Museum, deux manuscrits découverts par l'abbé FRANSEN à la Bibliothèque Vaticane et présentés à la Commission du Musée communal de Spa le 26 juillet 1947 par feu Gaston DUGARDIN<sup>(9)</sup>. Le premier est de Giovanni Baptista ARDENCURT : *Si demanda inform[atione] della proprieta et particularita che seguitano l'aqua de Spaa ?*

Ce manuscrit se présente sous la forme « questions réponses ». Il donne les instructions concernant la cure les plus complètes que l'on connaisse pour l'époque, mais aussi des renseignements pratiques sur le prix de l'eau, son transport et l'itinéraire suivi par les bouteilles d'eau de Spa vers l'Italie<sup>(10)</sup>.

Le second manuscrit, d'Hippolite PENNONE. *De balneis naturalibus Spa densibus Belgicis ex Hippolito Pennone*. ne comprend que 5 pages et est moins intéressant. Après une courte description de l'eau de Spa, Pennone donne une longue énumération des maladies qu'elle guérit. A l'en croire, celle-ci est une véritable panacée !

\* \* \*

Malgré leur mérite, les ouvrages de Lymborh, Besançon, Gherincx ou De Rye ne suffiraient pas à attester la gloire de Spa au XVI<sup>e</sup> siècle. Or, les plus grands médecins ou chirurgiens de l'époque, Ambroise PARE, Gabriel FALLOPE ou Rembert DOBOENS citent aussi Spa dans leurs œuvres.

Les plus célèbres géographes également comme le Florentin Louis GUICHARDIN, dans sa « *Description des Pays-Bas autrement appelez la Germanie Inférieure ou Basse Allemagne* », ouvrage qui connut 45 éditions en italien, français, allemand et latin aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles<sup>(11)</sup>.

Le Fonds Body possède trois éditions de cette œuvre et M. Pierre BAAR une très belle édition Plantin contenant la vue de Spa de VALDOR qui fut l'objet d'une étude critique de M. Louis PIRONET dans ce même bulletin<sup>(12)</sup>. Guichardin décrit la Sauvenière et considère que Pline a bien voulu parler de Spa dans son Histoire Naturelle.

C'est aussi l'opinion de deux autres géographes, ORTELIUS et VIVIANUS dans un petit ouvrage en latin dont la page de titre par la qualité des noms cités est à elle seule un condensé de la science géographique et bibliographique dans nos provinces à cette époque, *Itinerarium per nonnullas Galliae Belgicae partes, Abrahami Ortelii et ioannis Viviani. Ad Gerardum Mercatorem, cosmographum. Antwerpiae, ex officina Christophori Plantini*, 1584 : Itinéraire à travers plusieurs parties de la Gaule Belgique par Abraham Ortelius et Jean Vivianus. Dédié à Gérard Mercator. Édité à Anvers, chez Christophe Plantin.

Aux pages 27 et 28, les auteurs, après une courte description des lieux, parlent de la cure qui se poursuit jusqu'au début de l'hiver. Ils considèrent comme la plupart des auteurs du XVI<sup>e</sup> la Sauvenière et non le Pouhon comme la fontaine principale. L'ouvrage se trouve également au Fonds Body.

(9) En fait, l'ouvrage a été découvert au Marché aux Puces à Bruxelles par M. Pierre HOFMANS, qui l'a prêté à M. TENSI pour en faire une photocopie destinée à l'édition. Dans cette édition néerlandaise, l'ouvrage de Gherincx est suivi d'une petite pièce anonyme DEN WEGH NAAR HET SPAA, ouvrage pratique sur la vie à Spa, dont la 1<sup>re</sup> édition date de 1655.

(10) Voir à ce sujet le compte rendu de l'exposé de G. DUGARDIN dans les *Cahiers Ardennais* de septembre 1947.

(11) Voir TOUWAIDE (R.H.). La description de tous les Pays-Bas par Lodovico GUICCIARDINI in ARCHIVES ET BIBLIOTHÈQUES DE BELGIQUE 1974, n° 1-2, pp. 105-184.

(12) Pironet (Louis). La vue de Spa par Jean Valdor, Histoire et archéologie Spadoises, sept. 79, pp. 122-129.

soit cette eau de Pline, montrent en lieu d'icelle, une certaine ancienne fontaine ayant l'eau trouble, qu'on voit encore en ce lieu: & afferment que c'est celle de Pline, & qu'elle a les mesmes vertuz, & proprietz qui sont descrites par Pline: mais nous ayant fait fort diligence recherche, & demandé l'avis à plusieurs, & entre autres à divers excellents medecins tant du pays que estrangers, n'ay trouvé que ce soit icy que est la fontaine nommée par Hubert Thomas, & moins qu'elle aye telle vertu ny efficace qu'il dict: bien trouvons nous par raisons bien posées, & establies, que la vraye fontaine alleguée par Pline est à huit lieux de Tongres, a cinq du Liege, & deux & demye de Limbourg, & à demy lieuë du village Spa dedaas un bois fort beau & plaisant qui est un bras & partie des Ardennes: Neantmoins sous la Seigneurie du Liege au mesme terroir & Marquisat de Francimont y a plusieurs autres fontaines voisines, & l'eau desquelles est tres clere, ayans diverses proprietz pour guerir une autre maladie: mais la plus prisée & requise & assurée est celle qu'on nomme Fontaine de Savenier, sourçant sur un haut terre, & costau, laquelle principalement guerit de la fievre tierce, d'hydropise, de la gravelle, & de languison & phtisic; elle purge & nettoye l'estomach, rafraichit le foye, & pour ce est de grand secours, & allegement à la Sciaticque, & à toute espede de gourtes chaudes: son goust, & saveur, apres qu'on en a beu, sent aucunement le fer: & la maçant au feu, elle se trouble au commencement, puis s'esclercissant prend une couleur rouffoyante; ce qui procede (si je ne me trompe) de ce que tout ce pays estant plein de mines de fer, elle passant par icelles, humede aussi, & reçoit quelque cas de ce naturel, ainsi que la saveur le declaire. Et ce nonobstant elle ne nuit point, ains on en boit & à jeun & à toute heure en grande quantité: si bien qu'outre les effects excellents recitez cy dessus, elle fait faire bonne digestion, & cause l'appetit aux degouttez: & pour ce tous les ans au mois de Juillet, on y voit venir plusieurs personnes de toutes nations: je dis en Juillet: d'autant que c'est la propre saison de la vertu de cette eau, laquelle tant plus la chaleur est vehemente, & plus saine & plus propice, & meilleure est elle à boire. Ainsi cette fontaine (a la considerer en sa vertu) se rapporte tres-bien à celle de Pline, bien qu'il ne luy donne tant de vertuz lors qu'il en fait la description. Au reste est à noter, que lors qu'il dict *Tungri civitas*, (comme on sçait) il n'entend pas seulement la cité de Tongres, ains la generalité du terroir & finaiges qui estoient compris sous la Seigneurie d'icelle. Et de cette cité & de son peuple & grandeur font mention honorable pour diverses raisons & en plusieurs endroits Strabon, Tacite, & Iule Capitolin: & encor au jourd'uy restent par cy par là au pays Belgique plusieurs memoires, & reliques entieres du nom & estenduë de jurisdiction, & Seigneurie embrassée par cette tant noble & illustre mention des Tongres; telle que sont Tongrenheim non loing de Cologne Agrippine: Tongherloo en Brabant Tongerloo en Peland, qui encor est au pays Brabançon; & Tongrin au Comte de Namur.

Fontaine  
du village  
Spa aux  
Ardennes.  
Merveilleu-  
ses vertuz  
de la fon-  
taine Saven-  
nier au  
Liege.  
Pourquoy  
l'eau sent le  
fer au  
goust  
Propre sa-  
ison à boire  
de l'eau de  
Savenier.  
Combien  
s'estend le  
nom de cité  
Memoires  
qui restent  
au nom de  
Tongres.  
Hoci d'ou  
est ce que  
prend son  
nom.

Hoci fut jadis cité fameuse, grande & puissante, & laquelle (ainsi que tiennent aucuns) s'appelloit Bien faite, mais estant par les Barbares plusieurs fois ruinée, elle perdit aussi & le nom & la Seigneurie: elle porte à present le nom

FFF

Passage de l'ouvrage de Guichardin consacré aux eaux de Spa.



Vue de la Sauvenière en 1559 par Gilles PIERRIERS.  
Extrait de Gilbert LYMBORH: « Des fontaines acides de la forest d'Ardenne ».

Nous clôturerons cette liste bien incomplète des auteurs qui, au XVI<sup>e</sup> siècle, ont cité Spa dans leurs œuvres en citant deux Français illustres, Bernard PALISSY et Michel de MONTAIGNE.

Bernard *Palissy* dans ses *Discours admirables de la nature des eaux et fontaines, tant naturelles qu'artificielles, des métaux, des sels et salines, des pierres, des terres, du feu et des émaux...* de 1580 fait allusion probablement à la source de la Sauvenière lorsqu'il dit « *Il n'est pas jusqu'aux femmes stériles qui n'y aillent afin de concevoir* ».

Le *journal de voyage de Michel de Montaigne en Italie, par la Suisse et l'Allemagne en 1580 et 1581* n'a été publié qu'en 1774. Il a été réédité de nombreuses fois depuis, et notamment dans les Oeuvres complètes publiées dans la collection LA PLEIADE, aux éditions *Gallimard* en 1962.

Dans l'édition en trois volumes de 1774, le passage sur Spa se trouve au tome I page 9, dans l'édition de La Pléiade, page 1117. C'est à sa halte d'Epernay se dirigeant vers l'Allemagne, que Montaigne entend parler de Spa. Le savant jésuite espagnol MALDONAT et le duc de Nevers LOUIS de GONZAGUE en revenaient et lui firent part de leurs impressions « *C'est un lieu auquel on est très bien accomodé et logé, propre contre toute obstruction et gravelle* » (dont souffrait cruellement Montaigne) « *Toutefois ny M. de NEVERS ny lui (Maldonat) n'en estoient devenus guières plus sains* », ce qui détourna probablement l'auteur des *Essais* de s'y rendre, malgré l'attrait qu'il avait pour les eaux minérales !

## Bibliographie

BODY (Albin), Bibliographie spadoise (Bruxelles, Olivier, 1875).

BODY (Albin), Un écrit inconnu de Bruhezius ou Van Bruhexen. (Extrait du Bibliophile belge, Bruxelles, Olivier, 1877).

BODY (Albin), Spa, Histoire et bibliographie (Liège, Imprimeurs réunis, 1902).

BRASSINNE (Joseph), L'imprimerie à Liège jusqu'à la fin de l'Ancien Régime in Histoire du livre et de l'imprimerie des origines à nos jours, t. V (Bruxelles, Musée du livre, 1929).

CAPITAINE (Ulysse), Recherches sur l'introduction de l'imprimerie dans les localités dépendant de l'ancienne principauté de Liège et de la province actuelle de ce nom (Bruxelles, Olivier, 1867).

CAPITAINE (Ulysse), Bibliographie liégeoise. XVI<sup>e</sup> siècle (Bruxelles, Heussner, 1852).

TOUSSAINT (Jean), Bibliographie spadoise (1541-1784). Essai de mise à jour et de correction de la Bibliographie spadoise d'Albin Body. Mémoire présenté pour l'obtention du graduat en bibliothéconomie 1970.

WEBER (Armand), Notre premier éditeur, 2<sup>e</sup> édition (Verviers, Féguenne, 1897).

**Paul BERTHOLET**

## **HISTOIRE QUANTITATIVE ET ORGANISATION DU COMMERCE DES EAUX DE SPA AUX XVII<sup>e</sup> ET XVIII<sup>e</sup> SIÈCLES,**

Grâce au livre de Gaston Dugardin paru en 1944, bien des aspects du commerce des eaux de Spa nous sont connus. D'autres le sont moins, tels que la qualité des marchands, l'évolution des prix et surtout du nombre annuel de bouteilles mises sur le marché. Pour cette dernière question, capitale et à laquelle on a si rarement la possibilité de répondre en histoire économique, les documents de base sont connus depuis longtemps : Albin Body et Gaston Dugardin les signalent sporadiquement, et ce dernier a publié quelques chiffres<sup>(1)</sup>.

Cependant, déjà en 1913, le docteur E. Delneuve avait fait paraître un petit article sur le sujet en utilisant les renseignements lui procurés par Albin Body ; il publie même, à la fin, une série (54) de chiffres annuels de bouteilles vendues ; mais ceux-ci sont souvent inexacts car les problèmes critiques que nous soulevons plus bas ont été perdus de vue, les totaux n'ont pas été recalculés, les références ne sont pas données et le millésime n'est pas toujours correct. Cet article est par ailleurs inconnu des historiens, car il a paru dans un journal médical à diffusion restreinte<sup>(2)</sup>.

Dès lors, nous avons cru bon d'entreprendre une étude critique de cette question. Les chiffres sont quelque peu rébarbatifs, mais ce travail n'est qu'un chapitre manquant à insérer dans un ensemble plus lisible : le lecteur voudra bien en tenir compte ! Il comprendra également toutes les précautions prises quant à la critique des sources, et il n'est pas impossible que certains problèmes nous aient encore échappé !

### **1<sup>re</sup> PARTIE : HISTOIRE QUANTITATIVE DU COMMERCE DES EAUX DE SPA**

#### **L'instauration du cachet sur les bouteilles d'eau de Spa<sup>(3)</sup>**

C'est surtout dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle que les eaux de Spa acquièrent un début de vogue grandissante : des étrangers viennent en nombre prendre les eaux. Très occasionnellement, quelques-uns, fortunés, en font venir jusqu'à chez eux, en tonneaux d'abord, en pots puis en bouteilles ensuite. Mais quelques années avant 1632, quatre Spadois commencent à en exporter d'importantes quantités : un véritable commerce, assidu et organisé, apparaît. Bientôt les habitants s'alarment : les étrangers s'abstiendront de venir prendre les eaux si celles-ci peuvent être transportées ; or, la majorité des Spadois, à des degrés divers, vivent de l'hôtellerie pendant la saison : voilà une partie appréciable de leur gagne-pain mise en péril, d'autant plus qu'ils ont aménagé leur maison à grands frais. D'autre part, les eaux sont puisées par les marchands à des moments et dans des conditions qui altèrent leurs qualités, tandis que d'autres eaux sans vertus curatives sont vendues sous le nom d'eau de Spa, nuisent à la bonne réputation de celles-ci et donc à la cure sur place.

Une réglementation s'impose : le 10 juillet 1632, le prince crée un cachet de contrôle en cire qui, apposé sur de la peau liée au bouchon, garantira l'origine et la qualité des eaux embouteillées ; une taxe de deux liards est perçue par bouteille ; elle profite, par tiers, à l'église, à la communauté (pour l'entretien des chemins) et au cacheteur ; chacun reste cependant libre d'utiliser le cachet officiel, mais le commerce avec l'étranger est interdit sans certificat du magistrat<sup>(4)</sup>. Cet édit, probablement combattu par les marchands et imprimé en 1633, n'a laissé aucune trace d'effets dans les archives : aucun compte n'est conservé avant 1634.

Deux ans plus tard, jour pour jour, un nouvel édit exige le cachet, toujours payé deux liards, sur toutes les bouteilles qui sortent du pays de Liège. Mais après diverses réclamations, la liberté d'utiliser le cachet est rétablie le 25 septembre, tandis que les clauses de l'édit de 1632 sont renouvelées (on n'y parle cependant plus des certificats...). Finalement, le 2 juin 1635, à la demande et sur les conseils du Magistrat, le prince explicite sa pensée quant à la liberté d'utiliser le cachet : celle-ci n'est accordée qu'aux habitants du pays et uniquement pour leur usage particulier ; autrement dit, toute bouteille qui fait l'objet d'un commerce est soumise au cachet.

On peut donc considérer qu'à partir de 1636, toutes les bouteilles des marchands emplies à Spa et destinées au commerce sont cachetées et officiellement comptabilisées.

#### **Les fraudes**

Les chiffres que nous allons produire sont toutefois des minima, car des fraudes existaient : pour éviter de payer le cachet, certains utilisaient des eaux ordinaires spadoises dont les bouteilles n'étaient pas



cachetées du sceau officiel. Elles échappent dès lors à notre documentation. Ces fraudes étaient-elles importantes au point de dénier un minimum de valeur aux chiffres officiels ? Tout en utilisant ces derniers occasionnellement et avec confiance, G. Dugardin croit la fraude forte au XVII<sup>e</sup> siècle. En 1632, avant l'instauration du cachet de contrôle, le commerce est évalué à 100.000 bouteilles annuelles ; or, dit-il, les chiffres officiels n'atteignent jamais ce montant<sup>(5)</sup>. Le tableau nous montrera en effet qu'ils ne dépassent quasi pas 50.000 au XVII<sup>e</sup> siècle.

Mais que vaut cette estimation de 100.000 bouteilles ? Tout d'abord, elle est faite par le Magistrat qui avait un intérêt évident à grossir démesurément ce chiffre : il voulait montrer que l'ampleur de ce commerce allait mettre en péril le gagne-pain de la majorité, puisque les étrangers pourraient se passer de venir prendre les eaux à Spa ! D'autre part, l'autorité locale ne disposait alors d'aucun moyen pour connaître, même approximativement, le nombre de bouteilles exportées, puisque le commerce des eaux n'était pas contrôlé ! Pour d'évidentes raisons de concurrence commerciale, de secret des affaires ou de rang social, les marchands n'avaient aucun intérêt à fournir une quelconque information sur l'importance réelle de leur commerce. En fait, ce nombre décimal et tout rond de 100.000 n'a aucune valeur statistique : il symbolise aux yeux des autorités l'énormité du commerce et donc du danger...

Nous pensons au contraire que les fraudes, qui ont existé, étaient très limitées et plutôt le fait d'obscurs petits mercantis. Le dernier édit de septembre 1634 punit les contrefacteurs de 100 florins d'or d'amende, une somme énorme, l'équivalent du cachet de 40.000 bouteilles (sur la base du tarif de 1638 à 1665) ! Quels risques, peu en rapport avec la modicité du cachet (un liard), lequel se répercute finalement dans le prix, payé sans discussion par de riches clients ! D'ailleurs, ce sont essentiellement les eaux du Pouhon qui sont commercialisées, les seules qui puissent se conserver en bouteilles et supporter de longs voyages en pleines chaleurs<sup>(6)</sup> ; or cette source est au centre de Spa, sur le Marché : le cacheteur et ses commis la surveillent de près, des gardes y sont même placés pour la police des étrangers, et le Magistrat choisit un fonctionnaire assermenté pour contrôler le cacheteur<sup>(7)</sup>... Quand, au XVIII<sup>e</sup> siècle, la Géronstère prendra une certaine vogue, un gardien y sera placé<sup>(8)</sup>. Bien entendu, les marchands et leurs commis se surveillent l'un l'autre : il ne faudrait pas que l'un d'eux soit favorisé ! La technique de remplissage est d'ailleurs très lente et très visible. Enfin, n'oublions pas que l'eau du Pouhon a un goût particulier qu'on oublie difficilement<sup>(9)</sup>.

Imaginons la réaction des clients (souvent de gros revendeurs bien au courant) si le sceau n'est pas conforme, si — après 1724 — il n'y a pas de certificat, si l'eau ne s'est pas conservée ou si elle a un autre goût ? Il s'adressera à un marchand plus sérieux : n'est-ce pas ici la sanction la plus efficace et qui fait réfléchir ?

Un contrôle nous est d'ailleurs possible grâce au registre privé — donc peu suspect — du marchand François de Sclessin<sup>(10)</sup> : chaque fois que la confrontation est possible entre 1714 et 1728, les chiffres de vente et les chiffres officiels du cachet correspondent toujours ! A quelques dizaines près (car elles sont achetées par centaines), les achats de bouteilles vides correspondent également...

Nous n'avons pas à traiter ici de la concurrence des eaux minérales voisines, vendues comme eaux de Spa : elle fut très passagère à Nivezé au ban de Sart, beaucoup plus importante au Bru à Chevron<sup>(9)</sup>.

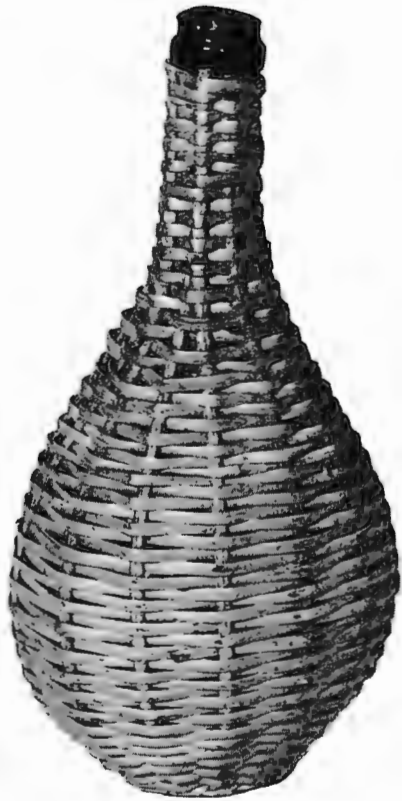
### **La critique des chiffres officiels<sup>(11)</sup>**

A. Dans le cas le plus favorable, le décompte détaillé des bouteilles cachetées nous est conservé : 69,9% des chiffres nous sont connus ainsi (86 sur 123). Chaque relevé doit cependant être minutieusement examiné : dans un certain nombre de cas, les chiffres donnés ne sont pas bruts mais réduits. En effet, les bourgmestres accordaient souvent des réductions, variables selon les personnes et les époques. Elles pouvaient être générales, ou réservées aux Spadois, ou à certains marchands. Il faut donc rétablir les chiffres avant réduction, ce dont les chercheurs n'ont pas tenu compte jusqu'ici. C'est ainsi que, de 1642 à 1649 au moins, 12% sont accordés aux seuls Spadois ; de 1686 à 1697, 5% sont déduits à certains marchands spadois importants ; de 1697 à 1701, tous les marchands bénéficient de 5% ; de 1701 à 1705, aucune réduction ne semble accordée ; elle est de 5% pour tous de 1706 à 1718, mais dès 1707 certains obtiennent une réduction supplémentaire de 6,25% et d'autres de 12,5% ! En 1719-20, aucune réduction. Enfin, dès 1722 au moins et jusqu'à la fin de l'ancien régime, tous les marchands obtiennent 10% de réduction : ce dixième est pratiquement toujours déduit avant l'inscription des chiffres.

Dans onze cas (8,9%), nous n'avons que le total du nombre de bouteilles pour l'année en cours. Cela ne pose aucun problème si ces années se situent dans une période où aucune réduction n'était accordée, ou quand la réduction était la même pour tous (après 1721).

B. Dans 25 cas (20,3%), nous n'avons pas le nombre de bouteilles mais le revenu global du cachet. Pour convertir ce montant, il faut connaître le tarif appliqué. Or celui-ci a varié dans le temps. Le cachet est de deux liards en 1634, mais, dès 1638 (peut-être avant), les Spadois (en fait presque la totalité) ne paient plus qu'un liard, fait dont on n'avait pas tenu compte jusqu'ici. L'étude des comptes nous montre qu'à partir de 1642, le tarif est d'un liard pour tous, mais alors on accorde des réductions aux seuls Spadois. A partir de 1669, deux liards sont prélevés<sup>(13)</sup>. Le cachet est de trois liards dès le 6 mai 1679 ; il est porté à quatre liards le 27 janvier 1684 et restera à ce taux jusqu'à la fin de l'ancien régime<sup>(14)</sup>. Le détail de 1678-79 et de





Bouteille à eau de Spa, ovale et clissée, XVIII<sup>e</sup> siècle.



Bouteille plate à eau de Spa, début XVII<sup>e</sup> siècle.

Collections du Musée de la Ville d'Eaux à Spa.

1683-84 nous est connu et tient compte des changements de tarif intervenus. Il est donc possible de convertir le revenu brut en nombre de bouteilles, puis de nous reporter au cas A, deuxième paragraphe.

La conversion est beaucoup plus complexe lorsqu'on n'a que le revenu net de la communauté. Il faut d'abord rétablir le revenu brut, puis convertir en appliquant le paragraphe précédent. Au début, un tiers du cachet revenait à la communauté, un tiers à l'église et un tiers au collecteur ; en 1646 et 1648 en tout cas, et de 1651 à 1671, la part du collecteur fut réduite au sixième malgré l'édit de 1634 ; à sa demande, son tiers fut rétabli de 1672 jusqu'à l'édit de 1684<sup>(9)</sup>. Par la suite, le collecteur bénéficiera d'un % variable selon les années ; ce tantième est souvent l'objet d'enchères : celui qui prendra le % le plus bas obtiendra la collecte du cachet. Si ce % est connu et en tenant compte qu'1/8 va à l'église et 1/8 aux pauvres, il est possible de rétablir le revenu brut.

C. Lorsque le pourcentage réservé au collecteur n'est pas connu, nous avons utilisé ceux qui précédaient et suivaient l'année en question et établi une « fourchette ». Quand les réductions n'étaient appliquées qu'à une partie des marchands, nous avons donné un chiffre minimum (aucune réduction) et un chiffre maximum (réduction maximum à tous). Pour le graphique, nous avons retenu la moyenne arithmétique de ces deux chiffres. Les cas repris sous C ne se présentent que 11 fois soit 8,9% du total.

Ces cascades de conversions peuvent paraître hasardeuses à certains. Nous avons testé nos procédés chaque fois (89 cas) que revenu net de la communauté, revenu brut du cachet et décompte des bouteilles étaient connus : la conversion s'est toujours révélée juste à quelques dizaines de bouteilles près, soit moins d'un demi % de différence ; nous pouvons dès lors conclure à leur fiabilité !

#### Tableau du nombre annuel de bouteilles cachetées

Pour éviter des redites et ne pas multiplier les appels de note, nous utilisons une combinaison de lettres majuscules et de chiffres. La lettre majuscule localise la source selon le code suivant :

- A. Spa, bibliothèque de la Ville, fonds Albin Body, *Registres annuels des comptes des bourgmestres*, n° 3667 à 3727, selon l'année.
- B. *Ibidem*, liasse n° 354.
- C. *Ibidem*, liasse n° 355.
- D. Archives de l'Etat à Liège (A.E.L.), *Ville de Spa*, n° 34 à 38, selon l'année.
- E. *Ibidem*, n° 48.
- F. *Ibidem*, n° 49.
- G. *Ibidem*, n° 1.
- H. A.E.L., *Conseil Privé*, liasse n° 237.
- J. A.E.L., *Ville de Spa*, n° 71.

Le chiffre qui suit la lettre détermine la façon dont le nombre de bouteilles a été établi :

1. décompte détaillé et complet du nombre de bouteilles cachetées, le plus souvent au jour le jour et par marchand.
  2. somme globale des bouteilles, éventuellement augmentée des réductions.
  3. revenu brut converti en somme globale des bouteilles, éventuellement augmentée des réductions.
  4. revenu net de la communauté, augmenté du tantième du collecteur et de la part de l'église et des pauvres, puis converti comme au 3.
- Tout autre système est expliqué en note, notamment quand le tantième ou le % des réductions ne sont pas connus.

#### Evolution quantitative du commerce des eaux minérales spadoises

L'évolution générale de ce commerce est fort bien représentée par la droite de tendance dessinée au graphique ; celle-ci, bien ajustée ( $r^2 = 0,94$ ), montre un passage de 8.000 bouteilles environ (7.938) en 1640 à 160.000 (158.533) en 1770, soit vingt fois plus en 131 ans. La progression, assez continue, n'est bien entendu pas aussi linéaire que la droite le laisse supposer, elle se fait plutôt par paliers.

Après une montée très rapide de 1634 à 1646, la moyenne se stabilise aux alentours de 38.000 bouteilles (38.229) pour la période allant de 1647 à 1665. Nous la prendrons pour base 100. On attribuera sans doute la chute de 1653-1655 aux combats qui opposèrent alors les troupes liégeoises, bientôt renforcées par les Allemands et les Français, aux bandes wallonnes, italiennes et espagnoles qui pillaient le pays depuis de si nombreuses années. Melchior Crahay, chroniqueur sartois, nous raconte par le menu les brigandages des mercenaires<sup>(15)</sup>. En 1661-1662, c'est une crise frumentaire : la misère était grande, nous dit-il, car tous les métiers étaient perdus et anéantis.

Dès 1666 s'amorce une chute continue qui atteint un minimum vers 1675 (indice 45) et se prolonge jusqu'à 1678<sup>(16)</sup>. Cette crise économique n'a rien de local mais s'inscrit dans un contexte plus général. De 1666 à 1669 règne la peste en Europe occidentale : chaque localité s'isole pour échapper — en vain le plus souvent — à la contagion : l'entrée des marchandises passant par des régions contaminées est interdite, et le commerce languit. Mais une dépression plus grave et surtout plus longue emboîte le pas, consé-

**TABLEAU I - NOMBRE ANNUEL DE BOUTEILLES CACHETÉES**

1634	6.936	FI	1682-83	34.137	A1	1722	133.043	A1
1635	1.537	D(1)	1683-84	46.706	D1	1723	95.128	A1
1637	5.808 à		1684-85	34.382	D2	1724	114.117	A1
	11.634	D(2)	1685-86	34.646 à		1725-26	164.237	A1
1638	9.210	H4		36.469	H(6)	1726-27	129.849	D2
1639	9.042	D3	1686-87	36.457	D1	1727-28	120.705	A1
1640	13.219	D3-B3(3)	1687-88	44.581	D1	1728-29	128.043	A1
1641	5.322	H4	1688-89	49.482	D1	1729-30	134.603	A1
1642	15.797	D1-B1	1689-90	41.732 à		1730-31	133.055	A1
1643	24.120	D1-F1		46.483	H(7)	1731-32	121.271	A1
1644	31.993	F1	1690-91	36.247 à		1732-33	137.021	A1
1645	30.373 à			40.374	H(7)	1733-34	128.399	A1
	31.084	B(4)	1691-92	42.927 à		1734-35	120.811	D2
1646	30.200	F1		47.813	H(7)	1735-36	140.896	A1
1647	32.589	B1	1692-93	58.244 à		1736-37	151.979	C3
1648	31.120	F1		61.309	H(8)	1737-38	121.967	C3
1649	36.971	F1	1693-94	46.276	B1	1738-39	134.814	C3
1650	30.376	F1	1694-95	54.737 à		1739-40	112.548	C3
1651	39.597	H1		57.618	G(9)	1740-41	124.036	A1
1652	41.556	F2	1695-96	43.595 à		1741-42	134.650	C3
1653	38.455	B1(10)		45.889	G(9)	1742-43	134.699	A1
1653-54	28.378	B1	1696-97	57.015	D1	1745-46	106.904	A1
1654-55	28.336	F1	1697-98	41.248	D3	1747-48	124.850	A1
1655-56	46.533	F1	1698-99	59.783	D1	1748-49	142.572	A1
1656-57	40.003	F1	1699-00	62.323	H4(12)	1749-50	123.680	D2
1657-58	29.960	F1	1700-01	67.782	H4(13)	1750-51	177.352	A1
1658-59	43.766	F1	1701-02	41.172	H4(14)	1751-52	152.780	J2
1659-60	37.714	F1	1703-04	69.653	F1(11)	1753-54	118.672	A1
1660-61	42.028	B1	1704-05	42.203	D2	1754-55	133.356	A1
1661-62	27.357	F1	1705-06	99.190	H4(15)	1755-56	127.772	A1
1662-63	33.975	F1	1706-07	79.815	D1	1756-57	126.093	A1
1663-64	41.519	B1	1707-08	63.002	A1	1758-59	135.560	A1
1664-65	40.437	B1	1708-09	67.117 à		1759-60	135.830	A1
1665-66	44.888	D1		76.705	D(16)	1760-61	123.870	A1
1666-67	30.619	D1	1709-10	76.352	A1	1761-62	127.218	A1
1667-68	28.867	D1	1710-11	81.510	A1	1762-63	122.651	A1
1668-69	32.762	D1	1711-12	70.895	E2-D1(17)	1763-64	148.069	A1
1669-70	33.206	B2	1712-13	90.021	A1	1764-65	133.999	A1
1671-72	23.987	F1	1713-14	163.231	A1	1765-66	144.578	A1
1672-73	18.100	D1	1714-15	136.286	A1	1766-67	154.291	A2
1674-75	16.480	D1	1715-16	171.586	A1	1767-68	159.371	A1
1675-76	14.368(5)		1717-18	134.368	A1	1768-69	145.026	A1
1676-77	18.155	F2	1718-19	156.755	A1	1771-72	158.952	A1
1678-79	32.762	D1	1719-20	144.220	A1	1772-73	141.329	A1
1681-82	44.892	A1						

1. Ne paraît pas complet, quoique détaillé.
2. Incertain quant au tarif : un ou deux liards ? Il semble que certains Spadois ne payaient déjà plus qu'un liard ; le décompte étant par « banse » dont on ne connaît pas le contenu exact, on ne peut être sûr.
3. On ne mentionne deux sources que quand celles-ci doivent se compléter pour faire un rôle complet.
4. Le rôle est incomplet pour les étrangers (s'arrête au 29/6 au lieu du 7/10) ; la somme est alors de 30.373 ; à partir du revenu net, on obtient 31.084 en donnant 12% de réduction à tous alors qu'elle n'est accordée qu'aux Spadois (la plus grande majorité).
5. D'après E. DELNEUVILLE, *op. cit.*, p. 17, sans référence...
6. Le tantième mis aux enchères commence cette année ; les trois années qui suivent, il est de 8,33% (très élevé !) ; nous l'avons supposé tel en 85-86 ; le minimum : pas de réduction ; le maximum : réduction de 5% à tous ; la réduction n'était alors accordée qu'à certains Spadois.
7. Tantième et bénéficiaires des réductions ne sont pas connus ; minimum : tantième classique de 3% et pas de réduction ; maximum : tantième le plus haut (8,33%) et réduction de 5% à tous (à partir du revenu net de la communauté).
8. Comme au 7, à l'exception du tantième qui, lui, est connu : 47<sup>e</sup> denier ; A.E.L., *cour de Spa*, n° 27, f° 181 v°.
9. A partir du revenu brut ; minimum : pas de réduction ; maximum : 5% à tous ; seuls les Spadois en bénéficiaient.
10. Jusqu'au 26/7.
11. Commence le 29 mars au lieu du 27 juillet 1703.
12. Le tantième est le denier 32. A.E.L., *cour de Spa*, n° 28, f° 241 : 5% à tous.
13. Le tantième est le denier 26. *Ibidem*, f° 305 : 5% à tous.
14. Le tantième est le denier 27. *Ibidem*, n° 29, f° 61 : pas de réduction prévue.
15. Tantième classique de 3% prévu par le règlement de la communauté quand il n'y a pas d'amateur pour la collecte. Nous avons supposé qu'il n'y avait pas de réduction vu la somme élevée, mais le doute subsiste ; en tout cas 5% ont été accordés en 1706 aux seuls Spadois ; ceci est donc un minimum ; maximum : 104.409 si tous avaient 5%.
16. Nous ne connaissons que la somme totale des bouteilles ; les réductions sont alors de 5% à certains, 12,5% à d'autres et rien aux derniers ; minimum : pas de réduction ; maximum : 12,5% à tous ; en pratique, un quart au maximum bénéficiait de 12,5%.
17. Le détail est incomplet.

quence des guerres de Louis XIV : gardes continuelles, réquisitions en hommes et en denrées et « fourrage-ment » des campagnes provoquent une forte augmentation du prix du pain. Les logements militaires se succèdent quasi sans interruption de 1674 à 1680 : les quartiers d'hiver de Chavagnac en 1675 et des Français en 1678-79 obligent Spa à emprunter plus de 100.000 fl.bb. et à prélever de nombreuses tailles<sup>(17)</sup>. Cette période de troubles s'accompagne inévitablement d'un ralentissement du commerce : les routes ne sont pas sûres, les Espagnols interdisent le commerce avec les Pays-Bas. Les organismes affaiblis ne résistent pas aux maladies véhiculées par les troupes : main-d'œuvre, transporteurs, marchands même s'amenuisent... Nous avons déjà constaté à Verviers combien ces guerres transformèrent pour longtemps la société urbaine.

La remontée sera cependant très rapide : en deux ans on en revient aux chiffres antérieurs à la crise : près de 40.000 bouteilles jusqu'en 1688. La hausse va alors se poursuivre régulièrement pour atteindre une moyenne de 72.000 bouteilles de 1703 à 1710 (indice 188). Les fortes oscillations annuelles au cours de cette période s'expliquent sans doute par l'évolution des campagnes militaires : en 1691, Liège se trouve menacée par les Français, mais en 1692 la campagne est moins désastreuse ; 1693 voit la prise de Huy, la sanglante victoire de Neerwinden, ainsi que le début d'une grave crise frumentaire<sup>(18)</sup>.

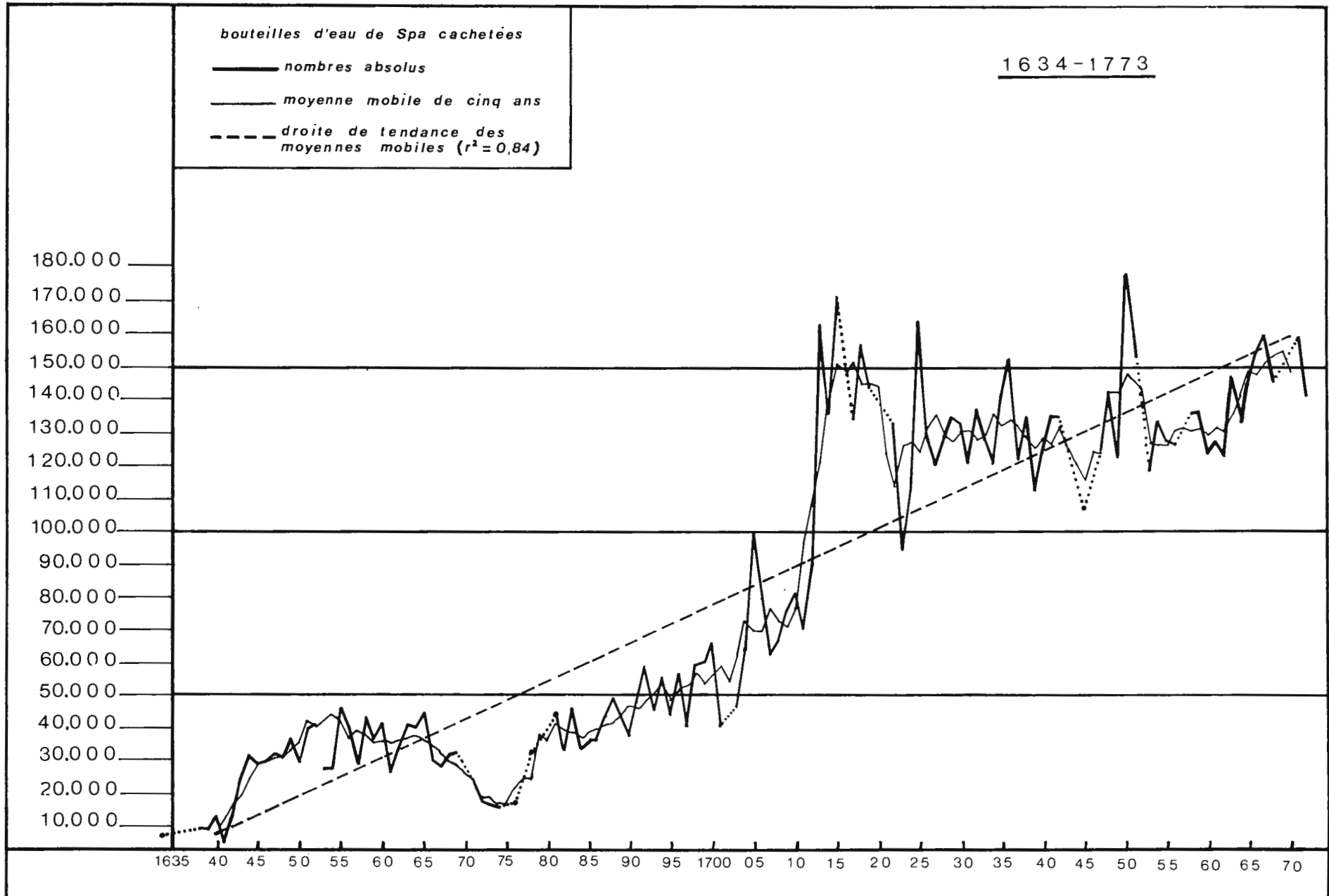
La baisse temporaire des années 1701 et 1702 s'explique par des événements locaux : François de Sclessin, échevin de Spa, et le bourgmestre Cocquelet avaient obtenu au début 1701 le monopole du commerce des eaux pour trois ans, à condition de partager le bénéfice par moitié avec la Communauté ; on ne sait pourquoi cet octroi ne fut pas suivi d'effets, mais dès juin, c'est le marchand Jean Michel Jennet de Liège qui a ce privilège. Les bourgmestres ne voulant pas laisser sortir ses bouteilles sans paiement du droit de cachet, un procès s'engage devant les Echevins de Liège pendant lequel les droits ne semblent plus avoir été perçus régulièrement. En tout cas, lorsque la collecte du cachet sera mise aux enchères le 23 mars 1703 (date anormale), il est spécifié que le repeneur devra s'efforcer de récupérer celui de l'année précédente...<sup>(19)</sup>.

Les années 1703 à 1705 restent à un bas niveau : c'est exactement la période des campagnes militaires sur la Meuse de Malborough et Coehoorn d'une part, des Français et de leurs alliés d'autre part. La victoire de Ramillies (23 mai 1706) va mettre la principauté définitivement à l'abri de nouvelles tentatives de Louis XIV : le commerce reprend de plus belle<sup>(20)</sup>. C'est en effet une expansion très rapide qui culmine en 1715 et se stabilise autour de 147.000 bouteilles (indice 384 !) pour la période 1714-1720. Le 11 avril 1713, les traités d'Utrecht sont signés entre la France et les Provinces-Unies : la paix est rétablie pour longtemps, les routes redeviennent sûres, les mouvements commerciaux se rétablissent, le commerce des eaux prospère comme il ne l'a jamais fait...

La dépression passagère de 1723 et 1724 semble due à des circonstances locales. Dès 1721, les bourgmestres de Sart, ban contigu de Spa, commencent à mettre en valeur la source de Nivezé : des docteurs sont chargés de l'analyser, on en fait des expéditions gratuites dans toutes les directions pour en organiser la vente, et l'octroi de les exploiter est accordé à la Communauté (le 22 octobre 1723, dit G. Dugardin). Dès le 19 août 1723, les eaux de Nivezé avaient été louées pour 10 ans à Hubert de Grandchamps par Jeanne le Jody, veuve de Guillaume de Fossé. Ce même Grandchamps, marchand bourgeois de Liège, après divers procès, avait finalement conclu un contrat de société avec Nicolas François Pennay, marchand de Verviers, pour l'exploitation des eaux de Bru (Chevron, principauté de Stavelot-Malmedy) : une forte concurrence doit être à l'origine d'une certaine défaveur envers les eaux de Spa proprement dites. Ce Grandchamps était auparavant le plus important client des eaux spadoises : en 1718-19, il fit cacheter 63.000 bouteilles, 15.000 en 1719-20, 43.000 en 1722, près de 12.000 en 1723, 10.500 en 1724, mais aucune de 1725 à 1728 ; en 1728-29 on le retrouve associé à Pennay avec plus de 40.000 bouteilles. Dès 1727, l'exploitation de la source de Nivezé au ban de Sart présentait déjà un grand ralentissement. La réaction du Magistrat spadois ne s'était d'ailleurs pas faite attendre ; ainsi, le 20 juin 1724, il envoyait à Rotterdam le commissaire Thierry de Presseux afin que « les eaux de Spa puissent y être reconnues à l'exclusion des eaux étrangères pour bonnes et véritables »...<sup>(21)</sup>.

Si la situation se redresse, il n'empêche qu'à partir de 1726-27 et jusqu'en 1747, la moyenne s'établit à un peu plus de 128.000 bouteilles l'année (indice 335). La baisse de 1739-40 doit être sans doute associée à la crise économique plus générale qui règne au pays de Liège : des troubles sociaux éclatent chez les cloutiers de Liège et les tisserands de Verviers, des conflits douaniers amènent les gouvernements de Liège et Bruxelles à barricader leurs frontières de tarifs prohibitifs, le chômage s'étend, et bientôt une mauvaise récolte provoque la disette et des émeutes de la faim<sup>(22)</sup>.

De 1745 à 1747, deux événements sont à l'origine du ralentissement du commerce spadois. Le premier est local : le 9 février 1745, le prince concède pour six ans à Antoine Latour, marchand de Liège, le monopole du commerce des eaux de Spa. Un long procès s'engage, poursuivi jusqu'à la Chambre Impériale de Wetzlaer ; saisie le 15 mars 1745, celle-ci statue provisoirement le 29 novembre : elle maintient la Communauté dans ses droits. La question ne fut vidée que près de trente ans plus tard : le 27 avril 1774, le prince renonça au procès...<sup>(23)</sup>. Le deuxième événement est la guerre de Succession d'Autriche : en 1746 et 1747, les Spadois doivent supporter deux quartiers d'hiver et un quartier d'été de Hanovriens, dont les frais s'élevèrent à plus de 100.000 florins bb. ! Le Magistrat dut imposer cinquante tailles au lieu des quatre habituelles pour les payer<sup>(24)</sup>...



Après une petite crête qui semble aller de 1748 à 1752 (143.000 bouteilles de moyenne, indice 374), on en revient à la période amorcée en 1726, avec une moyenne de 130.000 bouteilles environ (indice 340) jusqu'à 1763. La brève diminution de 1753-1754 n'est peut-être pas étrangère à la guerre maritime qui sévissait entre la France et l'Angleterre...

Dès 1763 s'amorce un nouveau progrès du commerce des eaux qui se hisse à une moyenne de près de 150.000 bouteilles l'année (indice 388) au moins jusqu'en 1773. Spa est alors en train de devenir le « café de l'Europe » grâce à une propagande savamment orchestrée par le docteur des eaux Jean-Philippe de Limbourg l'apothicaire et marchand d'eau Gérard Deleau et le tourneur sur bois Lambert Xhrouet. De Limbourg écrit en 1762 les « Nouveaux Amusements des eaux de Spa », où il fait d'ailleurs de la publicité pour ces deux derniers. Associés au marchand de vin et verrier liégeois Jacques Nizet, ils deviennent propriétaires, chacun pour un quart, de la Maison d'Assemblées ou Redoute en construction ; celle-ci, accessible dès 1764, va devenir le carrefour des grandes fortunes de l'Europe : c'est l'âge d'or de Spa ou en tout cas des actionnaires de la maison de jeux<sup>(25)</sup>...

## TABLEAU II

### ADJUDICATION DU CACHET DES BOUTEILLES (en florins brabants)

Date	Durée (années)	Mise à prix	Ramenée à	Prix définitif	Obtenteur
5/8/1773	1	6.000		6.500	Heyne <sup>(1)</sup>
9/8/1774	1	6.000		6.310	Jean-Noël Talbot <sup>(2)</sup>
7/8/1775	1	6.000		6.310	Ambroise Talbot <sup>(3)</sup>
1/8/1776	2	6.000		6.420	Jean-Noël Talbot <sup>(4)</sup>
6/8/1778	3	6.000		6.250	Philippe Fassart <sup>(5)</sup>
6/8/1781	3	6.000	pas d'amateur		la Communauté <sup>(6)</sup>
5/8/1784	3	6.000	5.600	5.820	Etienne Bertrand <sup>(7)</sup>
10/8/1787	3	5.500	pas d'amateur		la Communauté <sup>(8)</sup>
14/8/1788	3	5.000	4.500	4.990	Jean-Noël Talbot <sup>(9)</sup>
7/8/1791	3	4.000	3.500 pas d'amateur		la Communauté <sup>(10)</sup>
3/8/1792	?	4.500	4.000 pas d'amateur		la Communauté <sup>(11)</sup>

1. A.E.L., notaire J.H. Crahay et Ville de Spa, n° 22, registre.

2. A.E.L., cour de Spa, n° 44, f° 2.

3. *Ibidem*, f° 116 et 119.

4. *Idem*, n° 45, f° 26.

5. *Ibidem*, f° 200.

6. *Idem*, n° 47, f° 24.

7. *Idem*, n° 48, f° 192.

8. *Idem*, n° 49, f° 268.

9. *Idem*, n° 50, f° 89.

10. *Ibidem*, f° 446.

11. *Idem*, n° 51, f° 113.

Après 1773, il devient difficile d'apprécier l'évolution du commerce des eaux car le cachet est maintenant affermé : il ne s'agit plus cette fois de mettre aux enchères le tantième pris par le collecteur mais la somme globale à verser annuellement à la Communauté, à l'Eglise et aux pauvres, somme qui n'est pas nécessairement en rapport avec la quantité réelle de bouteilles cachetées ; il faut en effet prévoir le revenu du cachet et bien souvent les repreneurs n'y trouveront pas leur compte. Le tableau II relève le résultat de ces enchères.

A en croire la défaveur dont celles-ci vont être l'objet à partir de 1781, on assiste, semble-t-il, à une lente diminution du commerce des eaux. La mise à prix ne cesse d'être réduite et, malgré cela, les amateurs restent bien rares. En 1781, les Tenants abandonnent même leur quart à la Communauté. Philippe Tournay, qui paraît avoir « arriéré-repris » la collecte du cachet adjudgée à Jean-Noël Talbot en 1774, est poursuivi faute de paiement ; la cour des Tenants doit même lui prêter près de 1.300 fl. qu'il ne remboursera qu'en 1780. Etienne Bertrand, repreneur en 1784, sera poursuivi jusqu'à Wetzlaer et condamné : la saison a été particulièrement mauvaise, c'est la trop fameuse époque de la querelle des jeux de Spa... Le Magistrat lui-même ne déclare-t-il pas le 5 avril 1791 que depuis quelques années la recette du cachet a diminué de plus de 1.500 florins ? Il décide de faire venir des eaux de Pymont et de Selter : le docteur de Limbourg les analysera et les comparera à celles de Spa. Manifestement la concurrence étrangère paraît de plus en plus importante<sup>(26)</sup>...

En résumé, l'on peut dire que l'évolution du commerce des eaux de Spa a été continuellement à la hausse, si l'on excepte la crise de 1666-1678. L'expansion n'a cependant pas été régulière, elle se caractérise par de brusques et importants progrès qui ensuite se stabilisent pour une assez longue période, la paix étant le facteur le plus favorable. Au contraire, et comme d'habitude, les guerres, avec leur cortège de misères et d'épidémies, ont été la cause des récessions, le plus souvent passagères, d'un commerce quasi de





**N**ous Bourgmestre & Magistrat de Spa, Pays  
de Liege, autorisé par l'Edit de SON  
ALTESSE, en date du neuf Février 1774,  
Certifions que

transporte hors dudit Lieu la quantité de  
Bouteilles  
d'Eau Minérale de Spa, scellées du Cachet ordinaire. En foi de  
quoi, Nous avons donné & signé le présent Certificat *gratis*, pour  
qu'il soit reproduit & visé où il conviendra. Fait à Spa, le  
mil sept cent

luxe à l'époque. Elles ont mis en péril la liberté et la sécurité des échanges internationaux ; elles ont interrompu les transports en réquisitionnant chevaux et charrettes ; elles ont diminué le capital disponible des marchands qui, de par leurs revenus antérieurs et leur rang social, ont dû largement contribuer aux frais de guerre tout en subissant des pertes dans leur entreprise ; elles ont amoindri la main-d'œuvre besogneuse, victime de choix des épidémies véhiculées par les troupes. La fin du XVIII<sup>e</sup> siècle se caractérise par un déclin progressif : querelle des jeux et concurrence étrangère y sont pour beaucoup. Mais peut-être l'afflux extraordinaire des étrangers pendant des saisons de plus en plus longues est-il néfaste à l'exportation des eaux ? A moins que la prise des eaux ne soit progressivement négligée, car devenue davantage un prétexte à l'amusement, au repos, aux promenades, finalement plus bénéfiques que la cure elle-même ? La rançon de la gloire... ?

Quant au régime français, il réduira à peu de chose — et pour quatre-vingts ans ! — un commerce séculaire qui avait porté au loin le nom de Spa : le nombre de bouteilles cachetées sera toujours inférieur à 30.000 l'an, parfois même à 10.000<sup>(27)</sup>.

## II<sup>e</sup> PARTIE : ORGANISATION ET BÉNÉFICE DU COMMERCE DES EAUX

Gaston Dugardin a consacré un chapitre à l'organisation du commerce des eaux, et depuis lors de nouvelles archives privées n'ont pas été découvertes. Nous nous contenterons de souligner ici certains aspects moins bien connus : l'évolution de la classe des marchands et les bénéfices qu'ils pouvaient escompter.

### L'évolution de la classe des marchands<sup>(28)</sup> (tableau III)

A l'inverse de la plupart des industries liégeoises, (houillères, métallurgiques, drapières, du verre ou de l'alun), qui nécessitent d'importants capitaux, la commercialisation des eaux de Spa n'a guère exigé de grands investissements avant la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. C'est pourquoi, tout au long de l'ancien régime, de modestes marchands d'eau ont toujours existé qui, seuls, en « indépendants », conditionnaient, vendaient et même transportaient chaque année plusieurs centaines de bouteilles. Selon les périodes, ceux dont la production était inférieure à 2% ont détenu de 28,5 à 5,3% du trafic, la moyenne s'élevant à 16% environ.

En fait, on peut distinguer deux grandes périodes, séparées par la crise qui se termine en 1678. Dans une première, le commerce se trouve de plus en plus concentré dans les mains de trois marchands spadois : Pierre Coquelet, Godefroid de Beurieux et Jean le Dagly. Ceux-ci n'avaient en 1642-47 qu'environ 46,7% du trafic ; ce pourcentage passe à 71,8 puis 82,9 et enfin 83,2 en pleine crise, époque où Pierre Coquelet détient à lui seul près des deux tiers de la production ! Au cours de la première période, il n'en avait que 15,3%... Ne voilà-t-il pas progression exemplaire ! Mais les lendemains de la crise seront moins enchanteurs. Godefroid de Beurieux meurt en 1685, apparemment sans successeur familial ; Pierre Coquelet décède en 1680, sa veuve poursuit le commerce avec Gernay qui devient son homme d'affaires, mais ils n'ont plus que 28,5% du négoce. D'autres noms apparaissent, quasi tous étrangers, et se maintiennent jusqu'à 1695 environ. Maintenant huit marchands, au lieu de trois, ont plus de 2% de production et les écarts entre eux diminuent relativement.

La période 1693-1708 nous est mal connue : peu de décomptes complets nous sont conservés. La tendance déjà constatée semble toutefois se confirmer : neuf marchands se partagent près des quatre cinquièmes du marché, tandis que les écarts entre eux s'amenuisent de plus en plus.

Pas pour longtemps, car le phénomène de concentration constaté avant la crise va reprendre de plus belle, non pas, cette fois, que le nombre de marchands va diminuer (ils resteront toujours huit à dix ayant 2% et plus), mais l'un d'entre eux va s'accaparer plus de 40% du marché, c'est Hubert Grandchamps (et ses associés). Nous avons déjà évoqué son activité : il exploite les sources du Bru à Chevron et de Nivezé à Sart ; mais il est aussi à la tête d'une verrerie à Amblève (demande d'érection le 9 septembre 1727) dont les trois quarts de la production (80.000 à 120.000 bouteilles) alimentent le marché spadois. En 1754-55, il en construit une autre à Chênée pour ne plus payer le 60<sup>e</sup> sur les bouteilles qu'il introduit au pays de Liège<sup>(21)</sup>. Si son nom n'apparaît plus dans les comptes après 1736, il semble bien qu'il poursuivait ses activités à travers Hubert Leloup, échevin de Spa, appelé commis de Grandchamps et Penay, en tout cas dans les comptes de 1729 à 31 et 35-36. Le tableau montre très bien que pratiquement toute l'activité de Grandchamps et Penay passe à Hubert Leloup, du jour au lendemain. C'est d'ailleurs Grandchamps qui, en 1745, lors du fameux procès Latour (cfr. supra), avance de fortes sommes au Magistrat de Spa (plus de 12.000 fl. bb.) pour poursuivre l'action ; ce procès n'est pas seulement une lutte pour le monopole des eaux mais aussi une rivalité de grands marchands. « Pour Grandchamps, la suppression du monopole de Latour était une question vitale, non seulement pour son commerce d'eau, mais pour sa verrerie d'Amblève, dont il n'aurait plus l'emploi de la production »<sup>(29)</sup>.

A la suite de ce chevalier d'industrie liégeois viennent, par période, un ou deux marchands importants dont la production va de 10 à 23% selon le cas : Lambert Heyne et ses enfants, Alexandre Fassart puis Philippe Tournay, Alexandre Hay et Gérard Deleau. Pour mieux comprendre leur cheminement, il faudrait débrouiller les éventuelles alliances de ces marchands, ce que le temps et la place nous impartie ne nous permettent pas ici. Il est difficile d'admettre qu'un marchand puisse prendre en une année 10 à 20% du marché : des héritages, des unions, des reprises de commerce peut-être doivent sans doute l'expliquer, comme chez Lambert Heyne et Philippe Tournay.

**TABLEAU III - LES MARCHANDS D'EAU ET LE POURCENTAGE DE LEUR PRODUCTION (2% et plus)**

	Période d'activité <sup>(6)</sup>	1642 1647	1649 1660	1660 1667	1667 1679	1681 1689	1693 1708	1709 1719	1719 1729	1729 1736	1740 1749	1750 1759	1759 1765	1765 1773
Nombre d'années utilisables		6	6	7	6	6	6	9	7	6	5	6	6	5
Godefroid Franck, Jean Brussis, vve Charles	1642-1643	12,1												
Godefroid (Franck) de Beurieux	1644-1656	19,2	16,4											
Jean le Dagly, échevin	1642-1656	4,9	6,4											
Godefroid de Beurieux <sup>(1)</sup> et Jean le Dagly, échevin	1656-1684		7,8	29,7	20	3,6								
Jean Brussis (+ 21/11/1658)	1644-1656	9,1	2,4											
Vve Charles (François) et Char- lotte Charles	<b>1644-1650</b>	3,4	(1,9) <sup>(7)</sup>											
Pierre Coquelet <sup>(2)</sup> ; sa vve; Corné- lis Coquelet	1643-1722	15,3	41,2	53,2	63,2	28,5	16,7	8	4,8					
Jacques Danielle	1643-1646	7,5												
Jean Godefrin (Xhrouet); sa veuve	<b>1671-1707</b>				(1,9)	11	2,2							
Henri ou Marguerite de Fraipont	1678-1683				2,1	2,3								
Laurent Mawet ou Maljean de Fraipont	<b>1683-1699</b>					8,3								
Laurent de Halloux ou des Che- naux, Louveigné	1681-1694					21,1	4,1							
Mathy ou Laurent Ninet	1683,1696					2,4	2,4							
Mathy de Hauval	1681,1682					4,4								
<b>Total</b>		<b>71,5</b>	<b>74,2</b>	<b>82,9</b>	<b>85,3</b>	<b>81,6</b>								
François de Sclessin, échevin de Spa <sup>(3)</sup>	1693-1731						10,4	11	8,2	(0,6)				
Paquay Spirlet	<b>1696-1720</b>						11,4	(1,9)						
Laurent de Stainvaux	<b>1688-1704</b>						2,2							
Jean-Michel Jennet, de Liège	1703-1708						7,1							
Pierre Gernay <sup>(4)</sup> , bourgmestre	1693-1704						21,9							
Hubert Granchamps et Pierre Gernay <sup>(4)</sup> , sa vve	1706-1730							47,3	23					
Hubert Granchamps et Nicolas Pennay	1728-1736									43,4				
Hubert Leloup	1712-1736							4,4	11,5	2,7				
Hubert Leloup, échevin; sa vve; pour Grandchamps ?	1740-1773										44	41,6	31,5	12,3
Gillet Gatoye	<b>1707-1740</b>							2,4	2,5	(0,9)				
Zacharie ou Sacré Ruthers, sa veuve	1707-1720							2,3						
Jean Salpeteur, apothicaire et delle Brixhe	1709-1743							3,5	4,9	3,6	(1,3)			
Dupuy	1714-1716							3,2						
Berto, de Liège	1714-1733							2,3	5,2	(1,9)				
Henri Pirotte, de Liège	1729-1732									3,4				
Lambert Heyne <sup>(5)</sup> ; ses enfants	1717-1773								19	10,1	14,6	9,8	17,4	15
Enfants Simon Leloup dit Le Cache	1723-1733								4	2,9				
Cornélis Leloup, bourgmestre	1733-1751									5,6	3,2			
Alexandre Haye, gendre Thomas de Beurieux	1725-1769								2,7	11,2	8,5	6,8	4,9	3
Henri Eyre	1740-1746										6,4			
Alexandre Fassart	1747-1766										5,1	20,9	23,4	3,7
Philippe Tournay	1767-1773													22,5
Servais Lefin; ses enfants	1740-1756										6,3	2,9		
Gérard Deleau, apothicaire, bourgmestre	1753-1773											4,8	15	22,2
Henri Dumoulin, bourgmestre, et Elisabeth	1740-1773										(1,5)	2	2,5	2,6
Philippe Fassart	1767-1773													6,6
Vanagen, apothicaire	<b>1759-1773</b>												(0,4)	2,5
Charles Ogilvy, banquier	1767-1773													2,1
<b>Total</b>							<b>78,4</b>	<b>84,4</b>	<b>85,8</b>	<b>82,9</b>	<b>88,1</b>	<b>88,8</b>	<b>94,7</b>	<b>92,5</b>

1. + 29/3/1685

2. + en 1680; la veuve Marie Paquay + 5/4/1689; Cornélis + 14/7/1722.

3. + 22/1/1733.

4. + 20/12/1716.

5. + 25/4/1759, époux de Catherine Gernay; il fut bourgmestre.

6. Quand les années sont en gras, le marchand n'a pas eu une activité continue. Ces années ne sont qu'indicatrices vu les lacunes dans les comptes.

7. Les % placés entre parenthèses n'interviennent pas dans le total.

A côté de ceux-ci, il est aussi de nouveaux marchands qui font petit à petit leur place au soleil. Citons l'Écossais Alexandre Hay, allié à une Spadoise, fille de Thomas de Beurieux, dont le marché est orienté vers l'Angleterre, à travers notamment le marchand anglais Henry Eyre ; celui-ci avait d'abord entrepris personnellement le commerce des eaux de Spa, mais sans doute mal toléré par les autochtones, il se sert de Hay comme intermédiaire<sup>(30)</sup>. Citons enfin le cas exemplaire de Gérard Deleau : il développe lentement mais sûrement son commerce des eaux, tout en maintenant sa boutique d'apothicaire, en assumant plusieurs fois la charge de bougmestre ou de commissaire de Spa, et surtout en dirigeant la Redoute dont il est propriétaire pour un quart<sup>(31)</sup>. Son ami le docteur Jean-Philippe de Limbourg lui passe volontiers toutes les commandes que lui font d'éminents patients étrangers, depuis Berlin, Vienne, Lintz (Haute Autriche), Francfort, Mons, Luxembourg, La Haye, et surtout Paris<sup>(32)</sup>...

Parallèlement à cette montée de nouveaux marchands, spadois ou étrangers, on assiste à la disparition lente des tout petits marchands : de 1759 à 1773, ils doivent se partager 5 à 7,5% du marché.

Le dernier quart du siècle est mal connu faute d'archives détaillées. Peu avant la chute de l'ancien régime, les principaux marchands sont Alexandre Fassart, la veuve Courtois, Philippe Tournay et — à un échelon plus humble — l'avocat Deleau-Seraing. Les troubles politiques vont bientôt ramener à un rang plus modeste les derniers marchands d'eau<sup>(27)</sup>...

En résumé, deux grandes périodes sont à souligner. Une première, qui va jusqu'à la crise terminée en 1678, concentre de plus en plus le commerce chez trois Spadois : deux sont présents dès le début, en 1634 : Godefroid de Beurieux et Jean le Dagly, qui s'associent en 1656 ; le troisième, Pierre Coquelet, parti de rien en 1643, détiendra bientôt plus de 50% du trafic. Après la crise, tout change : les écarts entre marchands s'amenuisent pendant une vingtaine d'années et des capitaux étrangers rivalisent, puis dépassent bientôt ceux des marchands spadois en la personne du chevalier d'industrie liégeois Hubert Grandchamps. Le phénomène de concentration reprend et trois marchands, pas toujours les mêmes, suffisent à servir 60 à 70% des clients. Le nombre des marchands moyens est cependant plus élevé qu'avant la crise, mais parallèlement on assiste à une quasi disparition des tout petits commerçants.

### Prix et bénéfices commerciaux

La seule source utilisable pour déterminer les prix et les bénéfices est le livre de comptes de François de Sclessin. Mais ceux-ci, assez mal tenus, nous donnent presque uniquement le prix de vente aux clients, les factures qu'il leur adresse, le prix d'achat des bouteilles vides et les quantités achetées et vendues. On trouvera au tableau IV le prix des bouteilles achetées chez Bonhomme à Liège ainsi que le prix de vente des paniers de 150 bouteilles rendues à Amsterdam. Le prix en florins de Hollande a été multiplié par 1,6 pour obtenir des florins brabants, équivalence donnée par la source elle-même. Le prix du transport est également mentionné indirectement.

En utilisant quelques renseignements épars de ce registre, nous tenterons une approche des bénéfices réalisés.

#### 1701 : panier de 153 bouteilles (en sous)

panier et emballage	: 24-1
bouteilles vides	: 612
leur transport et taxe	: 15-1 (en barque jusqu'à Fraipont)
leur manutention	: 2-2
bouchons	: 6
liage, emplissage	: 8-3
cachet (— 5%)	:145-1

---

814 sous

+ peau (très chère, mais utilisée en très petite quantité)

+ transport des bouteilles vides de Fraipont à Spa

+ frais généraux (lettres, papier,...)

Prix de vente, sans compter le transport : 888 sous.

Le bénéfice est donc inférieur à 9%, il doit se situer vers 5% seulement.

#### 1726 : panier de 150 bouteilles (en sous)

panier et emballage	: 32 (en 1721...)
bouteilles vides	: 457-2
leur taxe	: 7-2
leur manutention	: 5-3
liage, emplissage, peau, bouchon	: 75
cachet (— 10%)	: 135

---

712-3

+ transport des bouteilles vides de Liège à Spa.

+ frais généraux (port de lettres, papier,...)

Prix de vente, sans le transport : 912 sous.

Le bénéfice est donc inférieur à 20% et doit se situer vers 15%...

Pays à Louisa de elle-même valeurs Reues  
Constant de Monsieur Gille le fils a beau  
le 7 janvier 1785 Champs Elysées

Pays à Louisa de elle-même  
Robinet Jean Valencey  
Compte à Monsieur Gille le 7 janvier 1785

Gille le fils

Pays à Louisa de elle-même  
Deuis d'augmentation fait en compte  
Dyon le 27 Janvier 1785

Robinet Jean

J. de la Roche  
de la Roche

A Spa, le Quatre Décembre 1784 - N. de Spa 2. - 11

Monsieur  
Au premier Janvier prochain vous plaira payer à l'ordre de M<sup>l</sup> Champy le. de Braume.  
la somme de Soixante et trois livres et deux sous argent de France  
valable en Compté - que je vous passe pour les Eauz Minérales vous envoyées suivant  
lavis de

A Monsieur  
Monsieur Gausson de Chapt  
Monsieur General des finances n<sup>o</sup> 11 Mars  
des Eaux Champy. A Paris

Pierre vis - humble Serviteur  
Gausson de Chapt

**TABLEAU IV - PRIX DES BOUTEILLES VIDES ET PLEINES (en florins brabants)**

année	A	B	C
1701 <sup>(1)</sup>	20		44-8
1713	17	64	44-13-2
1714	17	67-04	48-08
1715	16-10	67-04	48-08
1716	16-05	67-04	48-08
1717	16	64	46-18
1718	16	64	46
1719	16	64	46
1720	17	65-12	46-12
1721	16-10	64	45
1722		63-04	44-08-2
1723	16-10	63-04	44-08-2
1724	16	63-04	43-08
1725	15-10	62-16	44-16
1726	15-05	62-16	45-12
1727	15	62-08	44-12
1728		62-08	
1729		62-08	
1730		62-08	45-18
1783 <sup>(2)</sup>	15		
1792 <sup>(3)</sup>	14	60	

A. prix des bouteilles vides prises chez Bonhomme à Liège, par cent.

B. prix du panier de 150 bouteilles, rendu à Amsterdam.

C. idem, sans le transport à Amsterdam.

1. Les chiffres de 1701 à 1730 sont tirés du registre de Sclessin, Spa, Fds Body, n° 3685.

2. Achetées chez Cambresier à Chênée. Fds Body, n° 85.

3. Fds Body, n° 230.

Que retenir de ces maigres chiffres ? Essentiellement que le bénéfice est fonction du prix d'achat des bouteilles vides qui interviennent pour 60 à 70% dans le prix de revient. On comprend mieux maintenant pourquoi un Hubert Grandchamps a su si bien développer son commerce des eaux : il pouvait vendre à meilleur compte, tout en faisant un plus grand bénéfice que ses concurrents, puisque ses propres usines fabriquaient les bouteilles... !

Dans une mesure moindre, le droit de cachet a aussi joué son rôle puisqu'il intervient pour 15% environ dans l'élaboration du prix. On comprend qu'il ait été vigoureusement combattu lors de son établissement et que des fraudes en aient résulté pour ne point le payer, en vendant sous le nom d'eau de Spa des eaux étrangères à la localité. Les réductions accordées sur cette taxe aux marchands ne sont pas négligeables non plus : pendant la période 1685-1705, elles étaient laissées à l'arbitraire des bourgmestres collecteurs ou des repreneurs avec un maximum de 5%. Mais de 1706 à 1720, la ristourne allait de 5 à près de 17% selon les intéressés ! Ainsi le Spadois Cornélis Coquelet n'avait droit qu'à 11% tandis que Grandchamps avait le maximum... Dès 1722, à la suite d'une procédure entamée par Coquelet, il fut accordé 10% à tous, et rien de plus<sup>(33)</sup> ! Une certaine égalité était définitivement établie.

Enfin, dernière remarque, le coût du transport. Ce dernier s'adaptait aisément aux besoins des différents marchands, depuis la hotte de la « botteresse », en passant par les paniers de l'âne (50 bouteilles), ceux du cheval (120 bouteilles), deux paniers sur une charrette (maximum 320 bouteilles) ou la barque du marinier (Fraipont-Liège, Liège-Bois-le-Duc-Rotterdam ou Amsterdam)<sup>(34)</sup>. Il variait bien entendu d'après la distance, c'est pourquoi nous n'en avons pas tenu compte jusqu'ici dans nos calculs du prix de revient. Le mieux connu est celui pour Amsterdam : il était fixé par panier (150 ou 160 bouteilles) et représentait environ 26,8% de la facture. Ainsi, dans une somme théorique de 1.000 florins, 268 allaient pour le transport, environ 475 pour l'achat des bouteilles vides et 110 pour le cachet ; il restait 147 florins pour les autres frais et les bénéfices...

En conclusion, à l'exception du maître verrier Grandchamps, on ne peut pas dire que les marchands d'eau aient amassé une énorme fortune grâce à ce seul commerce. Si l'on admet qu'un manoeuvre gagnait vers 1726 quinze sous par jour et que l'on travaillait annuellement 275 jours environ (une nonantaine de jours étaient fériés)<sup>(35)</sup>, son salaire annuel était de 206 florins. En prenant pour base 15% de bénéfices, le marchand d'eau devait vendre plus de 4.500 bouteilles pour atteindre ces 206 florins. Pour les petits et



moyens marchands, cette activité n'était donc qu'une partie plus ou moins importante de leur gagne-pain. Seule la dizaine de gros marchands qui se sont succédé en moins de deux siècles ont pu jouir d'un revenu plus appréciable. Il faudrait étudier la fortune et toutes les activités de chacun pour savoir quelle part le commerce des eaux a prise dans leurs revenus. Plusieurs étaient échevins, on y trouve un banquier (Hay), l'échevin de Sclessin fut maître de forge, Deleau apothicaire et régisseur de la Redoute, Grandchamps maître verrier, et quasi tous grands hôteliers ! Il nous semble dès lors que la vente des eaux, sans être pour certains uniquement accessoire, n'était que très partiellement la source de leurs revenus habituels.

Paul BERTHOLET

1. Gaston DUGARDIN, *Histoire du Commerce des Eaux de Spa*, Liège, 1944, p. 23, 34, 54, 58.
2. Dr E. DELNEUVILLE, *Notes historiques sur l'exploitation des eaux minérales de Spa à partir du XVII<sup>e</sup> siècle*, in journal Le Scalpel et Liège médical, mars-avril 1913, 18 p.
3. D'après G. DUGARDIN, *op. cit.*, p. 18 ss.
4. A.E.L., *Conseil Privé*, n° 237.
5. G. DUGARDIN, *op. cit.*, p. 23-24.
6. E. DELNEUVILLE, *op. cit.*, p. 4, 5, 12.
7. Voir tous les rendages du tantième du cachet (tableau I). A.E.L., *cour de Spa*, aux dates mentionnées.
8. G. DUGARDIN, *op. cit.*, p. 49.
9. DELEAU-SERAING dit dans son manuscrit : « On a vu souvent expédier à l'étranger des eaux de sources voisines qui, par leur analogie de goût avec celles de Spa, trompent non seulement les personnes qui en font usage mais encore les médecins qui les ordonnent et ceux même qui en font des demandes pour en trafiquer. Les eaux de la fontaine de Bru ou de Chevron servent plus que toutes autres à cette fraude, en les expédiant peut-être encore aujourd'hui (début XIX<sup>e</sup>) avec des certificats et des cachets contrefaits, comme si elles parvenaient des sources de Spa. Cela étonnera moins lorsqu'on saura que vers le milieu du siècle dernier un individu de Spa même fut découvert envoyant jusque dans des contrées très éloignées pour Eau du Pouhon de Spa, des bouteilles remplies d'une source voisine de cette commune, nommée Bricolet sur la commune du Sart. Cet individu une fois arrêté avec un envoi assez considérable, en essuia la confiscation avec la pénalité de l'amende qui le dégoûtèrent de continuer... ». La fraude existe donc, mais essentiellement avec des eaux étrangères à la commune. Liège, Chiroux, *Fds Capitaine*, manuscrit n° 154, p. 159 et ss.
10. Spa, *Fds Body*, n° 3685.
11. Tous ces renseignements proviennent des comptes eux-mêmes : cfr tableau n° I.
12. E. DELNEUVILLE, *op. cit.*, p. 7, et Spa, *Fds Body*, n° 354.
13. Paul BERTHOLET, *Les revenus de l'église et notamment l'impôt sur le cachet des bouteilles*, p. 50, in Quatre siècles de vie paroissiale à Spa, 1574-1974.
14. G. DUGARDIN, *op. cit.*, p. 22. En fait le prince avait accordé le 12/9/1678 le droit de prélever 2 liards de plus sur les bouteilles qui sortaient du pays de Liège (et non de Spa). Vu les difficultés d'application, le 6/5/1679, il accorde en tout 3 liards sur les bouteilles qui sortent du ban, pour six ans. A.E.L., *Ville de Spa*, n° 19. L'impôt de 4 liards fut régulièrement confirmé dans la suite, car théoriquement il était temporaire. Toutes les confirmations se trouvent dans : A.E.L., *Ville de Spa*, n° 48 et 67.
15. Jean LEJEUNE, *Le siècle de Louis XIV au pays de Liège (1580-1723)*, introduction historique, Liège, 1975, p. LVII et ss. Mèlchior CRAHAY, p. 20 et ss, publiée par Ph. de Limbourg, tiré à part.
16. Voir Paul BERTHOLET, *La vie à Verviers au XVII<sup>e</sup> siècle, Histoire familiale (les de Sonkeux) et démographie historique*, in B.S.V.A.H., LX, 1978, p. 166 à 180.
17. A.E.L., *Conseil Privé*, n° 237. G. DUGARDIN, *op. cit.*, p. 33.
18. J. LEJEUNE, *op. cit.*, p. LXXXI et ss.
19. A.E.L., *Ville de Spa*, n° 67 et *Cour de Spa*, n° 29, f° 153.
20. J. LEJEUNE, *op. cit.*, p. LXXXV et ss.
21. G. DUGARDIN, *op. cit.*, p. 105-106. Spa, *Fds Body*, n° 418, copies par Léon Maurice Crismer d'après : *Notaire François Fexha*, 24/1/1724, 9/9/1727 ; et A.E.L., *Duché de Limbourg*, n° 1019, f° 296. L'intérêt de produire soi-même les bouteilles vides est montré infra.
22. Etienne HELIN, *La disette et le recensement de 1740*, in Annuaire d'Histoire Liégeoise, t. VI, n° 2, 1959, p. 447 et ss.
23. G. DUGARDIN, *op. cit.*, p. 37 à 46. Une importante liasse de ce procès existe au Musée de la Ville d'Eau à Spa.
24. A.E.L., *Ville de Spa*, n° 38.
25. Etienne HELIN, *Les jeux de Spa : intérêts matériels et controverses doctrinales aux origines d'une révolution*, in Folklore Stavelot-Malmedy-St. Vith, XXXIV-XXXVI, 1970-72, p. 33 et ss. Paul BERTHOLET, *L'évolution du Marquisat de Franchimont (1750-1789)*, in Catalogue de l'exposition Spa, café de l'Europe, 1976, p. 8 à 15, et ce Catalogue lui-même. Marcel FLORKIN, *Médecine et médecins au pays de Liège*, Liège, 1954, p. 46 à 63.
26. A.E.L., *Ville de Spa*, n° 67 et 48.
27. A.E.L., *Ville de Spa*, n° 22 (communication de M. Léon Marquet de Spa). G. DUGARDIN, *op. cit.*, p. 60 et ss.
28. Tout ceci est tiré des comptes : voir tableau I et tableau III. Ce dernier parle par lui-même ; nous ne soulignons que l'évolution générale.
29. G. DUGARDIN, *op. cit.*, p. 44, 105-106.
30. *Ibidem*, p. 54 à 56.
31. Cfr Henry SLOSSE, *Les Deleau, notables spadois sous l'Ancien Régime*, in B.A.V., X, 1974-75, passim.
32. *Archives du chevalier de Limbourg* à Theux, lettres originales.
33. A.E.L., *Ville de Spa*, n° 19.
34. A.E.L., *Cour de Theux*, n° 196, f° 137. Spa, *Fds Body*, n° 3695 et 3685.
35. Paul BERTHOLET, *La vie à Verviers au XVII<sup>e</sup> siècle, op. cit.*, p. 145-146.

# L'ÉVOLUTION DU SYSTÈME DÉFENSIF AU CHÂTEAU DE FRANCHIMONT

Le château de Franchimont, que les sources diplomatiques citent pour la première fois en 1155, était une forteresse de la principauté de Liège. La situation du « Franchimont », enclave à l'est de la principauté, appelait l'érection d'un château-fort surtout face au duché de Limbourg. Depuis les origines jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, cette dépendance vis-à-vis de Liège ne fut interrompue que de 1477 à 1505, lors de l'engagement de la famille de la Marck.

J'ai déjà, dans cette revue, consacré un bref article aux recherches archéologiques concernant ce château et dues à l'activité de l'a.s.b.l. « Les Compagnons de Franchimont »<sup>(1)</sup>. La préparation de mon mémoire de licence<sup>(2)</sup> met à profit le résultat de ces recherches, confronté aux données historiques et aux éléments de comparaison qu'offre la bibliographie.

A partir de ce travail, j'ai choisi de présenter, en quelques lignes, l'évolution des défenses utilisées à Franchimont. On peut distinguer cinq pôles d'intérêt : 1. le site ; 2. les premières fortifications ; 3. les transformations du donjon ; 4. la construction de nouvelles fortifications adaptées à l'artillerie au début du XVI<sup>e</sup> siècle ; 5. les modifications postérieures.

## 1. Le site

Les ruines se situent à mi-hauteur de la colline de Franchimont à son extrémité ouest. Les pentes naturelles des côtés sud, ouest et nord sont dues à la présence des vallées de la Hoëgne et du petit ruisseau du Pré l'Evêque. Au sud et à l'ouest, les collines de Staneux et de Jevoumont sont séparées de Franchimont par la large vallée de la Hoëgne. Au nord, le ruisseau du Pré l'Evêque coule dans une vallée étroite, entre Chawieumont et Franchimont. Le Wayai, venant de Spa au sud, sépare Jevoumont et Staneux et se jette dans la Hoëgne au pied du château (fig. 1).

Le site correspond donc au type de l'éperon barré, l'accès se faisant à l'est. Remarquons qu'il n'en possède pas tous les avantages de défense. Chawieumont est très rapproché de Franchimont et le domine de 10 à 40 m. De même, le château est à mi-hauteur ( $\pm$  250 m) de la colline de Franchimont dont le sommet, plus à l'est, est à 270 m d'altitude. Ceci constitue un handicap pour la défense contre des assaillants disposant de positions privilégiées à moins de 250 m du château. Or, selon M. Claude Gaier, cette distance n'était pas suffisante pour être à l'abri du tir à l'arc ou à l'arbalète<sup>(3)</sup>. Cette vulnérabilité était plus grande encore après l'apparition de l'artillerie. Un tir plongeant était possible depuis les sommets de Franchimont, Chawieumont et Jevoumont compris dans un rayon de 500 m. On sait que, lors du siège de 1487, douze couleuvrines furent placées sur les collines avoisinantes. Si la forteresse n'est pas tombée après un mois de siège, c'est grâce à l'intervention de troupes extérieures qui ont obligé les assiégeants à se replier<sup>(4)</sup>.

## 2. Les premières fortifications

Les résultats de la fouille de la haute-cour, mis en parallèle avec l'étude archéologique des ruines, ont permis l'identification d'un castrum primitif. Ce premier château-fort se composait de trois ailes de bâtiments autour d'une cour centrale, et d'un donjon à l'est (fig. 2).

Grâce aux fouilles, on mit au jour un réseau de fondations qui prouvent l'existence de bâtiments antérieurs à une partie des ruines actuelles. Ces traces de bâtiments détruits correspondent aux anciennes ailes ouest et sud du château primitif. La découverte d'un dépotoir, riche en matériel céramique datable, a permis de situer ces constructions aux environs du XI<sup>e</sup> siècle.

Grâce à l'étude archéologique des ruines, il est possible d'identifier des parties d'élévation comme étant d'autres vestiges du premier château. C'est le cas d'une grande salle voûtée de l'aile nord, dénommée « salle des gardes » par les guides touristiques. Elle possédait trois meurtrières dont une seulement au nord, les deux autres étant dirigées vers la haute-cour. La première possédait un encadrement extérieur de quatre pierres calcaires : deux pour les piédroits et deux pour le linteau et l'appui. Ces éléments, visibles sur une photographie de l'Institut royal du patrimoine artistique, ont malheureusement disparu lors de restaurations récentes (fig. 3). Actuellement la fente mesure 0,18 m  $\times$  0,82 m. L'embrasure s'élargit pour atteindre 1,15 m  $\times$  1 m au niveau du parement intérieur du mur.

La façade sud du château, sur laquelle s'appuient des constructions plus récentes, possède des traces d'ouvertures bouchées. Elle appartient à l'aile sud primitive dont certaines fondations ont été mises au jour dans la haute-cour. La trace d'une meurtrière est nettement visible. A l'extérieur, la fente mesure 0,10 m  $\times$  0,95 m et n'est pas encadrée de pierres calcaires (fig. 4). L'embrasure, en partie bouchée, s'élargit moins vers l'intérieur que dans la meurtrière de la salle voûtée de l'aile nord. Une trace de meurtrière analogue est visible dans l'aile ouest. Ces ouvertures servaient au tir à l'arc et il est plus précis de parler d'archères pour les désigner.

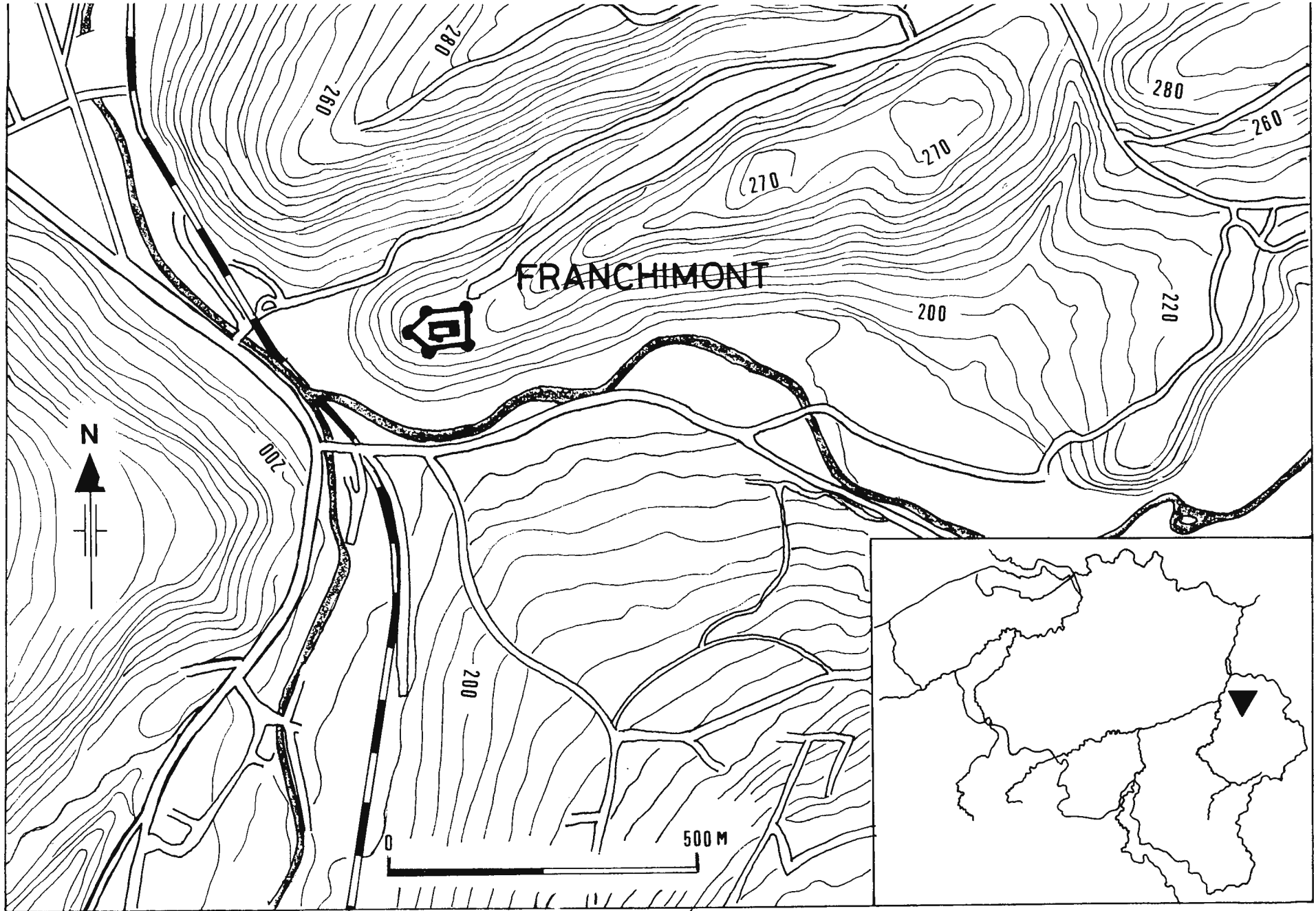
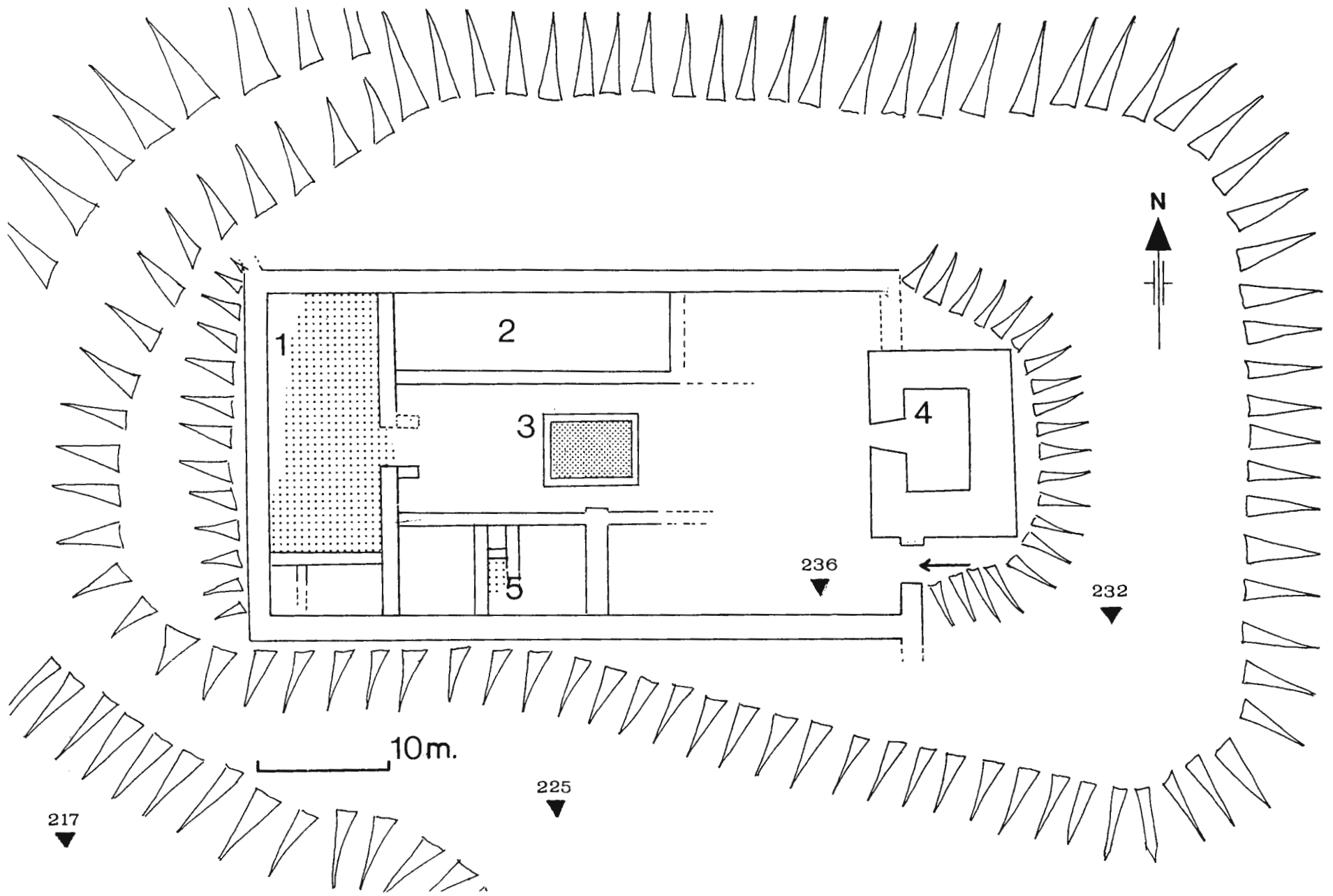


Fig. 1 - Plan général de situation des ruines.



68 Fig. 2- Plan d'interprétation du château primitif : 1 : Emplacement d'un dépotoir au pied des fondations de l'aile ouest ; 2 : salle voûtée de l'aile nord ; 3 : citerne ; 4 : donjon ; 5 : dépotoir.  
 Les cotes indiquent les niveaux par rapport à la mer. La Hoëgne coule au pied du château à la cote 180.



Fig. 3 - Archère dans l'aile ouest du château primitif (photo A.C.L.).



Fig. 4 - Archère dans l'aile sud.



Les éléments d'information manquent pour connaître le système de défense supérieur des bâtiments qui servaient d'enceinte. Il est vraisemblable que ces parties pouvaient être facilement coiffées de hourds.

Sur d'anciennes photographies<sup>(5)</sup>, la partie primitive du donjon se dessine nettement au centre de constructions postérieures. Ce premier donjon fermait la cour du château à l'est. Il mesurait 11 m x 13 m en plan et possédait au moins trois étages. Sa hauteur globale peut être évaluée à 17 m minimum. Le rez-de-chaussée est encore bien conservé puisque son unique salle, en partie taillée dans le rocher, est toujours couverte par une voûte en berceau plein cintre. Le premier étage était voûté de la même manière. Le reste était planchéié. Au deuxième étage, probablement le bel étage, on voit encore les traces d'un âtre au centre de deux fenêtres. L'épaisseur des murs va en décroissant à chaque niveau. A la base, ils sont épais de 3,50 m environ et ne dépassent pas 1,50 m au sommet (fig. 5).

La construction de ce donjon, sur un promontoir rocheux, est-elle exactement contemporaine des fondations trouvées dans la haute-cour et datées des environs du XI<sup>e</sup> siècle ? Il est difficile de répondre car les endroits où les fondations du donjon pourraient rejoindre celles des ailes sud et nord n'ont pas encore été fouillés ou sont impossibles à fouiller. Une voûte relie cependant l'angle sud-est de l'aile sud au donjon ; elle indique la trace d'un ancien passage, peut-être l'entrée, bien défendu à cet endroit. Y avait-il un pont-levis ? C'est vraisemblable, mais là aussi un sondage livrerait des informations complémentaires.

Selon Michel de Bouard, il est communément admis que le XI<sup>e</sup> et le XII<sup>e</sup> siècles sont l'âge d'or du donjon rectangulaire en pierre. Suivant le même auteur, ce type de donjon est isolé des autres bâtiments sauf dans le cas du *Bergfried* allemand qui, à l'origine, est placé à côté de l'entrée de la forteresse<sup>(6)</sup>.

### 3. Les transformations du donjon (fig. 6)

Deux phases principales d'agrandissements sont visibles autour du donjon primitif. En dehors de ces travaux, il est difficile d'identifier d'autres transformations du château durant la période médiévale.

Pour la première phase, il s'agit de l'adjonction de deux angles de maçonnerie élargissant le donjon au nord et au sud. Cette étape eut pour conséquence de boucher l'entrée primitive du château-fort. Je pense qu'elle fut déplacée dans l'aile ouest, à peu près à l'emplacement du porche actuel de la haute-cour.

La deuxième phase est un rhabillage extérieur des côtés est et nord. A l'est, un éperon en maçonnerie pleine cantonné de deux tours, pleines également, renforce la maçonnerie contre laquelle il est accolé. Le parement est soigneusement appareillé et les trous de boulin, nettement visibles, indiquent les niveaux des planchers d'échafaudage. La hauteur du donjon était alors de 20 m environ et l'échafaudage devait avoir onze étages. Les pans obliques et les surfaces courbes étaient conçus pour dévier les projectiles et atténuer leur impact.

On sait, grâce au chroniqueur Jean de Stavelot, qu'un incendie ravagea le château en 1387. Peu après, Monsieur Arnold de Horne l'évêque fait réédifier deux thours supérieurs, avec l'édifice entre deux, du fondement jusques à l'accomplissement »<sup>(7)</sup>. Le texte fait probablement allusion à ce « bouclier » accolé au donjon (fig. 7).

### 4. La construction de nouvelles fortifications adaptées à l'artillerie (début du XVI<sup>e</sup> siècle)

La grande enceinte avec sa tour d'artillerie à l'angle nord-est et ses casemates (fig. 8) est un ouvrage dont l'ampleur contraste avec le type de fortification précédent. Spécialement conçu pour l'artillerie à feu de la fin du Moyen âge et du début des Temps modernes, ce système défensif homogène ne devrait pas être antérieur à la fin du XV<sup>e</sup> - début XVI<sup>e</sup> siècle<sup>(8)</sup>.

Quatre casemates actives flanquent les courtines aux angles nord, sud et ouest. Elles sont percées de meurtrières pour le tir de flanquement, de cheminées de ventilation et d'une porte donnant à l'extérieur ; quatre escaliers, pris dans l'épaisseur des courtines les relie à la basse-cour. Le rôle de ces casemates, au pied de l'escarpe, était d'empêcher les assaillants d'atteindre les murailles. Leur armement était essentiellement antipersonnel. Il comprenait vraisemblablement des « hacquebutes », armes à feu de dimension moyenne munies d'un crochet pour le recul<sup>(9)</sup>. Le système de ventilation est comparable à celui d'une caponnière de Metz où des regards sont percés dans la voûte. L'ouvrage de Metz est daté des environs de 1505<sup>(10)</sup>.

Les alentours des casemates et de l'enceinte n'étaient pas aussi dégagés que sur les restitutions de Fernand Lohest<sup>(11)</sup>. Une plateforme naturelle, au pied de la courtine sud, était plus haute que la casemate sud, à peine dégagée du côté de ses deux meurtrières est. Devant la courtine sud-ouest, un talus jouait peut-être le rôle de contrescarpe de la même manière que devant la courtine nord. A l'est du château-fort, un fossé séparait le rempart et la tour d'artillerie d'une contrescarpe.

La tour d'artillerie, de 26 m de diamètre, comprenait l'entrée de la nouvelle forteresse et vraisemblablement deux niveaux casematés pourvus de meurtrières. Un pont, en partie fixe et en partie mobile, devait enjamber le fossé pour entrer dans le château par la tour. Les textes font allusion à ce pont, à propos de réparations, notamment en 1632<sup>(12)</sup>. Quant au plan de la tour, il est publié par Fernand Lohest qui a fouillé

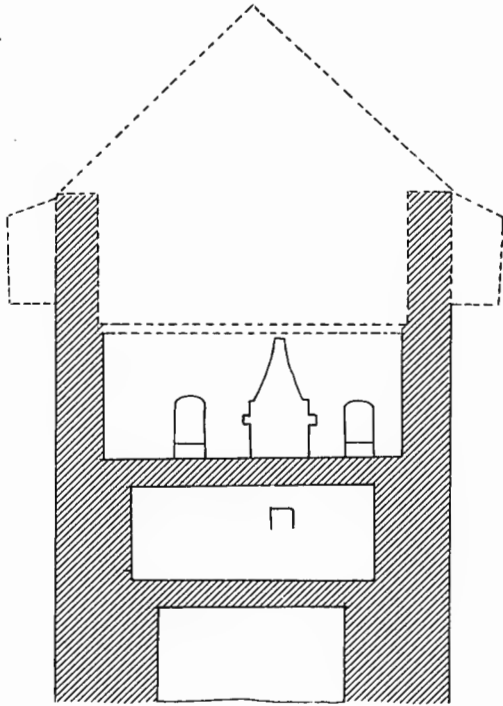


Fig. 5 - Coupe du donjon primitif (reconstitution).

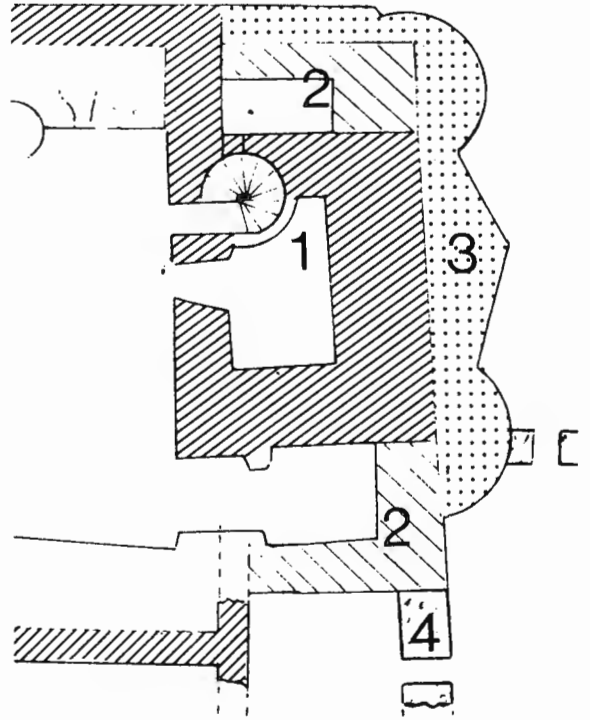


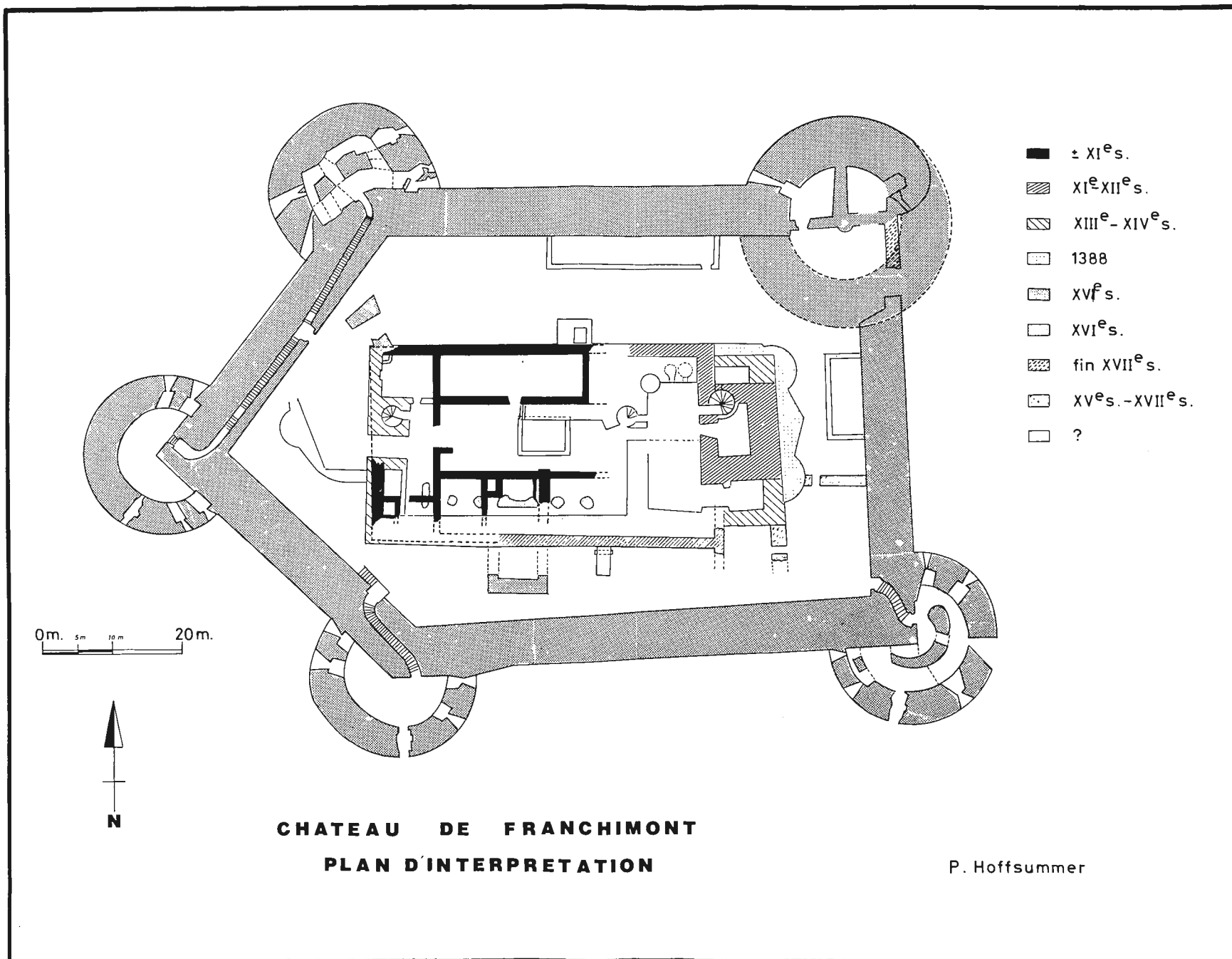
Fig. 6 - Schéma montrant les agrandissements du donjon.



Fig. 7 - Vue extérieure du donjon avec son rhabillage de maçonnerie pleine daté de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. A droite, ce qui subsiste de la tour d'artillerie (début XVI<sup>e</sup> siècle ; destruction partielle en 1676) (photo A.C.L.).



Fig. 8 - Plan d'interprétation montrant l'enceinte, les casernes et la tour d'artillerie du début du XVI<sup>e</sup> siècle autour du château médiéval.



son emplacement vers 1905<sup>(13)</sup>. En élévation, l'ouvrage ne devait pas dépasser la hauteur des remparts à cet endroit, c'est-à-dire 15 à 20 m. Sa forme était donc trapue comme beaucoup de tours d'artillerie du XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle. Le sommet était-il couvert d'une terrasse ou d'une toiture conique ? Si on fait la comparaison avec un ouvrage du même genre daté du XV<sup>e</sup> siècle, à Sedan, on imagine plutôt une terrasse servant de plateforme pour installer des pièces d'artillerie<sup>(14)</sup>.

Le sommet de l'enceinte devait aussi être garni de canons pour le tir frontal. Dans « Les amusements de Spa », publiés en 1783, alors que le château n'était pas encore en ruine, Jean-Philippe de Limbourg parle de murailles « à créneaux »<sup>(15)</sup>. En réalité, il ne faut pas imaginer des créneaux et des merlons comme on en construisait au Moyen âge avant l'utilisation de l'artillerie. Celle-ci eût vite fait de les balayer, vu leur fragilité. En fait le parapet du chemin de ronde devait être très large et taluté. Ceci était possible puisque les courtines de Franchimont mesuraient 5 à 6 m d'épaisseur. Sur les dessins de Mathieu-Antoine Xhrouet (1672-1747) représentant le château du côté sud (fig. 11), on voit nettement, sur la courtine sud, quatre embrasures en demi-lune, typiques pour abriter des canons<sup>(16)</sup>. Sur un dessin de Charles-Denis de Beauvieux (1653-1741), on voit les mêmes canonnières sur les courtines sud et sud-ouest<sup>(17)</sup>.

Parallèlement à l'analyse archéologique, les sources historiques apportent des indications complémentaires quant à la période de construction de l'enceinte munie d'ouvrages d'artillerie. Après les troubles qui agitèrent la principauté de Liège au XV<sup>e</sup> siècle, Erard de la Marck, prince-évêque de 1505 à 1538, mena une politique de reconstruction des forteresses liégeoises<sup>(18)</sup>. La chronique de Jean de Looz nous dit clairement que le prélat « mis grande peine à réparer les places et forteresses du pays, qui avoyent estéz destruites par les guerres susdits. Premièrement fist réparer le chasteau de Huy et y fit fair eun puis à grand despens. Item les chasteaux de Dynant, Stochem et de Franchimont ; ilz fit aussi réparer Curenge et Seraing »<sup>(19)</sup>.

Le 18 juin 1522, Erard de la Marck cède, à Jehan et Collette de Marché, une terre dans les environs du château « en récompense des dommages et intérêts que l'on a fait au dit pré des Lys, et qu'on pourra encore y faire par le vintange des terres que l'on a mené à l'entour de la place de Franchimont »<sup>(20)</sup>. Le pré des Lys est situé au pied du château, sur le versant sud de la colline. Les dommages dont il est question prouvent l'importance des travaux entrepris, notamment des terrassements. Ceux-ci se justifiaient sûrement pour aménager le pourtour de l'enceinte. La date de 1522 peut servir de repère pour situer ces travaux probablement commencés quelques années plus tôt.

## 5. Les modifications postérieures

Le château de Franchimont n'a pas subi de siège dans la suite et son système de défense du début du XVI<sup>e</sup> siècle n'a pas été mis à l'épreuve par des attaquants. Un inventaire de 1568 nous le décrit dans un état de délabrement avancé, faute d'entretien. On apprend notamment qu'un vieux pont remplace le pont-levis, que certaines canonnières sont à demi enterrées et que l'accès intérieur de la casemate sud est condamné, comme c'est toujours le cas aujourd'hui<sup>(21)</sup>.

En 1676, Louis XIV ordonne le démantèlement des forteresses du pays et « Les Français de Limbourg tâchèrent de démolir le château de Franchimont ayant commandé quantité de paysans pour y travailler. (...) Ils trouvèrent les murailles du dit château d'une structure si dure qu'ils ne purent le démolir que fort peu, voire le fourneau qu'ils avaient apprêté pour le faire sauter avec quantité de poudre ne fit aucun effet et le laissèrent »<sup>(22)</sup>.

Cette tentative entama cependant une bonne moitié de la tour d'artillerie, là où se trouvait l'entrée. Et en 1689, 200 écus étaient accordés pour que « le château soit renfermé du côté de l'entrée »<sup>(23)</sup>. On voit, sur deux gravures du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>(24)</sup>, que l'accès au château se faisait de plain pied par un portail écroulé. Le fossé était comblé. Lors de cet aménagement, une meurtrière de la partie subsistante de la tour a été modifiée pour être dirigée vers l'entrée. Le portail, avec ses armoiries, a été redressé vers 1830 et le fossé, dégagé par Fernand Lohest en 1905.

Durant le XVIII<sup>e</sup> siècle, le château servit surtout de prison et aucun système de défense ne fut ajouté ou transformé. En 1758, la foudre détruisit la tourelle de guet placée au sommet du donjon<sup>(25)</sup>. La forteresse tomba définitivement en ruine pendant la période révolutionnaire.

1. P. HOFFSUMMER, *Recherches archéologiques au château de Franchimont*, dans *Histoire et archéologie spadoises*, t. 18, 1979, p. 82 à 84.
2. P. HOFFSUMMER, *Etude historique et archéologique du château de Franchimont*, mémoire dirigé par M. le professeur Jacques Stiennon, de l'Université de Liège.
3. Je tiens à remercier M. Claude Gaier, directeur du musée d'armes à Liège, qui m'a fourni ces indications.
4. P. DEN DOOVEN, *Histoire du château de Franchimont, la châtelainie, les châtelains*, Dison, 1970, p. 38.
5. Ce document, comme beaucoup d'autres photographies anciennes ainsi que des pièces d'archives, m'a aimablement été communiqué par Paul Bertholet. Qu'il trouve ici l'expression de mes vifs remerciements.



Fig. 9 - La casemate ouest (photo A.C.L.).

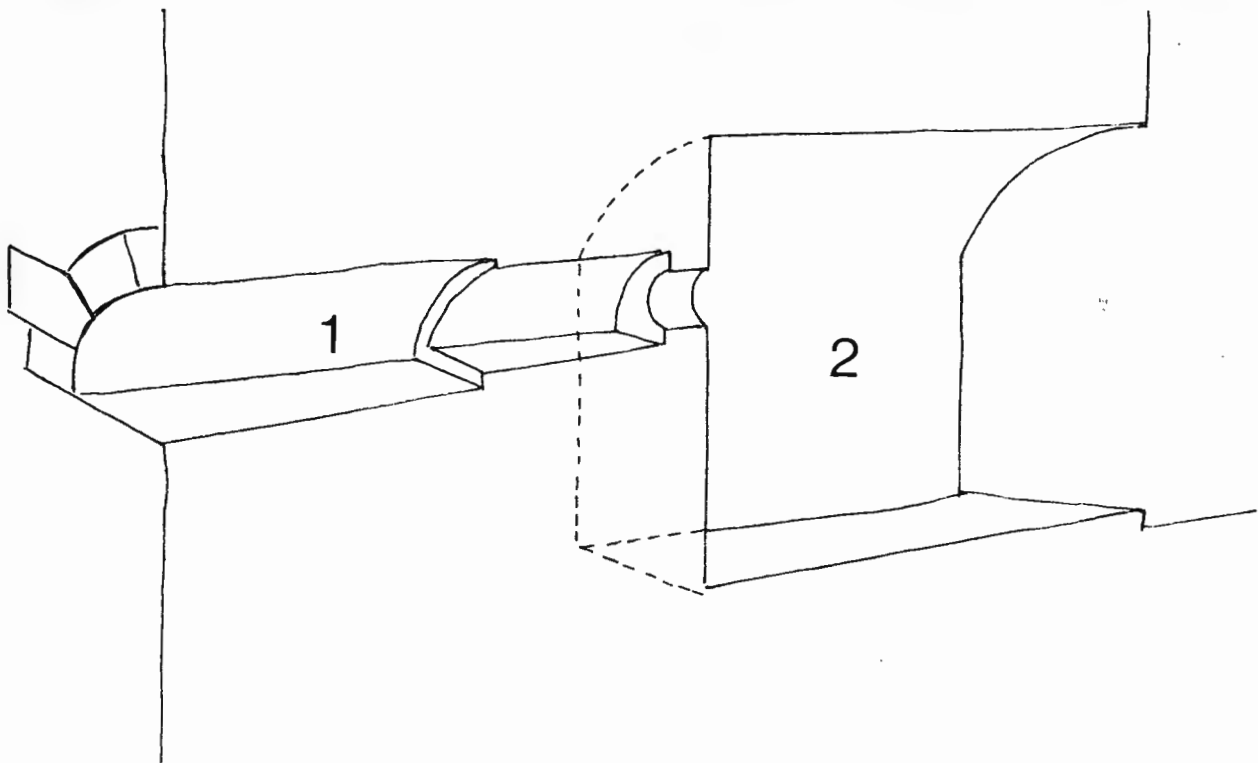


Fig. 10 - Croquis en coupe et en perspective d'une canonnière de la tour d'artillerie.



Fig. 11 - Détail d'un dessin de Mathieux-Antoine Xhrouet (1672-1747) montrant le château du côté sud. Quatre canonnières sont nettement visibles dans la courtine sud. (Dessin appartenant à M. Robert Paquay, habitant à Spa).

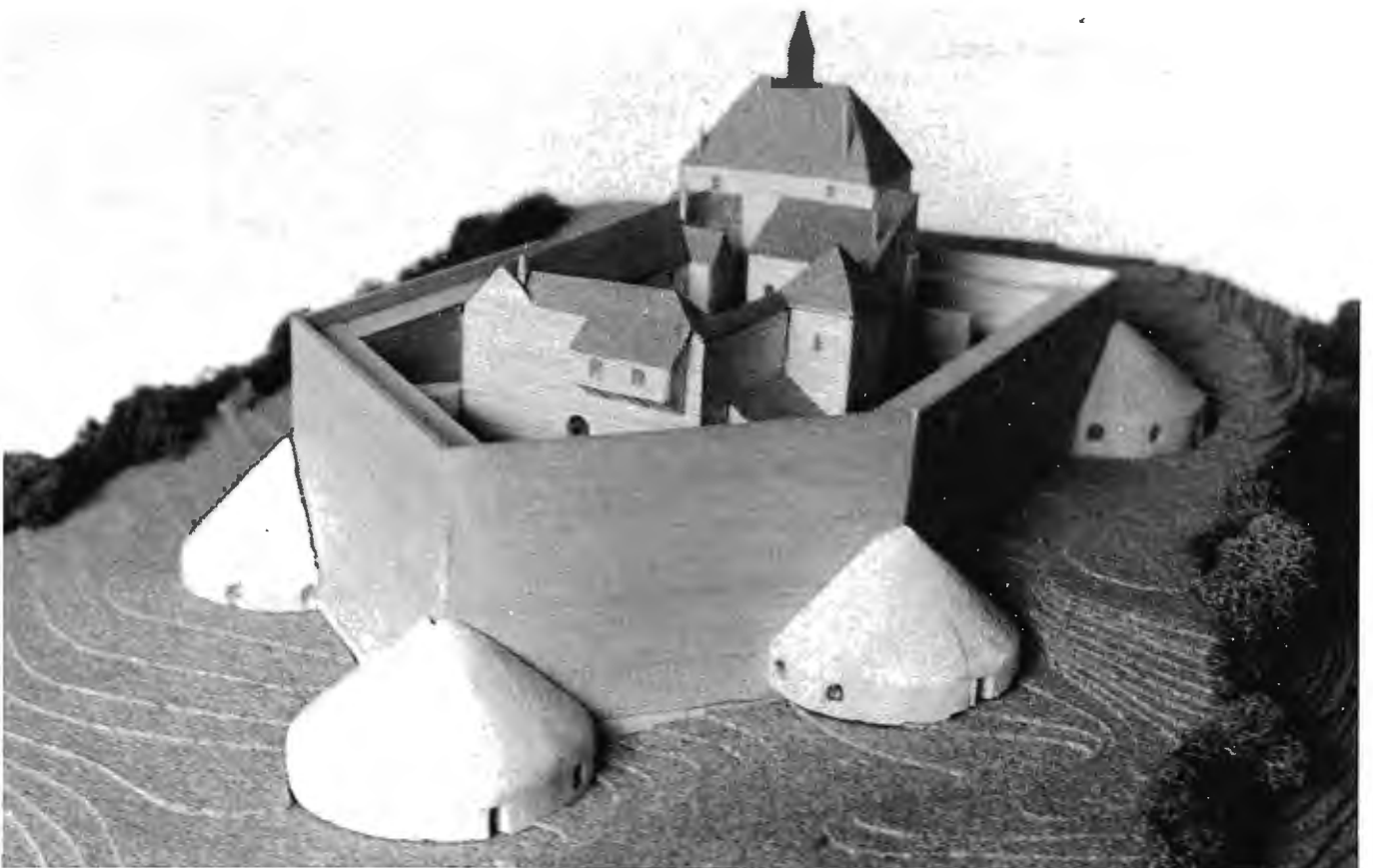


Fig. 12 - Maquette représentant le château de Franchimont au XVIII<sup>e</sup> siècle. Réalisation : P. Hoffsummer, 1980.

6. M. DE BOUARD, *Manuel d'archéologie médiévale, de la fouille à l'histoire*, Paris, 1975, p. 113 à 116.
7. S. BALAU et E. FAIRON, *Chroniques liégeoises*, t. 2, Bruxelles, 1931, p. 221.
8. Sur les caractéristiques générales des fortifications à cette époque, voir : J.-F. FINO, *Forteresses de la France médiévale, construction, attaque, défense*, Paris, 1967, p. 290 à 297.
9. Sur ce type d'armement, voir : C. GAIER, *L'industrie et le commerce des armes dans les anciennes principautés belges du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle*, coll. Bibliothèque de la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liège, t. 202, Paris, 1973, p. 361.
10. P. TRUTTMANN, *Ces forteresses autour desquelles s'est bâtie la France*, dans *Archéologia*, t. 16, 1967, p. 64 à 72 ; t. 17, 1967, p. 75 à 81 ; t. 18, 1967, p. 70 à 77. Pour les ventilations de casemates, voir t. 18, p. 75.
11. F. LOHEST, *Franchimont*, Liège, 1906, planche n° 4, non paginée.
12. Le 3 juin 1632 : « Le pont levés du château étant en ruine, ordre est donné au receveur Picquereau de faire couper les arbres nécessaires à sa réparation » (A.E.L., *Chambre des comptes, protocoles*, reg. 9, fol. 39).
13. F. LOHEST, *op. cit.*, planche n° 2, non paginée.
14. A. SARTELET, *Une tour d'artillerie du XV<sup>e</sup> siècle au château-fort de Sedan*, dans *Archéologia*, t. 127, 1979, p. 62.
15. J.-P. DE LIMBOURG, *Les amusements de Spa*, vol. 2, Amsterdam, 1783, p. 282.
16. Un de ces dessins est publié par P. DEN DOOVEN, *op. cit.*, p. 47. Un autre appartient à M. Robert Paquay, habitant à Spa, qui m'a aimablement transmis une reproduction.
17. Planche 71 du *Recueil des dessins de Charles-Denis de Beurieux*, conservé au musée communal de Spa.
18. Voir E. BUCHIN, *Erard de la Marck et la restauration des forteresses liégeoises*, dans *Léodium*, t. 21, 1928, p. 68 à 81.
19. S. BALAU et E. FAIRON, *op. cit.*, p. 342.
20. A.E.L., *Cour de justice de Theux, 1515-1524*, f° 318.
21. A.E.L., *Archives communales de Theux*, farde 1, fol. 73. Ce document a été détruit pendant la guerre 1940-1945. Heureusement, une transcription fidèle du docteur Tihon est conservée dans les archives de la famille de Limbourg à Theux. Paul Bertholet, qui a pu accéder à ces archives, me l'a aimablement communiquée. P. Den Dooven, *op. cit.*, p. 53, fournit une autre transcription du document. Elle est malheureusement abrégée et contient de nombreuses erreurs de lecture. La transcription intégrale du docteur Tihon sera reproduite dans mon mémoire, en annexe.
22. H. DE SONKEUX, *La vie à Verviers il y a trois siècles*, éd. L. GASON, Verviers, s.d., p. 54 (édition du manuscrit de Henri de Sonkeux, écrit dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle).
23. A.E.L., *Chambre des comptes protocoles*, reg. 19, f° 233.
24. Il s'agit de deux lithographies : l'une de J.-B. De Jonghe d'après un dessin du Chevalier de la Barrière (1823) et l'autre de N. Ponsart. La première sert de couverture à la présente revue.
25. A.-J. MATHIEUX (éd.), *Mémoires de M. Sébastien Ydon*, Verviers, 1938, p. 19.

P. HOFFSUMMER



Fig. 13 - Boulets en pierre et en fonte retrouvés dans les fouilles. L'échelle mesure 10 cm.

## Glossaire

**Archère** : Meurtrière pour le tir à l'arc.

**Caponnière** : Ouvrage bas, dans le fossé, caché aux vues et aux coups de l'ennemi, et adossé à l'escarpe.

**Casemate** : Chambre voûtée à l'épreuve de l'artillerie. Une casemate est dite *active* lorsqu'elle est destinée à servir d'emplacement de tir.

**Casematé** : Ouvrage qui comprend des casemates (*tour casematée*).

**Contrescarpe** : Paroi d'un fossé du côté de l'assaut.

**Courtine** : Pan de muraille compris entre deux tours, entre deux bastions, etc.

**Créneau** : Entaille rectangulaire dans un parapet.

**Hourd** : Sorte de galerie en charpente qu'on posait comme ouvrage de défense au sommet des courtines, des tours, ou de l'ensemble d'une enceinte. Les uns étaient mobiles, placés seulement en temps de guerre ; les autres étaient à demeure, liés aux murs par de la maçonnerie et couvert d'ardoise. Les hourds sont en encorbellement au sommet des murs de défense pour permettre d'en battre le pied.

**Merlon** : Partie pleine entre deux créneaux.

**Meurtrière** : Baie ouverte dans un mur pour le tir.

**Piédroit** : Montant portant le couverture d'une baie.

**Rhabillage** : Modification du parement d'une construction soit par une reprise superficielle soit par l'adjonction d'une revêtement.

**Trou de boulin** : Trou laissé dans la maçonnerie après la dépose des boulin. Le *boulin* est une pièce de bois fixée dans la maçonnerie pour échafauder.

## LE RENOUVEAU DU FRANCHIMONT SOUS ERARD DE LA MARCK

Parmi les manifestations du Millénaire de la Principauté, la reconstitution du cortège de Joyeuse Entrée d'un prince-évêque dans sa capitale a été, le 18 mai dernier, un spectacle populaire haut en couleurs. Le choix du professeur Stiennon s'était porté sur le retour d'Erard de la Marck, le plus prestigieux des anciens princes de Liège.

« Notger de la Renaissance », ami de Charles-Quint, cardinal de la Sainte Eglise Romaine, constructeur du palais épiscopal, tel est ce prince pour les Liégeois. D'autres motifs ont incité les Franchimontois à ajouter à ce concert un couplet de louanges, combien méritées mais que le temps avait peu à peu estompées des mémoires.

Le présent article voudrait rassembler les mentions dispersées dans nombre d'ouvrages de grande valeur afin d'en présenter une synthèse. Quelques documents copiés par le docteur Tihon et provenant des collections de Ph. de Limbourg nous ont aimablement été signalés par M. P. Bertholet ; nous tenons spécialement à le remercier. La recherche de documents n'est donc pas exhaustive.

Puisse cependant l'œuvre d'Erard de la Marck apparaître au lecteur tant dans ses réalisations de reconstruction du pays, dans sa volonté de sécurité et de paix que dans sa préoccupation du bonheur de ses sujets afin que le sentiment de reconnaissance que lui vouaient nos ancêtres apparaisse pleinement justifié.

\* \* \*

Le 30 mai 1506, jour de la Joyeuse Entrée d'Erard de la Marck, les Franchimontois avaient pris leur place traditionnelle sur les degrés menant de la place du Marché à la cathédrale Saint-Lambert. Leurs vivats sonnaient clair : ils savouraient enfin le triomphe d'une famille en faveur de qui ils avaient lutté pendant des années !

Faut-il rappeler qu'après le décès de Charles le Téméraire, le prince-évêque Louis de Bourbon avait cru trouver secours auprès d'un vrai « condottiere » : Guillaume de la Marck, dit alors « La Barbe » et surnommé ensuite à tort « Le Sanglier des Ardennes ». Le 28 septembre 1477, ce La Marck avait acheté l'avouerie de Franchimont à Louis de Celles, seigneur de Harzé. Cinq jours plus tard, l'évêque lui cédait en engagère la place et châtelainie de Franchimont en garantie d'un prêt de 4.000 florins. Désormais Guillaume sera seigneur de Franchimont, disposant de la forteresse et des revenus du territoire.

Il continue dans la fonction de châtelain un échevin de Theux, Jehan Thomson, nommé aussi receveur de la châtelainie. Le dévouement complet que Thomson vouait à Guillaume, il le reportera aux membres de sa famille quand ils entreprendront de venger le terrible « Sanglier ».

La discorde puis la haine s'établirent bientôt entre le prince et Guillaume. Assassin de Louis de Bourbon près de Grivegnée, La Marck s'était fait nommer mambour de la principauté. Mais il avait fallu s'entendre avec Jean de Hornes, nouveau prince-évêque. Trahi par ce dernier, « La Barbe » est arrêté, jugé puis exécuté sur le marché de Maestricht (20 juin 1485).

De Hornes est coupable de félonie aux yeux des La Marck et de leurs fidèles ; par sa faute, le pays devra supporter encore sept années de guerre civile. Les frères et neveux de Guillaume ravagèrent les terres des Hornes et fortifièrent Franchimont d'où partaient des bandes dévastatrices de mercenaires. Afin de détruire ce repaire, les milices liégeoises viennent en 1487 assiéger la forteresse. Le feu de douze couleurs pendant vingt-cinq jours porta de sérieux dégâts aux murs de celle-ci ; toutefois l'arrivée d'une armée de secours devait obliger les assiégeants à se retirer.

Il faudra encore cinq années avant que la Paix de Donchéry (mai 1492) ne scelle la réconciliation entre les Hornes et les La Marck. La terre de Franchimont restera engagée à Jean de la Marck jusqu'au 29 décembre 1504 où elle fait enfin retour au prince-évêque de Liège.

Les Franchimontois changeaient à nouveau de seigneur : ils devaient donc prêter aux délégués du prince le serment de fidélité. La cérémonie eut lieu sur le plateau du Jonckeu (terrain d'aviation de Theux-Verviers) en décembre 1504 ou 1505<sup>(1)</sup>. Le 15 janvier 1505, de nouvelles ordonnances sont publiées au même

---

1. P. Den Dooven donne tantôt l'une tantôt l'autre de ces deux années. S'il s'agit de 1504, la cérémonie s'explique par la défiance de Jean de Hornes à l'égard des Franchimontois, ses anciens adversaires. S'il faut la situer en 1505, ce serait alors une des mesures de précaution prises par le chapitre cathédral au décès du même prince. Nous optons pour 1504 vu l'utilisation en ce temps dans la Principauté de Liège du cycle de Noël. (L'année commençait le jour de Noël).



endroit devant ceux du Franchimont rassemblés : il s'agit de mesures destinées à ramener le calme (interdiction de port d'armes, de blasphèmes et de chasse). Enfin, le dimanche après la Saint-Jean de 1505, la cour de Theux rappelait l'interdiction de braconner, d'emporter du bois coupé dans les forêts ou les haies et exigeait de charbonniers qu'ils laissent vingt stallons de chênes par journal travaillé. Afin de tenir la main à ces décisions, Jean de Hornes avait choisi, le 10 avril 1505, Robert de Bolland pour châtelain de Franchimont. Cette charge, Robert l'exercera peu de temps. En décembre de la même année, la maladie dont souffrait l'évêque s'aggrave. On prend des mesures pour la garde du pays, principalement du château de Franchimont. Les chanoines de Saint-Lambert prient Robert de Bolland de renouveler le serment de fidélité. Trois jours plus tard, le 18 décembre, Jean de Hornes décédait à Maestricht.

Plusieurs candidats se présentent aussitôt pour lui succéder ; le principal prétendant se nommait Erard de la Marck. Agé de 33 ans, ce jeune chanoine est neveu de Guillaume, frère de Robert : sa race, ses protecteurs, sa personnalité le recommandent au choix de ses collègues. Le 30 décembre 1505, Erard est élu par le Chapitre cathédral et son élection n'est pas contestée.

Un grand règne commençait pour la Principauté. Au Franchimont, terre et citadelle d'un peuple à sa dévotion, le nouveau prince-évêque accordera son attention et même son affection.

\* \* \*

En 1506, un immense désir de paix se manifeste dans la Principauté ; le nouveau prince incarne bientôt cette aspiration. Dès le début de son règne, Erard veut assurer la sécurité autant que la neutralité de la terre de saint Lambert. Il fait relever les murailles de Liège, celles de Huy, Seraing et Franchimont avec un zèle attesté par les élogieuses appréciations de Guichardin.

Il ne suffisait pas d'avoir recouvré la place-forte de Franchimont. Encore fallait-il pourvoir à sa réfection, à son entretien et à sa défense. Dix années seront nécessaires tant pour la restauration des murailles ébranlées par le siège de 1487 que pour l'aménagement de la forteresse en résidence princière. Les textes ne sont pas explicites sur les travaux de reconstruction. Les fouilles de Lohest au début de ce siècle ont mis à jour plusieurs taques de fonte aux armes d'Erard de la Marck ; celles de P. Hoffsummer et des « Compagnons de Franchimont » ont dégagé dans la haute-cour les fondations des colonnes en marbre noir qui formaient une galerie reliant le donjon à la chapelle castrale et à l'aile ouest du château.

Les séjours fréquents que le prince-évêque y effectue prouvent qu'il appréciait à la fois la sécurité des murailles et les aménagements intérieurs, peut-être aussi l'accueil de ses sujets franchimontois. Erard réside à Franchimont pendant l'hiver de 1513 à 1514 et au printemps suivant ; il y revient en janvier 1516, pendant l'été de 1518 et l'automne de 1534.

Afin d'assurer le ravitaillement et l'entretien du château, il fallait aux pieds de celui-ci une population nombreuse et stable, assurée de vivre en paix. Erard concède, le 9 décembre 1513, au village de Marché-sous-Franchimont un marché à tenir le samedi de chaque semaine et deux foires annuelles, l'une à la St-Nicolas d'été (9 mai) et l'autre à la St-Nicolas d'hiver (6 décembre). L'exposé des motifs est particulièrement révélateur de la situation :

« pour ce que trouvons notre village nommé Marchié sous notre maison et forteresse de Franchimont grandement appauvri et détruit tant par feu qu'autrement durant les guerres passées, aussi que désirons moult le bien, relèvement et augmentation du dit village, des pauvres bourgeois et sujets de celui-ci... et aussi à notre village de Theux qui est ressort de notre terre et pays de Franchimont... ».

Jean de Hornes, afin de se ménager les esprits des Franchimontois, avait fait crier au perron les 1 octobre 1486 et 10 juillet 1487 défense d'attenter aux personnes et aux biens des gens de la châtelainie. On vient de le voir, ses hommes en avaient très peu tenu compte : ne fallait-il pas détruire les repaires des ravitailleurs et soutiens de la forteresse ?

Le nouveau prince voulut aussi donner à ses sujets les moyens de se faire respecter. Par mandement du 4 octobre 1506, il ordonne à chacun de se pourvoir d'armes, de se constituer en milices et de relever les barrières afin de dissuader les « mauvais garçons » (mercenaires et déserteurs) de ravager la terre de saint Lambert. Plus particulièrement un « Cry au ceppe<sup>(a)</sup> à Theux » du 28 février 1507 fait défense aux hôteliers de donner à boire ou à manger à ces mauvais garçons après 9 heures sonnées ou pendant la nuit. Si ceux-ci refusent de quitter l'établissement, les tenanciers sortiront et « feront cris et HAHAIES<sup>(b)</sup> » pour appeler les voisins à la rescousse. On ordonne à chacun des sujets de se pourvoir d'armures, arbalètes, piques, hallebardes, chacun selon sa faculté et ce endéans un mois ; après quoi, une revue vérifiera l'obéissance à l'ordre reçu.

La fréquence des renouvellements du mandement de 1506 en 1509, 1513, 1515 indique qu'il était bien difficile d'en obtenir le respect alors que la protection du territoire le rendait indispensable. Un nouveau mandement signé à Franchimont le 1<sup>er</sup> juillet 1518 crée une véritable milice d'état. Erard y donne pouvoir à

a) *Ceppe* : (du latin *cippum* = pieu). Poteau en bois au sommet duquel était fixée une chaîne s'achevant par un collier de fer. Il était utilisé pour le condamné à la peine du carcan. La dalle perforée dans laquelle s'enfonçait la partie inférieure de ce poteau existe toujours au pied du perron de Theux.

b) *Hahay* : cri d'alarme. « *Aller au hahay* » (1303) = accourir au cri d'alarme, prêter main forte à celui qui appelle à l'aide (J. HAUST).

tous ses officiers de mobiliser tous les hommes valides de 18 à 60 ans. Une amélioration lui sera apportée le 6 août 1519.

Tout au long de son règne, Erard de la Marck, aidé par les Etats du pays, s'est efforcé de défendre sa principauté. Les mesures de mobilisation, de constructions et d'inspections qu'il a prises ont été particulièrement efficaces quand bien même elles n'étaient pas toujours comprises.

\* \* \*

Le grand œuvre de politique intérieure du prince de la Marck sera la remise en ordre des institutions de la terre liégeoise. En ces temps, elles s'incarnaient dans des hommes, les « officiers », fonctionnaires et vassaux du seigneur.

Dès avant sa Joyeuse Entrée, l'élu avait continué dans leurs charges, par lettre écrite à Bouillon le 20 avril 1506, tous les officiers de justice, prévôts, baillis et sénéchaux. Il y cite le châtelain de Franchimont et demande à chacun de bien remplir son office.

Mais afin d'affermir les structures administratives du Franchimont, Erard y pratiquera une politique de nominations qui récompensaient les amis fidèles et plaçaient aux postes importants divers membres de sa famille.

L'avouerie est dans les mains de Jean de la Marck (relief du 23 octobre 1506) ; Jean Thomson reçoit à nouveau la charge de mayeur de la cour de justice de Theux qu'il présidera de 1507 jusqu'à sa mort en fin de l'année 1509. Barthélemy Lyctzen, chambellan et gentilhomme du prince, relève la seigneurie de Drolenval, le 30 novembre 1531, en vertu d'une donation lui faite par le prince-évêque. Jean Groulart père et fils seront seigneurs de Surister et grands maîtres des eaux et forêts du ban de Jalhay. Wathelet d'Oneux puis son fils sont hauts forestiers ; Thiry Mallewar est, en 1511, veneur pour le Marquisat et Hanus Malherbe, receveur de la châtelanie.

A Robert de Bolland choisi par Jean de Hornes comme châtelain de Franchimont, Erard donne pour remplaçant un de ses cousins, Englebert de Presseux. Le 16 mai 1506, le chapitre cathédral ratifie la nomination d'un administrateur zélé qui tiendra la forteresse de 1506 à 1516 et de 1519 à 1540.

Personnalité attachante que celle d'Englebert. Il était fils d'un Englebert originaire de Presseux (Sprimont) dont les armes portaient « d'argent à trois losanges d'azur ». Par mariage avec Jeanne de la Marck s'y étaient associées celles de la famille de la Marck d'Arenberg installée dans plusieurs places-fortes des bords de l'Ourthe et de l'Amblève. Englebert épousera successivement Marie de Crisgnée et Marguerite de Royer dont il eut une fille Marguerite et un fils Jacquemin.

Châtelain de Franchimont, de Presseux avait l'obligation de veiller à l'ordre public ; sa tâche était autant militaire qu'administrative ou judiciaire. Aussi le verrons-nous constamment en action dans les pages qui suivent.

Afin de le récompenser de sa bonne gestion, il semble qu'Erard consentit à créer en seigneurie allodiale les terres de Haut-Regard dominant La Reid. Le châtelain y fit construire le château primitif, dénommé de nos jours « Ferme de la chapelle » ; par mariage, son fils Jacquemin y ajoutera le « Château de Belvaux » et l'ensemble se dénommera désormais « Château de Haut-Regard ».

Titulaire d'une charge importante, Englebert saura en faire profiter les membres de sa famille. Remarquons aussi la constance des appuis dans la famille de la Marck : son puiné Baudouin est le 31<sup>e</sup> abbé d'Orval de 1504 à 1530, charge exercée dans la même abbaye, de 1476 à 1484, par un Godefroid d'Arenberg de la famille des seigneurs de Neufchâteau-sur-Amblève et qui était aussi abbé commendataire du Val-Saint-Lambert. De ses autres frères, Everard est mayeur de Sprimont, Jacques, religieux au Val-Saint-Lambert et Jean sera abbé du même lieu ; sa sœur Aleyde sera abbesse de Vivegnis, les cadettes, Jenne, Marguerite et Marie feront de riches mariages. Son fils Jacquemin, échevin de Theux, rachètera en 1544 la seigneurie de Jehanster ; son neveu Godefroid sera, lui aussi, abbé d'Orval de 1530 à 1540. Il y obtiendra de Charles-Quint de pouvoir établir une forge aux abords du monastère après avoir découvert des minerais dans les terres de l'abbaye.

Investir dans la métallurgie semble à Englebert un moyen d'arrondir sa fortune. En 1512, il avait reçu de la Chambre des Comptes la permission de prendre un coup d'eau dans le bief du moulin entre les Forges Thiry et Juslenville pour y ériger un « marteau platinant ». Il paraît bien, écrit G. Hansotte, qu'un fourneau fut construit un peu plus tard à côté de la platinerie et que l'usine reste ensuite dans les mains des Presseux. Englebert reçut une part dans la forge Jazon à Juslenville ; il obtient, en 1527, l'autorisation de construire une platinerie sur le bief de l'usine de Marché. On le voit, la même année, le 26 novembre, s'associer à Antoine Collette, Bertrand le Plometeur et Thomas Polche afin de rechercher du minerai de fer dans le fief du larron à Oneux.

Fidélité au prince, esprit d'entreprise, sens de la famille et volonté de bien administrer, tels nous semblent les traits caractéristiques du châtelain de Franchimont.

Il avait pour mission de veiller à ce que la politique du prince-évêque soit appliquée. « Remettre chacun dans son droit afin que tous vivent en paix » nous paraît définir l'orientation voulue par Erard de la Marck. Quelques analyses d'actes pourront concrétiser celle-ci.

- 1506-Le peuple de Verviers s'en prend au Magistrat, l'accusant de malversation. Le prince reçut, le 20 octobre, une supplique qu'il apostilla, le 26, ordonnant d'observer les us et coutumes anciennes.
- 1507-28 février : Cry au ceppe à Theux. Rappel de l'interdiction des blasphèmes avec menace « pour en avertir un chacun sera institué en la halle à Theux un ceppe en lieu d'un pilori pour illecque être punis et corrigés les infracteurs ».
- 1508-26 juillet : La cour de Theux sollicitée par ceux de Sart de définir les aisances et privilèges des masuirs et surcéants de Franchimont dans les bois et forêts, rappelle le grand record de 1431.
- 1509-25 novembre : Les possesseurs de fiefs d'église reçoivent mandement d'en faire la déclaration et d'en renouveler le relief sous peine de confiscation. Le 10 décembre, une ordonnance transmise aux officiers oblige à présenter la déclaration dans les 40 jours à la Chambre des Comptes.
- 1512-Un record des échevins de Theux rappelle les stipulations de celui de 1480. Il définit les charges et prérogatives du vicomte. A côté de son rôle symbolique de haut justicier, celui-ci doit veiller aux limites et aux mesures ; il peut assister aux mesurages, à la délimitation des héritages et à la plantation des bornes.  
Jehancon de Becco et son fils François relèvent ce fief pendant le règne.
- 1517-20 juin : La cour de Theux reprend à propos des bois et forêts ainsi que pour le droit de pêche les termes du grand record de 1431.
- 1519-12 février : A la requête d'Englebert de Presseux agissant au nom du prince, la cour de Theux définit les aisances et privilèges que les Franchimontois ont au pays de Limbourg et vice versa. En l'absence de la cour de Beaulieu convoquée aux Alloux, ceux de Theux redisent le droit de pacage des bestiaux, les mesures de protection de ceux-ci pendant les guerres et définissent d'après l'accord de 1388 les territoires à pâturer.
- 1519-Le prince-évêque crée pour le Franchimont une cour féodale distincte de celle de Liège et donne commission à Englebert de Presseux de la présider. De 1520 à 1539 cette cour siégera à Theux et enregistrera les reliefs des fiefs du marquisat.
- 1532-5 mai : Un record de la cour de Theux reconnaît aux masuirs de Drolenval qu'ils ont depuis 1361 le droit d'usage dans les bois et forêts du prince (en ce cas le bois de Tancremont).

\* \* \*

Vues à quatre siècles de distance, les structures économiques du Franchimont paraissent exploser en cette première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle.

Il est malaisé d'établir l'évolution de l'agriculture. L'on admet généralement qu'il y eut passage de la culture de céréales pauvres à l'élevage. E. Fairon signale qu'aux portes de Verviers, dans le pays de Limbourg, s'est achevée une transformation agricole dont les conséquences vont être décisives pour l'industrie drapière. L'extension considérable de la culture herbagère accapare peu à peu toutes les terres autrefois réservées à la culture des céréales et particulièrement de l'avoine, ou conquises par les déboisements. La culture herbagère laisse à l'exploitant des loisirs considérables, surtout en hiver, et elle va pourvoir à toutes les demandes de main-d'œuvre que réclamera bientôt la brusque transformation de l'industrie verrière. Le mouvement s'est-il répandu dans le Franchimont ? On en trouve un indice dans la seigneurie de Jehanster où F. Lemaire a constaté entre 1374 et 1545 une très nette diminution des cultures au bénéfice des herbages. En 1374, écrit-il, tous les bois, haies et fagnes font partie de la réserve seigneuriale (où l'on trouve aussi des cultures et prés puisque les tenanciers doivent des corvées « de faux » et « de faucille »). Or, en 1545, les corvées ont disparu et, d'autre part, une très grande étendue de bois, haies et fagnes a été cédée en tenures.

On pourrait ajouter à ce raisonnement des décisions de cours de justice touchant le herdage des bêtes à cornes, tel celui de la cour de Theux du 5 octobre 1523. La herde utilisait surtout les jachères et terrains vagues, aussi nous semble-t-il qu'il n'est pas possible d'y voir un indice d'évolution de l'agriculture vers l'élevage.

L'industrie locale prit son plus grand développement sous le règne d'Erard de la Marck, âge heureux qui vit simultanément l'épanouissement de la draperie à Verviers et des platinerie à Theux.

Dans le bassin métallurgique de la Hoëgne, G. Hansotte dénombre en 1500 : 17 établissements dont 14 fourneaux, 2 marteaux et 1 platinerie. Pendant la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, les ateliers passent à 26 sur la Hoëgne et ses affluents. Les créations nouvelles sont surtout des platinerie où l'on fabrique de la tôle martelée. Le pays de Franchimont semble alors en détenir le monopole ; ces platinerie ont surgi rapidement sur la basse Hoëgne entre Marché et Juslenville-Theux.

L'indice d'installation de ces nouveaux ateliers, nous le trouvons dans l'octroi de coups d'eau (droit de dévier le courant de la rivière afin d'actionner une roue à aubes). Grâce à ces raccordements, nous pouvons établir la nomenclature des établissements métallurgiques créés sous Erard de la Marck :

- 1) pour actionner des hauts-fourneaux  
à Juslenville en 1512  
à La Reid, le 10 janvier 1516  
à Winamplanche, le 24 janvier 1526.
- 2) pour actionner des forges, marteaux, « makas » ou platinerie  
à Marché-Theux, le 10 février 1509 et le 27 août 1527

à Theux, les 4 décembre 1512, 7 mars, 21 mai et 25 mai 1513  
à Juslenville, les 6 mars 1512 et 24 janvier 1513  
à Pepinster, le 7 février 1519  
à Spa en 1517  
à Polleur, les 4 octobre 1512, 2 octobre 1514 et 11 juillet 1537.

En cette dernière localité, citons les Haeck, maîtres de forges en 1509. Pendant plusieurs générations, cette famille va jouer un rôle important dans la vie industrielle pollinoise. Ainsi cent ans plus tard, sur les sept forges qu'on dénombre entre le Moulin de Sart et Polleur, trois d'entre elles appartiennent encore à cette « dynastie ».

Un double problème se posait régulièrement aux maîtres de fourneaux et de forges : celui de l'approvisionnement en minerai de fer et en charbon de bois.

Le minerai de fer se présente souvent dans le sous-sol du Franchimont sous forme de poches de limonite, épuisées plus ou moins rapidement. Il fallait donc procéder régulièrement à des sondages, sans certitude de succès. Des découvertes pouvaient, par contre, être fortuites : aussi voit-on constamment mentionner dans les actes de relief de terres, en ce début du XVI<sup>e</sup> siècle, la réserve « de tous métaux qui pourroient être trouvés dans ces héritages ».

Semblable trésor avait été découvert dans la Commune Saint-Remacle, au Banneway. Une mention de 1518 en donne la destination : « Simon, fils Wattlet grand Johan dit qu'il at plusieurs fois miné mynnes hors de la minière de Bannewait à forneau de Juslainewille ». Il a même été possible de dater exactement la découverte de ce minerai ; on lit dans un procès-verbal d'enquête devant la cour de Theux en mars 1524 : « Item avons cognissance et bon mémoire que puis vingte deux ans ci-devant, à temps que dammoiseau Johan de la Marck tenoit Franchimont et le capitaine Jenot, Loigne, fut trouvé en ladite Comoigne (de Dieu et de Saint-Remacle) une minnier de fier appelée à Bannewait ». On utilisait aussi du minerai de fer extrait à Oneux-Theux, Spa et Verviers.

La guerre civile n'avait pas été favorable à une saine administration des forêts. Elles étaient en piètre état au moment où la reconstruction des fourneaux, l'érection des platineries suscitaient une demande accrue de charbon de bois. Les charbonniers étaient légion. P. Den Dooven a relevé les noms de plus de 150 d'entre eux dans un registre du receveur Hanus Malherbe, daté de 1510. Il y voit une preuve de la prospérité de l'industrie sidérurgique dans notre région. L'on pourrait aussi en inférer la rapide destruction des forêts, phénomène qui n'a pas manqué d'inciter les autorités à prendre des mesures de préservation.

Le Cri au ceppe du 28 février 1507 ordonnait aux ouvriers dans les bois de laisser quinze stallons de chênes ou de hêtres par journal. Un mandement d'Erard de la Marck de la même année réduit à dix stallons. Cette décision de caractère général se devait d'être précisée. Par acte du 9 mai 1519, le prince-évêque donnait mission à Englebert de Presseux de négocier avec les habitants des différents bans les limites des bois qui seraient désormais interdits aux charbonniers. Les Franchimontois se voyaient toutefois reconnaître des étendues suffisantes pour y couper bois de chauffage ou de construction et pour y prendre les aisances traditionnelles. Les limites d'embannement sont désormais stipulées avec précision.

A plusieurs reprises, on l'a vu plus haut, des masuirs demanderont à la cour de justice de rappeler leurs droits ; en accédant à leur demande, celle-ci ne manquait pas de redire aussi ceux du prince.

A côté des forêts domaniales, d'autres territoires étaient propices aux dégradations et à la chicane. Ainsi de la Commune Dieu et Saint-Remacle entre Theux et Louveigné. Là aussi charbonniers, herdiers et défricheurs enfreignaient trop souvent les droits des princes de Liège et de Stavelot. Les prétentions de Jean de Hornes à l'exclusivité des profits de la mine de Banneway avaient dû céder devant les protestations du gouverneur du comté de Logne. Erard de la Marck acceptera de les partager avec le prince-abbé de Stavelot. Il acceptera aussi le record de 1512 interdisant le transport de produits de la Commune et l'utilisation des aisances à ceux qui demeureraient au-delà de la Hoëgne à Juslenville. Un record de mars 1524 rétablira les droits de chacun des souverains tant au plan de la justice qu'à ceux des dîmes, des mines, etc. Désormais leurs hauteurs seront défendues par les cours de Louveigné et de Theux réunies à la Boverie à Theux.

La Porallée était, elle aussi, un canton où naissaient de fréquentes querelles avec les autorités d'Aywaille. Pendant le dernier quart du XV<sup>e</sup> siècle, elles avaient été particulièrement nombreuses. Sous Erard de la Marck, un conflit sur le droit de chasse opposa Englebert de Presseux au nom de l'évêque de Liège au prieur d'Aywaille. La contestation dura plusieurs années, connut un arbitrage en 1513, reprit en 1514... L'on se chamailla encore sur le même territoire, en 1521, à propos d'un fourneau, puis de gueuses de fer en 1524, voire, en 1533 de coupes de bois destinées à huit fosses de charbons par Thomas le bouvier de La Reid.

Et Spa ? Tous les auteurs parlent du début du succès de ses eaux minérales, d'une réputation croissante de leurs vertus. Mais aucun ne cite un document du temps qui pourrait attester cet engouement pendant la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. Spa est encore partagée entre le Vieux-Spa contigu au ru de Barisart et le Nouveau où l'on voit une chapelle dominant le moulin et la source du Pouhon, bien modeste encore. Les habitants tirent leurs profits de la terre, des bois et surtout des fourneaux et forges. Sous le règne du cardinal de la Marck, le fourneau de Seay, la forge et marteau Broignart, le marteau Bredar, le fourneau du Hola et celui du Ry de Creppe sont en activité.



Erard de la Marck

Par la M. S. tacion de ma Cardinal... par la M. S. tacion de ma Cardinal... par la M. S. tacion de ma Cardinal...

1537

Fig. 2 : Original sur parchemin de l'octroi par Erard de la Marck à la communauté de Theux d'une foire franche et d'un marché. De Franchimont, le 22 septembre 1537. (Fonds Slosse au Musée Communal de Spa).

A Verviers, l'activité artisanale de la draperie avait connu une brusque efflorescence vers le milieu du XV<sup>e</sup> siècle. Ses habitants s'étaient orientés vers la foulerie de draps : aux onze ateliers créés pendant le siècle précédent s'ajouteront au temps d'Erard de la Marck cinq nouvelles entreprises. Vers ce moment, on installa aussi une foulerie à Pepinster et une à Theux. Toutes ces fouleries étaient nées de l'association de trois ou quatre drapiers : leurs parts représentaient le droit de travailler pendant un certain nombre de semaines, de jours, voire d'heures à un ou plusieurs bacs. Comme ces parts pouvaient se vendre, s'hypothéquer, se subdiviser lors de partages successoraux, il en résultait bientôt un extrême fractionnement des fouleries.

Durant tout le XVI<sup>e</sup> siècle, le bourg de Verviers s'agrandit dans des proportions assez modestes ; en 1563, le ban ne comptera qu'environ 750 familles. Mais il s'est doté d'une nouvelle halle que les magistrats ont voulue spacieuse, solide, dispendieuse selon certains. Pourtant le prince-évêque était intervenu en faveur des Verviétois en accordant des portions de biens du domaine que Hanus Malherbe, receveur de Franchimont, avait vendues au fur et à mesure des besoins. Cette nouvelle construction de 1527, gros bâtiment carré construit sur piliers de pierre, était très similaire à la halle de Theux établie sur le Grand Vinave vers la même époque.

Erard de la Marck avait déjà manifesté sa bienveillance à l'égard des drapiers verviétois en leur cédant, en 1522, un vaste terrain à l'ouest de la ville « pour y établir des rames, à condition que l'on n'y tire pas les draps » : c'est l'origine des Grandes-Rames et des Petites-Rames, quartier au voisinage de la Vesdre.

Mais il fallait encore vendre ces draps. Certains marchands verviétois allaient les proposer, de porte en porte, aux bourgeois de Liège. Le Conseil de la Cité interdit cette pratique abusive, le 29 octobre 1507, et exige qu'à l'instar des Liégeois, ceux de Verviers aient à exposer leurs marchandises dans la halle. Cette obligation est rappelée le 14 mars 1519. Le métier des drapiers lui-même reçoit un nouveau règlement le 1<sup>er</sup> février 1527, auquel les drapiers verviétois auront à se soumettre.

En faveur du commerce franchimontois, le prince prit encore d'autres mesures. Il signifie au bailli d'Amécœur, le 21 octobre 1529, qu'il y a lieu d'établir des réserves en faveur des habitants de Herve, de Sprimont et du Franchimont. Afin d'encourager le commerce intérieur, Erard autorise la création ou la restauration de foires et de marchés. Des franchises foires avaient, en effet, existé pendant le Moyen Âge. Ruinées par les troubles du XV<sup>e</sup> siècle, elles feront l'objet de mandements qui s'étalent sur tout le règne du prince-évêque de la Marck.

En 1534, après Visé, c'est Verviers qui obtient, le 13 septembre, l'institution d'un marché hebdomadaire, le mercredi, et une « feste marchande franche » le 7 novembre, « lendemain de la Saint-Léonard ». Erard qui résidait alors à Franchimont, donne le jour suivant semblable mandement au profit de Sart : en ce lieu, le marché aura lieu le samedi et deux foires franches se tiendront les 21 septembre et le mardi après la Pentecôte. Il faudra cependant attendre le 22 septembre 1537 pour que le prince accorde à Theux un marché à tenir le vendredi et une franche foire annuelle le jour de la St.-Hubert (3 novembre)<sup>(1)</sup>. Il est possible que l'évêque ne voulait pas susciter de la concurrence entre les marchés et foires de Marché et de Theux... (fig. 2).

De larges immunités étaient chaque fois accordées à tous ceux qui voulaient fréquenter ces lieux de négoce, pourvu toutefois qu'ils ne fussent pas hérétiques ou ennemis du pays. Aussi est-ce avec joie que l'on entendait chaque année ce « Cri pour la foire de Theux » :

« Oyez, oyez, oyez,

« De la parte de Son Altesse Sérénissime et son officier souverain du marquisat de Franchimont, joints les bourguemestres de Theux, l'on crie et embanne d'authorité de la cour de justice dudit Theux la foire marchande franche dez ce jourd'huy, demain et après demain quy font trois jours conformément à la portance et effect des lettres et patentes des feus princes à cet instant publiquement lecturées, défendant à tous et un chascun de ne faire pendant ces trois jours histours<sup>(c)</sup> ny bourinnes<sup>(d)</sup> à peine de dix florins d'or ; et qui offencerat à sang coulant, à peine de perdre le poing ou à telle autre peine, chastois et amende qu'en rigueur de justice appartiendrat ».

Chaque fois qu'il octroyait semblables foires et marchés, le prince autorisait l'érection de perrons. Ainsi sont reconstruits ceux de Sart et Verviers en 1534, celui de Theux en 1537 ; tous trois ont été restaurés au XVIII<sup>e</sup> siècle. Il ne subsiste de ceux du XVI<sup>e</sup> siècle qu'une demi-base du perron de Theux réduite à l'office de support de pots de fleurs... (fig. 3)

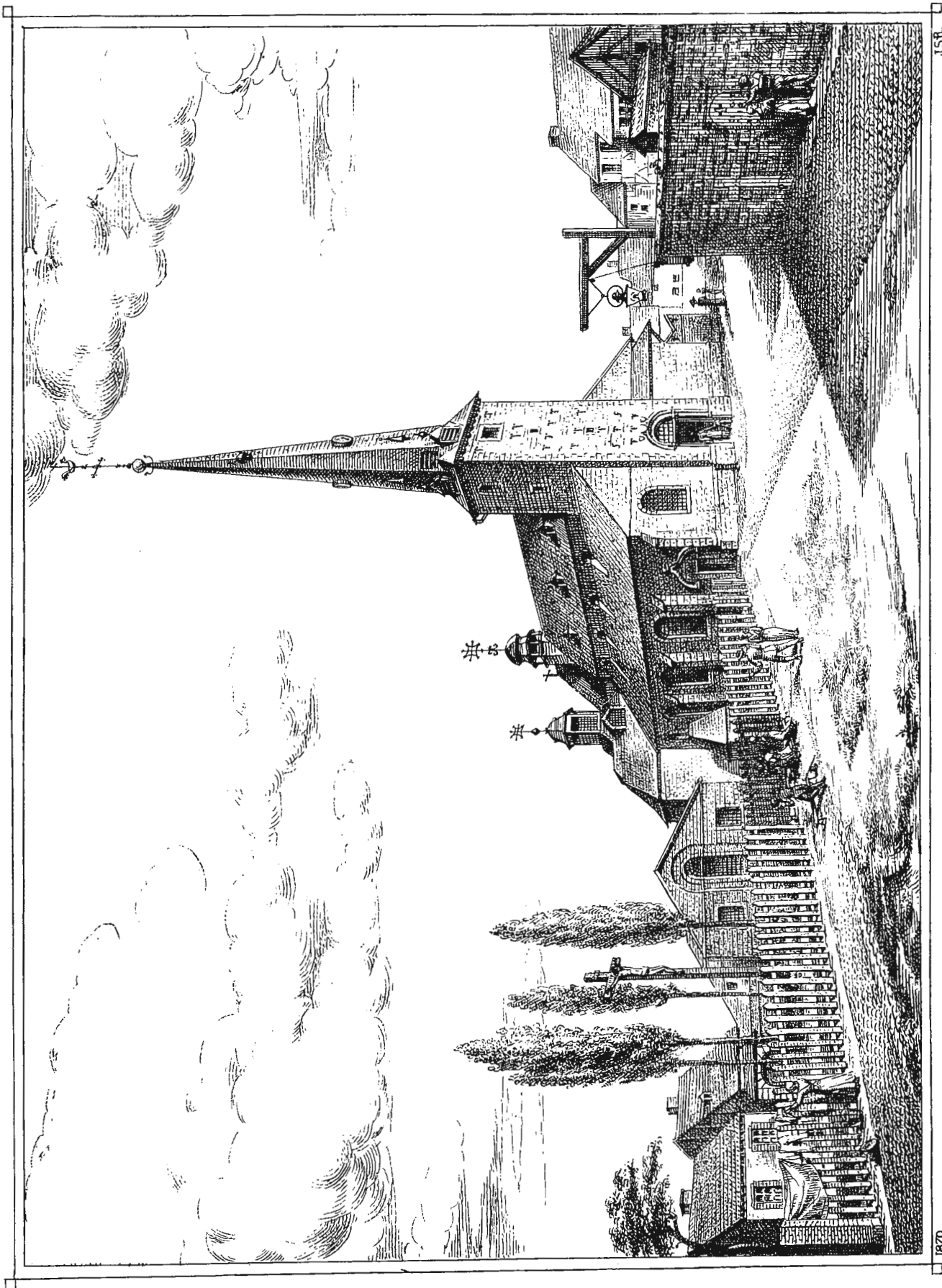
\* \* \*

1. E. Buchin affirmait : « L'acte constitutif est disparu » (Le règne d'Erard de la Marck, p. 118). M. Bertholet me signale que l'original de cet acte, sur parchemin, figure au Fonds Slosse du Musée Communal de Spa.

c) *Histours* : *histou* signifie proprement « attaque » et représente probablement un type germanique *heersturm* (assaut). Dans des archives de Herve (1532-1533), *herstoux* est accolé à « dimensions, combats, débats en faits et en paroles ». Un texte liégeois de 1700 parle de pamphlets « *rimplis d'histous* » (d'attaques injurieuses). (J. HAUST : *Dictionnaire liégeois*).

d) *Bourinnes* : vient de *bouriner* (archaïque) : verbe intransitif : faire du tapage ; « *bouriner-âs-ouh* » = frapper aux portes à coups de maillet le soir du 3 novembre, veille de la Saint-Hubert [c'est donc le 2 !] : coutume liégeoise aujourd'hui disparues. (J. HAUST : op. cit.).





Ancienne église S Remacle à Verviers,  
en 1838.

Fig. 4 : Restitution de l'ancienne église Saint-Remacle à Verviers qui se trouvait face à l'hôtel de ville. Dessin de Jean-Simon Renier. (Bibliothèque de la S.V.A.H.-Verviers).



Fig. 1 : Eglise de Theux : Fontaine de la sacristie.

Au centre, masque humain accosté de deux écussons : l'un à l'aigle éployé ; l'autre porte les armes d'Englebert de Presseux qui sont : Ecartelé : aux 1 et 4 d'argent à 3 losanges d'azur (de Presseux) ; aux 2 et 3 d'or à la fasce échiquetée d'argent et de gueules de 3 tires, au lion naissant de gueules armé et lampassé d'azur mouvant de la fasce (La Marck).  
(Copyright A.C.L.. Bruxelles).

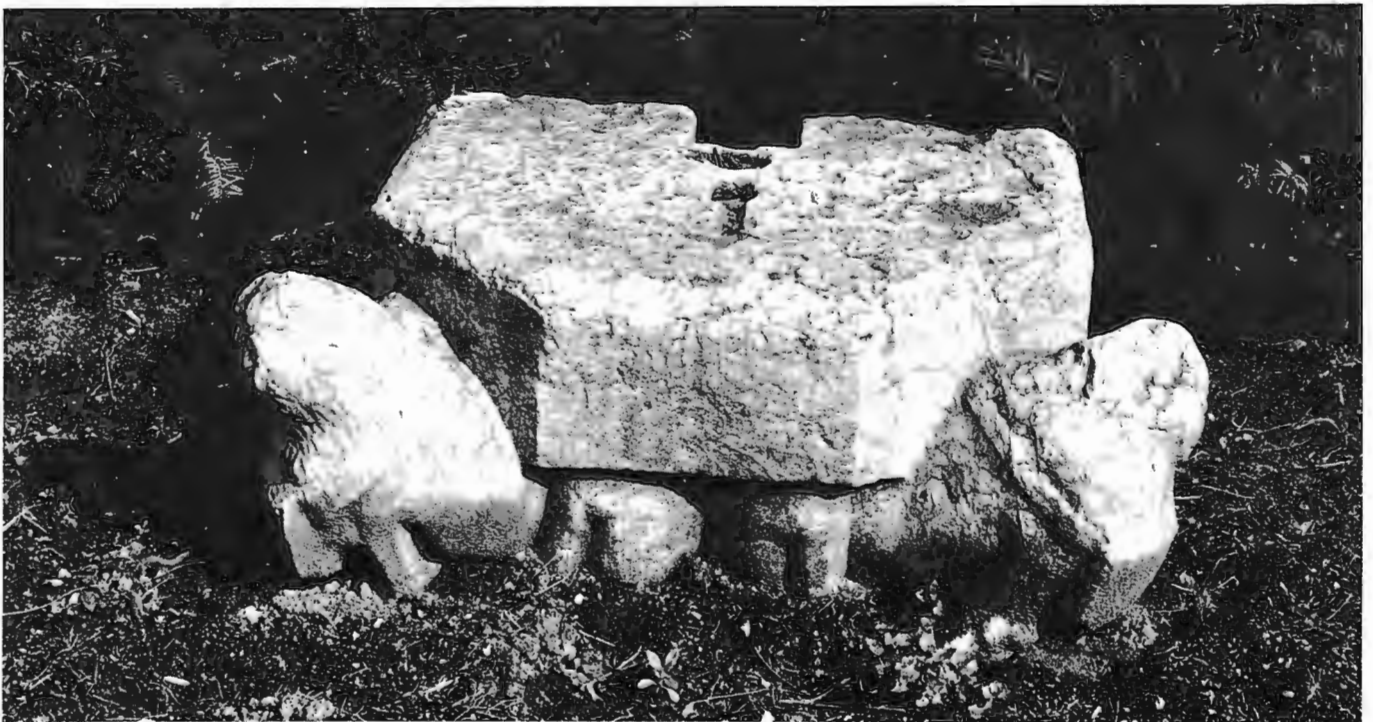


Fig. 3 : Base du perron de Theux de 1537 : deux lions présentant chacun un écu. Se trouve à Theux, place du Perron, entre les deux bâtiments de l'hôtel de ville.  
(Photo M. Ramaekers).



Fig. 5 : Eglise de Theux : le chœur. Reconstitue en style gothique de 1518 à 1520.  
(Copyright A.C.L., Bruxelles).

L'augmentation de la production des ateliers métallurgiques et textiles nécessitait la recherche de nouveaux débouchés extérieurs. On vit des marchands de Theux et de Verviers aux foires de Leipzig et de Francfort, à celles de Munster et de Brunswick. Des rouliers y menaient régulièrement draps et fers ; ils en revenaient plus ou moins teintés de luthéranisme. En 1520 et 1526, le prince-évêque avait déjà pris des édits contre les hérétiques, mais la résistance des Etats de la Principauté en contrecarrait l'exécution. Ces décisions eurent cependant un rôle préventif quant à la diffusion des idées, même au Marquisat de Franchimont.

Un seul procès s'y déroule au temps d'Erard de la Marck, mettant en cause un certain Guillaume Kaiskin, d'Andrimont. Avidé de se montrer libéré à l'égard des croyances et des usages catholiques, Kaiskin proférait des propos hérétiques dans les cabarets. Une première fois, en 1526, il est incarcéré par l'officialité de Liège. Relâché, il récidive : en 1529, à Petit-Rechain (terre de Limbourg), on le voit désigner une image du Christ en disant : « Croyez-vous qu'il a été battu et flagellé ? Qui qui le dit, il a menti ! ». Ces propos de tavernes viennent aux oreilles d'Hermann de Ghore, lieutenant du duché de Limbourg, qui arrête le blasphémateur à Dolhain. Ce dernier va subir dix-sept mois d'incarcération. Remis en liberté à l'intervention de plusieurs Verviétois influents, le « martyr » voulut attirer le gouverneur de Limbourg devant les échevins de Verviers. Sa tentative d'obtenir des dédommagements ne rencontra pas la compréhension des juges verviétois, encore moins, en rencharge, celle de la cour scabinaie de Liège. Par sentence du 28 juin 1532, Kaiskin fut débouté et condamné « aux frais de loi » : la Souveraine Justice admettait ainsi que le condamné était réellement blasphémateur, contrevenant au cri du perron de février 1507, quand bien même il n'est pas aisé de déterminer s'il était davantage luthérien qu'anabaptiste.

La situation religieuse au Franchimont prédisposait-elle à la diffusion des idées hétérodoxes ? Le territoire trop vaste des trois paroisses de Theux, Sart et Verviers avait nécessité la création de nouveaux lieux de culte. Au début du XVI<sup>e</sup> siècle existent en plus des trois églises paroissiales les chapelles de Jalhay, Polleur, La Reid, Spa, Oneux, Marché et Stembert qui offrent aux fidèles la plupart des secours de la religion. Les habitants de Jalhay ont obtenu, en 1514, un vicaire résident ; de même, les Spadois choisissent et paient un prêtre afin qu'il assure les messes des dimanches et jours de fêtes ; le curé de Sart autorise ce desservant à conférer les derniers sacrements et à enterrer les défunts dans le cimetière local créé avant 1531.

Quant au clergé franchimontois, on peut le décrire avec les ombres et lumières du temps. Dans la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, la cure de Theux connaît deux titulaires scandaleux : Jacques Faber, prêtre, qui eut de sa concubine Jehenne Borgher quatre fils naturels et peut-être des filles, et Bertrand Monpier de Polleur, père d'une fille naturelle prénommée Judith. Erard de la Marck qui exprima souvent des griefs contre les chanoines de la cathédrale ou ceux des collégiales, voulait tout particulièrement lutter contre le relâchement des mœurs des ecclésiastiques, mais il ne pouvait rien contre certains usages. Il présente en 1503 Lambert d'Oupeye comme curé de Verviers. Ce chanoine de St-Lambert, archidiaque de Brabant, chancelier et vicaire général fut remarquable par sa charité ; mais, selon l'habitude, il ne résidait pas à Verviers, ayant confié la charge de la paroisse à un vicaire réduit à la portion congrue.

Faut-il voir une manifestation de la foi des fidèles dans les constructions d'édifices du culte ? Nous y verrons plutôt la manifestation de la confiance dans l'avenir de communautés confiantes dans l'expansion de leurs industries. Verviers achève la reconstruction en 1506 de son église paroissiale (trois nefs de style gothique) (fig. 4) ; à La Reid une chapelle est construite peu avant 1512 ; le chœur de l'église de Theux est refait en style gothique dans les années 1518-1520 (fig. 5). Ici encore nous retrouvons Englebert de Presseux avec un réservoir en marbre rouge où figurent ses armoiries (fig. 1).

Plus suggestif nous apparaît l'ameublement de ces édifices. Theux a gardé une remarquable Vierge à l'enfant et un calice gothique daté de 1511. Nous retrouvons dans d'autres églises des statues des saints patrons : st Remacle à Spa, st Alexandre et ste Barbe à Theux, sans oublier les images de ste Anne, la Vierge et l'enfant conservées à Verviers, à Becco, à Pepinster, ou la Vierge au pied du calvaire de Marché. La date de 1512 marque à Polleur la donation d'un vitrail armorié ; la jolie théothèque du chœur de l'église daterait également du début de ce siècle.

Nous ne voudrions pas oublier en matière artistique les débuts de l'utilisation du marbre noir de Theux. Ces veines de calcaire avaient été exploitées surtout pour la construction, à Franchimont par exemple. Les qualités de ce marbre sont découvertes par des artisans en pierres tombales. L'un d'eux en parle à Nicolo Palardino, sculpteur italien installé à Liège et qui y introduit les goûts de la Renaissance. De son atelier sortiront à partir de 1528-1530 des pierres tombales avec crucifixion, mise au tombeau, résurrection du Christ, en marbre noir. L'admirable mausolée qu'Erard de la Marck fit ériger en 1527-1528 dans sa cathédrale était fait de marbres précieux et de cuivre doré ; certaines parties étaient en marbre de Theux.

Pendant dix ans, l'évêque a pu contempler ce qui allait un jour être sa dernière demeure. Dans le cours de la première heure du 16 février 1538, Erard de la Marck s'est éteint au palais épiscopal de Liège, après avoir reçu les sacrements de l'Eucharistie et de l'Extrême-Onction. Il était âgé de 65 ans et quelques mois et avait régné à peu près la moitié de sa vie.

\* \* \*



L'on ne peut évidemment créditer le souverain de toute l'activité qui se développa au Franchimont pendant son règne. Il ne faut pas oublier non plus que c'est par leurs sollicitations que les surcédants ont obtenu des avantages de la générosité intéressée d'un prince qui ne perdait jamais de vue l'accroissement de sa fortune mobilière. Cette ère de progrès connut aussi la violence : nous citerons le vol de l'argenterie de l'église de Theux en 1510, des assassinats tel celui de H. Roidkin de Surister, en 1516, par Gilet Brier de Theux, des scènes de violence qui eurent lieu à Jevoumont le 11 décembre 1526. (Plusieurs individus de Harzé et de Stavelot furent déclarés appréhensibles par la cour de justice de Theux en 1527). Plus révélateurs encore de l'insécurité, les nombreux édits concernant les « mauvais garçons », militaires réguliers ou déserteurs, vagabonds et mendiants qui semaient la terreur dans le pays.

Par delà toutes ces restrictions, il nous faut rappeler qu'une chanson disait : « Au temps de notre bon père Marcka... ». Les cœurs d'un petit peuple laborieux n'avaient pas oublié celui qui, au sortir des souffrances et du marasme du XV<sup>e</sup> siècle, avait voulu leur permettre de vivre en paix, dans la sécurité et avait su leur assurer les moyens de vivre, peut-être même de retrouver le bonheur.

## DOCUMENTATION UTILISÉE

Copies de documents réalisées par le Dr Tihon - Collections chevalier de Limbourg à Theux (aimablement signalées par M. P. Bertholet).

- BALAU S. : Chroniques liégeoises (tome I).  
BARZIN G. : Sac au dos avec Erard de la Marck.  
BERTHOLET P. : Quatre siècle de vie paroissiale à Spa.  
BERTHOLET P. : Catalogue « Trésors d'art religieux au Marquisat de Franchimont ».  
BORMANS S. : Répertoire des Conclusions Capitulaires du Chapitre cathédral de Saint-Lambert à Liège.  
BORMANS S. : Chambre des finances des princes de Liège. Table des registres aux octrois, rendages, engagères conservés aux Archives de l'Etat à Liège.  
BROUWERS D.D. : Contestations territoriales entre les principautés de Liège et de Stavelot au sujet de la Commune Saint-Remacle.  
BUCHIN E. : Erard de la Marck et la restauration des forteresses liégeoises.  
BUCHIN E. : Le règne d'Erard de la Marck.  
Catalogue « Orval-Neuf siècles d'histoire ».  
CHASTELAIN J.-D. : Fantômes sur nos chemins.  
COLLON-GEVAERT S. : Les pierres tombales de l'abbaye de Flône.  
DEFRECHÉUX C. : Histoire de la neutralité liégeoise.  
DEN DOOVEN P. : Franchimont - Liste des châtelains.  
DEN DOOVEN P. : Notice historique sur le château de Franchimont.  
DEN DOOVEN P. : Histoire du château de Franchimont.  
DEN DOOVEN P. : Histoire de la marbrière antique de Theux...  
DEN DOOVEN P. : Les mines au pays de Franchimont.  
DEN DOOVEN P. : L'art de charbonner et les délits de forêts au pays de Franchimont.  
DEN DOOVEN P. : Les forges de Spa.  
DE RAM P.F.X. : Documents relatifs aux troubles du pays de Liège sous les princes-évêques Louis de Bourbon et Jean de Hornes (1455-1505).  
DUPONT L. : La condition des enfants nés hors mariage en droit liégeois.  
FAIRON E. : Les industries au pays de Verviers.  
FAIRON E. : Les ordonnances d'Erard de la Marck et de Corneille de Berghes.  
HALKIN L.-E. : Le cardinal de la Marck, prince-évêque de Liège (1505-1538).  
HALKIN L.-E. : L'élection du prince-évêque Erard de la Marck.  
HALKIN L.-E. : Nouveaux documents sur l'élection d'Erard de la Marck.  
HANSOTTE G. : Une cour féodale à Theux au XVI<sup>e</sup> siècle.  
HANSOTTE G. : L'industrie métallurgique dans le bassin de la Hoëgne aux temps modernes.  
HANSOTTE G. : L'industrie métallurgique dans la vallée de la Vesdre aux temps modernes.  
HARSIN P. : La principauté de Liège à la fin du règne de Louis de Bourbon et sous celui de Jean de Hornes (1477-1505).  
HARSIN P. : Le règne d'Erard de la Marck (1505-1538).  
HARSIN P. : Un problème d'histoire économique : la fortune d'Erard de la Marck, prince-évêque de Liège (1505-1538).  
HENNEN G. : Le testament d'Erard de la Marck.  
HOFFSUMMER P. : Recherches archéologiques au château de Franchimont.  
LEJEART Dr J. : Les annales de Verviers.  
LEMAIRE F. : Recherches sur l'histoire des communes du pays de Franchimont.  
LIMBOURG Ph. de : Notes sur le fief de vicomté au ban de Theux.  
LIMBOURG Ph. de : Monographie de l'église St-Alexandre et St-Hermès à Theux.

LIMBOURG Ph. de : Le château de Franchimont au XVIII<sup>e</sup> siècle d'après des documents inédits.  
 LIMBOURG Ph. de : Organisation administrative de la communauté de Theux.  
 LEJAER Dr J. : Les annales de Verviers.  
 LOHEST F. : Franchimont.  
 LOHEST F. : Notices sommaires sur Franchimont.  
 MAQUINAY ab. A. : Histoire de la paroisse de Verviers.  
 MEUNIER J. : Epigraphie de Bolland et de Theux.  
 PASQUASY F. : Si Polleur m'était conté.  
 PIRENNE M. : Les perrons de l'arrondissement de Verviers.  
 PIRENNE M. : Les constructions verviétoises du XV<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle.  
 RENARD E. : Louveigné.  
 RENIER J.-S. : Historique de l'administration communale de la ville de Verviers.  
 RENIER J.-S. : Histoire du ban de Jalhay (2<sup>e</sup> partie).  
 THIRY Dr L. : Histoire de l'ancienne seigneurie et commune d'Aywaille et de la région d'Ourthe-Amblève (tome III).  
 THIRY Dr L. : La Porallée miraculeuse Dieu et Saint-Pierre d'Aywaille.  
 TIHON F. : Le livre des fiefs du Marquisat de Franchimont.  
 TILLIERE N. : Histoire de l'abbaye d'Orval.  
 VLECKEN A. : La Reid.  
 YERNAUX J. : L'atelier italo-liégeois des Palardins et des Fiacres, sculpteurs, aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles.  
 YERNAUX J. : Notice historique pour la « Toponymie de la commune de Sprimont » de H. SIMON et E. RENARD.



# **MUSÉE DE LA VILLE D'EAUX À SPA**

avenue Reine Astrid 77  
Villa Royale Marie-Henriette

## **CATALOGUE** **de l'exposition :** **FRANCHIMONT, TERRE LIÉGEOISE, 980 - 1980**

Du 14 juin au 14 septembre 1980,  
tous les jours de 10 heures trente à midi et de 14 heures trente à 18 heures.



Agrandissement photographique d'un petit fragment de la gravure faite en 1603 par Jean VALDOR et qui permet de très bien détailler le centre de Spa. On peut aisément y distinguer, de gauche à droite : le perron, le pouhon, le moulin banal de Spa, la grande croix au pied de l'église et l'église elle-même.

Du 14 juin au 14 septembre 1980, tous les jours de 10 heures trente à midi et de 14 heures trente à 18 heures

#### **Objets provenant des Musées Communaux de la Ville de Verviers**

1. Tableau des blasons des évêques de Liège (des origines jusqu'au règne de Maximilien-Henri de Bavière). Milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. Auteur inconnu. Huile/toile. 112 x 91.
2. Portrait de Ferdinand-Charles comte d'Aspremont-Lynden (1689-1722). Gouverneur du Marquisat de Franchimont de 1706 à 1763. Milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. Auteur inconnu. Huile/toile. 88 x 73.
3. Tambour de la garde du château de Franchimont. Milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle.
4. Aigle impériale autrichienne - enseigne du maître des postes de Spa. Avec l'écu des Tour-et-Taxis. XVIII<sup>e</sup> siècle. Bas-relief en bois, polychrome. H. 110.

#### **Objets prêtés par l'administration de la commune de Jalhay**

5. Ancien sceau de Sart.
6. La Place du Village de Sart par I. DETHIER. Huile.

#### **Objets appartenant à la Bibliothèque publique centrale, place des Carmes 8, Liège**

##### **A. Livres**

7. Detrootz R. Armorial du pays de Franchimont.
8. Poswick Eugène. Histoire des troupes liégeoises pendant le XVIII<sup>e</sup> siècle.
9. De Cloet. Voyage pittoresque dans le Royaume des Pays-Bas. Tome I.

##### **B. Portraits**

10. Schenk. Georges Louis de Berghes (1724).
11. Defrance. Charles Nicolas d'Outremont (1763).
12. Defrance. Velbruck.
13. Fines. Jean Théodore de Bavière.
14. Mart. Bass. Ferdinand de Bavière.
15. Petrus a Cunst. Joseph Clement de Bavière.
16. Ferdinand de Bavière.
17. Bouttats. Jean de Bavière.
18. Visscher. Jean de Bavière.
19. Bertholet. Maximilien Henri.

##### **C. Gravures et cartes**

20. Vue des ruines du château de Franchimont près de Spa.
21. Vue des ruines du château de Franchimont près de Spa.
22. Bleuler. Château de Mensure et tunnel de Pepensderé.
23. De Marbot. Volontaires étrangers. 1758.
24. Hochstifts Lüttich Mittlerer Theil oder die Grafschaften Hasbain von Franchimont (1790).
25. Godin. Carte du Marquisat de Franchimont (1782).
26. Lotter. L'Evêché et l'Etat de Liège (1760).

#### **Objets appartenant à l'Ecole Normale Saint-Roch à Theux**

27. 50 pièces de monnaie de la principauté de Liège.
28. Petit lion en fonte (XVI<sup>e</sup> siècle).
29. Deux poids en pierre.
30. Poignard du XV<sup>e</sup> siècle.
31. Laitier.
32. Clous anciens et autres objets en fer battu.

#### **Objets appartenant à Monsieur Alex DOMS, rue de la Gare 2, 4870 Juslenville-Theux**

33. 26 sceaux de princes-évêques.
34. 2 sceaux de gouverneurs de Franchimont.
35. 3 sceaux de la ville de Liège.
36. 4 sceaux d'administration de Liège.
37. 5 sceaux de Spa, Theux, Huy, Dinant, Léau.
38. Une taque de foyer « La Vanité » Juslenville.

#### **Objet appartenant à Monsieur Victor EGGEN, rue du Palais 79, Verviers**

39. Un DIORAMA (figurines plates 30 mm).  
Titre : JOUTE AU PAYS DE FRANCHIMONT (vers 1430).  
Dimensions : 103 cm de largeur  
36 cm de hauteur  
42 cm de profondeur

Texte explicatif : La JOUTE était le combat isolé opposant deux chevaliers armés de la lance et montés sur des chevaux spécialement dressés à cet effet, appelés « dextriers » ; tandis que le TOURNOI, qui terminait souvent les fêtes chevaleresques, comportait deux groupes d'adversaires se mesuraient à l'épée et à la masse d'armes.

Nous évoquons ici : Conrard de Bombye, seigneur d'Andrimont, président non loin de son château, à un joute « à la barrière » où s'affrontent Jean Scheiffart de Mérode, seigneur de Clermont, et le Sire de Brandebourg, seigneur de Bolland.

S'apprêtent à entrer en lice : Jacques d'Argenteau, Godefroid de Xhénemont, Jean d'Eynatten, le Sire de Gymnieh, Jean de Dammartin de Warfusée, seigneur de Neufchateau (Aubin) ; Thierry de Fléron, mayeur héréditaire de Soiron ; les Seigneurs de Berneau, de Galoppe, de Rosme, de Rave, de Couve, etc.

#### **Objet appartenant à Monsieur EGGEN, rue du Palais 79, Verviers**

40. Un DIORAMA (figurines plates 30 mm).  
Titre : LES MILICES FRANCHIMONTOISES QUITTENT THEUX (octobre 1468).  
Dimensions : 82 cm de largeur  
40 cm de hauteur  
50 cm de profondeur.

Texte explicatif : Lorsque parvint au Franchimont, la nouvelle du siège de Liège par les troupes de Charles de Bourgogne et la situation alarmante de la Ville, les milices des cinq Bans, soit environ se rassemblèrent aussitôt et partirent au secours de la « Cité Ardente ». La surprise du Camp des Bourguignons, sur les hauteurs de Sainte Walburge, échoua. On dit qu'aucun des généreux Franchimontois ne survécut à l'action. L'Histoire les a immortalisé sous la dénomination de « Dévouement des 600 Franchimontois ».

#### **Objets retrouvés au cours des fouilles du château de Franchimont**

Ces fouilles sont exécutées depuis 1973 par l'A.S.B.L. « Les Compagnons de Franchimont ». Objets rassemblés et présentés par Monsieur Patrick HOFFSUMMER, avenue Saint-Antoine 24, 4802 Heusy.

##### **— Céramique**

41. Poterie sphérique avec fond bombé. Terre cuite rouge. Hauteur : 22 cm. Largeur à la panse : 23 cm. Trouvée dans un niveau de foyer, au-dessus d'un dépotoir, lors de la fouille de la haute-cour.
42. Poterie sphérique avec fond bombé et bords en bandeau. Terre cuite rouge. Hauteur : 20 cm. Largeur à la panse : 19 cm. Type « Andenne I » (fin XI<sup>e</sup> siècle - 3<sup>e</sup> quart XII<sup>e</sup> siècle). Trouvée avec la poterie précédente.
43. Poterie sphérique à base bombée et à bord en bandeau. Terre cuite blanche. Hauteur : 12 cm. Largeur à la panse : 12 cm.
44. Petit pot ovoïde pour fileuse. Hauteur : 3,5 cm. Base concave coupée à la ficelle. Glaçure jaune, partielle à l'intérieur.
45. Fusaïoles. Diamètres allant de 2 cm à 3 cm. Fin XI<sup>e</sup> - 3<sup>e</sup> quart XII<sup>e</sup> siècle.
46. Broc à col cylindrique, panse ovoïde et base plate. Trois pincées au pouce servent de pied. Glaçure brune au pied du col. Terre cuite grise. Hauteur : 20 cm. Largeur à la panse : 12 cm. Type « Andenne IV » (fin XIV<sup>e</sup> siècle).
47. Petite coupe à panse bombée, lèvres aiguës et base plate coupée à la ficelle. Diamètre : 9,5 cm. Terre cuite brun-gris foncé. Type « Andenne IV » (fin XIV<sup>e</sup> siècle).
48. Coupe du même type. Diamètre : 10 cm.
49. Broc à panse bombée. Fond légèrement convexe. Raccord du fond avec la panse souligné par des empreintes de pouce. Elles jouent le même rôle de stabilité que les pincées du broc à col cylindrique. Anse de section ovale. Terre cuite grise. Hauteur : 16 cm. Largeur à la panse : 11 cm. Type « Andenne IIIb » (1<sup>re</sup> moitié - milieu XIV<sup>e</sup> siècle).
50. Petite coupe en grès de la production de Siegburg. Glaçure verte partielle à l'extérieur. Col déformé. Hauteur : 6,5 cm. Largeur à la panse : 9 cm. Fin XIV<sup>e</sup> siècle.
51. Pot sphérique de type Siegburg à fond bombé. Peinture rouge. Hauteur : 18 cm. Largeur à la panse : 23 cm.
52. Partie de marmite à deux anses. Terre cuite rouge. Largeur à la panse : 34 cm.
53. Poterie en grès à glaçure salifère brune. Deux anses manquent. Le décor est appliqué ou imprimé. Deux têtes anthropomorphes sur le col. Rinceaux et cordons moulurés. Impressions de motifs de feuilles et de fleurs de trèfles. Raeren, fin XVI<sup>e</sup> siècle. Hauteur : 15 cm. Largeur à la panse : 11 cm.
54. Godent en grès à glaçure salifère brune. Hauteur : 4 cm. Raeren, XVI<sup>e</sup> siècle.
55. Pavés de la chapelle. 9 cm × 9 cm. Glaçures plombifères jaunes, vertes, rouges et noires.
56. Pipes en terre. XVII<sup>e</sup> - XVIII<sup>e</sup> siècle.
57. Pot à beurre. Hauteur : 42 cm. Largeur à la panse : 24 cm. XVII<sup>e</sup> - XVIII<sup>e</sup> siècle.

##### **— Métal**

58. Eperon en fer. Fin XI<sup>e</sup> - 3<sup>e</sup> quart XII<sup>e</sup> siècle.
59. Fers à cheval. Même époque.

60. Fer de lance ou de flèche de baliste (?). Longueur : 14 cm. Largeur de la partie agissante : 9 cm. Même époque.
61. Boucle en bronze. Largeur : 2,5 cm. Même époque.
62. Boucle en fer. Largeur : 4,5 cm. Même époque.
63. Couteau. Longueur : 18 cm. Même époque.
64. Faucille. Longueur : 33 cm. Même époque.
65. Clef en fer. Longueur : 10 cm. Même époque.
66. Clef en fer. Longueur : 4,5 cm. Même époque.
67. Cuillère en bronze. Manche cassé. Diamètre : 5 cm. Vers le XIV<sup>e</sup> siècle.
68. Carreaux d'arbalète. Le plus grand mesure 7 cm. Fin XIV<sup>e</sup> siècle.
69. Boulet en fonte. Diamètre : 54 mm. XVI<sup>e</sup> siècle.
70. Serruere. 13 × 13 cm.
71. Clef en fer. Longueur : 12 cm.
72. Anse de seau. Largeur : 34 cm.
73. Attache d'anse de seau. Longueur : 32 cm.

#### — Outillage en os

74. Plaquette en os percée de quatre trous pour le tissage au carton. 2,7 × 2,5 cm. Fin XI<sup>e</sup> - 3<sup>e</sup> quart XII<sup>e</sup> siècle.
75. Poinçon en os. Longueur : 12,5 cm. Même époque.

#### — Déchets de faune

76. Machoires et os longs d'animaux de chasse et d'élevage provenant des dépotoirs fouillés.

#### — Matériel lithique

77. Ardoise de toiture du château primitif. 15 × 26 cm.
78. Pierres à faux. Fin XI<sup>e</sup> - 3<sup>e</sup> quart XII<sup>e</sup> siècle. Environ 20 cm de longueur.
79. Pierres à aiguiser en psammite. Même époque. De 7 cm à 11 cm.
80. Boulet en pierre. Diamètre : 85 mm. XVI<sup>e</sup> siècle.

### Reproduction de documents

81. Lavis par Mathieu-Antoine XHROUET (né à Spa le 15 février 1672, mort le 5 février 1747) représentant le château de Franchimont au nord, depuis Chawieumont. (Collection du Chevalier Guy de Theux de Montjardin).
82. Autre lavis, attribué à Xhrouet, montrant le château à l'ouest, depuis Jevoumont.
83. Vue générale de la fouille de la haute-cour.
84. Plan de la fouille de la haute-cour.
85. Plan d'interprétation des vestiges.
86. Vue intérieure du donjon (ancienne carte postale).
87. Restitution du premier donjon (coupe nord-sud).
88. Photo et restitution d'une fenêtre de l'aile sud avant les transformations du XVI<sup>e</sup> siècle.
89. Photo et restitution d'une latrine dans la même aile.
90. Photo d'une meurtrière de l'aile nord avec encadrement de pierres en calcaire (château primitif).
91. Photo d'une meurtrière de l'aile sud avant les transformations du XVI<sup>e</sup> siècle.
92. Plan et photos montrant l'évolution du donjon avec l'adjonction d'un massif en maçonnerie pleine vers 1387.
93. Vue d'une casemate (1<sup>re</sup> moitié XVI<sup>e</sup> siècle).
94. Vue de la chapelle (XVI<sup>e</sup> siècle).
95. Eléments de la colonnade de la haute-cour, au pied de la chapelle.
96. Fondation d'une colonne (fouille de la haute-cour).

### Maquettes

97. Le château de Franchimont vers le XII<sup>e</sup> siècle. Volumes principaux d'après l'étude archéologique des parties en ruines, des structures mises au jour lors des fouilles dans la haute cour. 50 × 30 × 20 cm. Echelle 1/250. Réalisation : P. Hoffsummer.
98. Le château de Franchimont tel qu'il devait être avant de tomber en ruines vers 1795. D'après l'étude des ruines, de l'iconographie ancienne, de photographies du siècle passé et du début de ce siècle et des fouilles archéologiques. 74 × 62 × 25 cm. Echelle 1/250. Réalisation : P. Hoffsummer.

### Objets appartenant à Monsieur le colonel pharmacien Louis PIRONET, avenue Scott, 1410 Waterloo

99. Palais épiscopal de Liège (Palatium Episcopale Leodii) ; gravure d'un auteur inconnu, 320 × 520. D'après Blaeu, 1649.
100. Cour intérieure du palais de justice de Liège ; gravure du XIX<sup>e</sup> siècle, 280 × 390.

### Objets prêtés par le Dr et Mme André Henrard, 91, av. Reine Astrid, 4880 Spa

101. Lampe à l'huile à suspendre, ornée d'un petit coq. Diam. du corps : 12 cm. Longueur de la tige de suspension : 37 cm.





101. Lampe à huile à suspendre, ornée d'un petit coq.



102. Taque de cheminée en fonte. 1602.



112. Arbalète de chasse.

- 102. Taque de cheminée en fonte. Date : 1602. Le haut est arrondi en plein cintre. Hauteur : 72,5 cm. Largeur : 59 cm. Origine : Maison Maron à Tiège.
- 103. Crémaillère d'âtre en fer forgé. Hauteur en extension maximum : 1,62 m.
- 104. Paroi latérale isolée d'un poêle en fonte. Sujet mythologique entouré de lauriers. Hauteur : 67 cm. Largeur totale : 44 cm.

#### **Objets venant d'une collection privée**

- 105. Ville de Verviers ; lavis à l'encre de Chine, encadré ; Xhrouet, 93 × 139.
- 106. — Château de Franchimont ; lavis à l'encre de Chine, encadré ; Xhrouet, 93 × 139.  
— Jeu de cinquante cartes postales de sites de l'ancien marquisat de Franchimont.

#### **Objets des collections de M. I. DETHIER, avenue de la Gare 17 à Spa**

- 107. Carte de l'Evêché et l'Etat de Liège en 1755, par Matthieu SEUTTER, géographe et graveur impérial d'Augsbourg, chez Dumont, rue de la Feronnerie à Paris.
- 108. L'Antiquité, la Majesté et le Lustre de la Principauté de Liège... depuis l'An de la Création jusqu'à l'An 1776 ; tirés des Annales de Tongres et de l'Histoire de Liège, placard de 1776. 446 × 352.

#### **Plans**

- 109. Les deux maisons dites « La Bouxherie » à Theux, Façades 346 × 295.
- 110. La chapelle le Loup à Spa - « Thomas le loup, Bourgeois de Spa, 1672. Façade à l'échelle 3% - 296 × 279.
- 111. Plan et élévation de l'église St Remacle à Spa. Echelle 1%. 296 × 545 et 375 × 545.

#### **Divers**

- 112. Arbalète de chasse, long. 985 × 525.
- 113. Château de Franchimont. Aquarelle 500 × 700 signée I. Dethier.
- 114. Marché. Chemin vers le château. Aquarelle. 500 × 650.

#### **Objets appartenant au Cdt e.r. et Madame Maurice RAMAEKERS, Préfayhai 8 à Spa**

- 115. L'hôtel de ville de Theux. Encre de Chine rehaussée de gouache, signée I. DETHIER. 500 × 710.
- 116. La chapelle Saint Nicolas à Marché ; encre de Chine signée I. DETHIER. 80 × 60.

#### **Objets appartenant à une collective privée**

- 117. Tasse avec couvercle et plateau en porcelaine de Marcolini Meissen. Polychrome et or. Env. 1780. Couvercle avec bouton lauré ; vues entourées de rubans et de fleurs ; vues identifiées : sur la tasse : Vue de la Ville de Stavelot ; sur le plateau : le bourg de Theux et le château de Franchimont. Ces vues sont manifestement inspirées d'originaux de Antoine le Loup. Diamètre du plateau : 110 mm. Hauteur de la tasse : 100 mm.
- 118. Franchimont, huile de Gérard-Antoine CREHAY. Tableau provenant de la collection Desoer.

#### **Objets prêtés par des particuliers**

- 119. Table à allonges, en chêne, 1747. Collections D. KOHN, Watroz, Spa.
- 120. Tableau : château de Franchimont, Crehay. Collections L. DOHOGNE, chaussée de Heusy, Theux.
- 121. Fourneau mural du XVIII<sup>e</sup> siècle, Diane de Juslenville. Collection Maître L. GUYOT, rue Xhrouet 47, Spa.
- 122. Paire de chenets. Collection Madame M. DIDELOT, rue de Limbourg, Spa.
- 123. Soufflet à bouche, origine Solwaster. Collection J. LAURENT, Nivezé à Spa.
- 124. Coffre en chêne du XVIII<sup>e</sup> siècle. Collection NOEL, avenue Deblond 45 à Polleur.

#### **Objets appartenant à un collectionneur privé**

- 125. Fourneau à colonne, fonte, XIX<sup>e</sup> siècle.
- 126. Cinq soufflets à bouche, fer.
- 127. Fourchette à pot à 3 dents, origine Sart-lez-Spa.
- 128. Six fourchettes à pot à deux dents.
- 129. Pincette à foyer.
- 130. Tisonnier, origine Verviers.
- 131. Trois cuillers à pot.
- 132. Louche en fer.
- 133. Louche en fer et en cuivre.
- 134. Deux écumoirs en fer et en laiton.
- 135. Trois enclumes de champs.
- 136. Crémaillère de foyer, XVIII<sup>e</sup> siècle, origine Solwaster.
- 137. Allonge de crémaillère.
- 138. Chambrière en fer forgé, origine Theux.



125. Fourneau colonne en fonte. XIX<sup>e</sup> siècle.



133. Louche en fer et en cuivre.



142. Coquemar.

139. Main en fer.
140. Rable de foyer avec bouton en cuivre.
141. Trois rateliers avec boutons en cuivre.
142. Coquemar.
143. Casserole à trois pieds pour âtre.
144. Deux crassets en fer avec crémaillères.
145. Balance en fer.
146. Couronne à salaison.
147. Verre à eau décoré « Le château de Franchimont ».
148. Deux grilles de foyer.
149. Pince à sucre de canne.

### Objets prêtés par le Conseil de Fabrique de l'église de Theux

150. Encensoir, navette.  
L'encensoir a le pied circulaire, la cassolette chargée de rocailles, le couvercle ajouré, avec feuillages et autres motifs Louis XV.  
La navette est beaucoup plus simple ; son pied est circulaire avec filet ; l'extrémité en tête de félin.  
Poinçons de Jean Théodore de Bavière 1744/G., de l'orfèvre D.F.L.  
Haut. : 23 et 10 cm ; long. de la cuillère : 11,2 cm.
151. Pyxide en argent.  
Sous forme de boîte circulaire filetée. Sur le couvercle : une croix, sur un tertre, dans un cercle orné d'une tresse continue.  
C'est un travail liégeois : Berghes 1724 - Q (1739/1740) de l'orfèvre I.A.D.  
Diam. : 8,5 cm ; haut. : 4 cm.
152. Un chrismatoire en argent.  
D'après les archives, à l'assemblée tenue par les bourgmestres et magistrat de Theux, il est ordonné de faire faire trois petites boîtes d'argent pour y mettre les saintes huiles le 9 avril 1755. On y trouve la marque de l'orfèvre D.F.L. Chaque chrismatoire se présente sous la forme d'un récipient cylindrique à la base et au couvercle fileté, le couvercle est tombé. Haut. : 7,5 cm.
153. Un bras de lumière.  
On y trouve la marque P.D. reprise quatre fois. La bobèche, ornée de grosses perles et de palmettes, est soutenue par un élément croisé feuillagé.  
Les légendes des objets prêtés par le conseil de fabrique de l'église de Theux ont été reprises au catalogue de l'exposition « Trésors d'Art religieux au Marquisat de Franchimont », Theux 1971.
154. « Maca » ou lourd marteau à bascule servant dans une forge.

### Objets des collections du Musée de la Ville d'Eaux à Spa

Reproductions photographiques de dessins dus à l'artiste florentin Remigio Cantagalina qui visita la région en 1612. Les originaux sont la propriété du Cabinet des Estampes de la Bibliothèque Royale à Bruxelles.

155. Les roues du moulin banal de Spa, 160 × 230.
156. Le moulin banal de Spa, 90 × 220.
157. Foyer où l'on fait le fer à Spa, 140 × 220.
158. Le Hola à Spa, 90 × 220.
159. A Franchimont où l'on fait le soufre ou vitriol. En réalité, il s'agit d'une installation exactement située en contrebas de Sasserotte, non loin de Franchimont.
160. Theux. (Place du Crucifix), dessin à la plume rehaussé de camaïeu, 115 × 180, Ecole anglaise, 1822.
161. Marché près de Spa, dessin à la plume rehaussé de Camaïeu, 115 × 180, Ecole anglaise, 1822.
162. Pont à Theux, dessin à la plume rehaussé de camaïeu, 115 × 180, Ecole anglaise, 1822.
163. Franchimont, dessin à la plume rehaussé de camaïeu, 115 × 180, Ecole anglaise, 1822.
164. Au Vieux-Spa, dessin à la plume rehaussé de camaïeu, 140 × 200, Ecole anglaise, 1822.
165. Vieille maison à Marché, plume sépia, Ecole anglaise, 115 × 170, 1822.
166. Au Vieux-Spa, plume sépia, 140 × 205, Ecole anglaise.
167. La Reid, dessin à la plume rehaussé de camaïeu, 140 × 225, Ecole anglaise, 1822.
168. Spa, par la montagne, dessin à la plume rehaussé de camaïeu, Ecole anglaise, 135 × 230, 1822.
169. Winamplanche, dessin au crayon, 115 × 175, Ecole anglaise, 1822.
170. Rue conduisant aux bains, dessin au crayon, Ecole anglaise, 1822.
171. Les Bains (Hôtel de Waldeck), dessin au crayon, Ecole anglaise, 230 × 140, 1822.
172. Maison du Bailly et château de Franchimont, crayon sur papier gris, rehaussé de gouache, Paul Reigler, 195 × 220, vers 1850.
173. Chapelle Fyon à Juslenville, camaïeu, Joseph Body, 170 × 230, vers 1850.
174. Vieux moulin de Spa, crayon, mine de plomb, Joseph Body, 230 × 315, vers 1850.
175. Vue de Juslenville et de la chapelle Fyon, crayon, mine de plomb, Joseph Body, 195 × 260, vers 1850.
176. Pont de Polleur, crayon, mine de plomb, Joseph Body, 200 × 275, 1835.
177. Moulin banal de Spa, aquarelle de Paul Reigler, 200 × 270, 1853.



143. Casserole à trois pieds pour âtre.



223. Ferme ardennaise.



178. Eglise de Sart, huile sur carton, auteur inconnu, 220 × 285.
179. Château de Franchimont, chromo-lithographie de Louis Stroobants, 180 × 240.
180. Vue du château de Franchimont, lavis d'Antoine le Loup, diam. 98, 2<sup>e</sup> moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.
181. Vue du château de Franchimont, lavis d'Antoine le Loup, diam. 98, même époque.
182. Vue du château de Franchimont, lavis d'Antoine le Loup, diam. 98, même époque.
183. La promenade de sept heures, à Spa, lavis attribué à Remacle le Loup, 160 × 210, vers 1750.
184. Vue du château de Franchimont, lavis attribué à Remacle le Loup, 160 × 210, vers 1750.
185. Masure de l'antique château de Franchimont, lavis de J.-L. Wolff, 305 × 450, 1817.
186. Mesures du château de Franchimont, près de Spa, lithogravure de J.-L. Wolff, gravure de Van Marcke, 160 × 230.
187. Le bourg de Theux et le château de Franchimont à une lieue et demie de Spa, H. Godin, gravure sur cuivre d'après un dessin d'Antoine le Loup, 192 × 240, extrait des Amusemens des Eaux de Spa, de Limbourg, avec les armoiries de Theux, chef-ban du marquisat de Franchimont et de Franchimont.
188. Le bourg de Spa vue du nord-ouest, gravure sur cuivre. H. Godin, d'après un dessin d'Antoine le Loup, 200 × 240, extrait des Amusemens des Eaux de Spa, de Limbourg.
189. Château de Franchimont, eau-forte de Gustave Gernay, notaire à Spa, 95 × 130, 1872.
190. Château de Franchimont, eau-forte de Gustave Gernay, notaire à Spa, 90 × 130, 1855.
191. Environs de Theux, gravure sur acier de Shury d'après un dessin de J. Salmon, 100 × 150.
192. Franchimont, cliché de Michel Body, 65 × 105.
193. Vue des ruines du château de Franchimont, chromo-lithographie, F.S., 75 × 140.
194. Franchimont, gravure des Ets. Malvoz d'après Louis Titz, 130 × 185.
195. Château de Franchimont, huile sur toile de Reigler, 710 × 960.
196. Chapelle le Loup, huile sur toile, Marcette, 1882, 370 × 265.
197. Ancienne église de Spa sous la neige, huile sur toile, Georges Crehay, 1882, 615 × 430.
198. Vue de Spa en 1559 de Pierriers, agrandissement photographique, 360 × 1,08 m.
199. Place du Marché de Brueghel en 1612, agrandissement photographique, 740 × 1,19 m.
200. Château de Franchimont, dessin attribué à R. le Loup, agrandissement photographique 1735, 660 × 880.
201. Le perron, attribué à Madou, agrandissement photographique, 430 × 590.
202. Le Vieux-Spa, place de l'Abattoir, dessin attribué à R. le Loup, vers 1735, agrandissement photographique, 550 × 900.
203. Ancienne église de Spa, huile sur toile, Georges Crehay, 1882, 540 × 360.
204. Le Marché de Spa en 1612. Dessin à l'encre de Chine d'après l'original de Jean BRUEGEL (l'Ancien). L'original est de la Fondation Custodia à Paris. 280 × 443 ; Spa Bruegel fév. adi 22 Agosto 1612.
205. Ruines du château de Franchimont près de Spa. Lithographie en couleur. Jean-Baptiste Madou (Bruxelles 1796-1877) ; dans : Le Voyage pittoresque dans le Royaume des Pays-Bas, de l'imprimerie J.B.A. Jobard, 1825. 140 × 210.
206. Franchimont. Huile/toile ; Edouard-Joseph DELVAUX (1806-1861) Premier directeur de l'école de dessin et de peinture de Spa. 1,02 m × 1,29 m.
207. Franchimont, miniature d'Alfred LEDIN (Spa 1846-1913) Gouache sur bois.
208. Carte de la principauté de Liège par le R.P. Nic. le Clerq, éditée en 1740 par Christophe Maire, ornée d'une magnifique composition de Remacle le Loup, qui y a fait figurer les principales professions exercées au Pays de Liège.
209. Sceau de Theux : « Theux chef-ban du Marq. de Franchimont » (gravé sur le pourtour). Au centre : écusson coupé de Franchimont et de Liège, c'est-à-dire : « D'argent à trois lionceaux couronnés de sinople en chef ; de gueules au perron d'or accompagné des lettres L et G du même en pointe ». L'écusson est surmonté d'une couronne de marquis. Cuivre gravé : diam. 40 mm.
210. Plaque de foyer en fonte. Sujet : Saint-Remacle.
211. Plaque de foyer en fonte. Sujet : Armoiries.
212. Plaque de foyer en fonte. Sujet : Jeune femme.
213. Départ d'escalier Louis XV. Chêne sculpté provenant de l'Hôtel d'Espagne, rue d'Amontville à Spa.
214. Jeton en argent des Jeux de Spa, avant la Révolution.
215. Liard en cuivre de Joseph-Clément de Bavière (1694-1723).
216. Trois liards en cuivre de Jean-Théodore de Bavière (1744-1763). Liards d'une valeur d'un quart de sou de 1745, 1750, 1750.
217. Vitrail. Armes des le Loup. 1705.
218. Tasse d'un service à café en porcelaine de Meissen. Sujet : La cascade de Coô, à trois lieues de Spa. Décor polychrome et or.
219. Coffret aux archives.
220. Charte d'Ernest, Archevêque de Cologne. Prince électeur, accordant érection d'un perron à Spa. Parchemin du 28 mars 1591.
221. Sauvegarde sur parchemin accordée à la Ville de Spa, le 10 février 1690 par Frédéric III, marquis de Brandebourg, prince électoral de Prusse avec grand sceau et signature autographe, datée de Cölln an der Spree. La Sauvegarde s'étend non seulement au bourg de Spa, mais aussi aux habitants et aux étrangers s'y trouvant pour la cure.
222. Sauvegarde sur parchemin accordée à la Ville de Spa par Léopold, empereur des Romains, Roi de Germanie. Datée de Vienne le 21 janvier 1673, avec grand sceau.

223. Maquette d'une ferme ardennaise ; plans levés et réalisation de Monsieur I. DETHIER. Restauration : Major E.R. et Madame R. MANHEIMS.
224. Maquette comprenant une carte du marquisat de Franchimont en 1770 avec, en relief, la représentation des perrons des cinq bans du marquisat. Réalisation : MADE, Liège.
225. Jeu de cinq photos-affiches en couleurs représentant, dans leur état actuel, des monuments typiques anciens du marquisat de Franchimont. Réalisation : Marie-Thérèse et Maurice RAMAEKERS.
226. A la salle de conférence : montage de diapositives sonorisées sur le thème : « Franchimont, terre liégeoise en 1980 ». Photos : Marie-Thérèse et Maurice RAMAEKERS. Commentaire rédigé et dit par Michel CARMANNE.